



L'Ancêtre

**Petit-Matane
QUÉBEC**

1897 Célébration du centenaire

Record mondial

Les six couples Soufflard-Durette

Cécile Durette - Elzéard Soufflard
mariés en 1867

Aimée Durette - Honoré Soufflard
mariés en 1846

Lumine Soufflard - Éphémère Durette
mariés en 1885

Désirée Durette - Napoléon Soufflard
mariés en 1848

Corélie Durette - Auguste Soufflard
mariés en 1882

Adèle Durette - Luc Soufflard
mariés en 1901

5 des 6 médaillons sont tirés de ce cliché pris à Matane en 1898

Catherine Pillard, Fille du roi?

Plaisir d'amour et crainte de Dieu

Joseph Marceau, patriote en Australie

111 ANS D'EXISTENCE, DES MILLIONS DE DONNÉES ET IMAGES SUR PAPIER, SUR DISQUE ET EN LIGNE.

Plus de 21 millions d'images et de données en ligne et plusieurs milliers de publications sur notre boutique.

Depuis 111 ans, l'Institut généalogique Drouin fait partie intégrante de la généalogie québécoise grâce à son patrimoine. Grâce à son site web, tout ce patrimoine est maintenant disponible en ligne. En passant par les registres de l'état civil, les contrats notariés ou les généalogies familiales, sans oublier les formulaires de mariage, le Kardex ou le Fichier Loïsel, le site vous fournit plus de 21 millions de données et d'images. Au cours de 2010, de nouvelles banques inédites seront disponibles à la communauté généalogique.



Forfaits annuels disponibles à partir de 100 dollars !

Pour vous abonner :

Achat par Paypal sur www.institutdrouin.com/imagesdrouin.htm

ou

par chèque, contactez l'Institut à

jean-pierre.pepin@videotron.ca ou au 450 448-1251

Forfaits institutionnels aussi disponibles.



WWW.IMAGESDROUINPEPIN.COM / WWW.INSTITUTDROUIN.COM



Société de généalogie de Québec

C. P. 9086, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4A8
418 651-9127

Vous pouvez consulter la liste des publications de la Société de généalogie de Québec sur son site : www.sgg.qc.ca

Toute commande peut se faire d'une des façons suivantes :

- 1) Dans les locaux de la Société (pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval) au comptant, par cartes de crédit (Visa, MasterCard ou Amex) ou par chèque.
- 2) Par téléphone : cartes de crédit acceptées.
- 3) Par la poste : chèque ou mandat poste acceptés, au nom de la Société de généalogie de Québec.

Publication 117 – BMS de la paroisse Saint-Médard, Coteau-Station, Soulanges (1895-2009), par Louis Richer



Les registres paroissiaux de Saint-Médard s'ouvrent le 9 juin 1895 sur un acte de naissance et se ferment le 2 juin 2009 sur un acte de sépulture. Pendant ces 114 ans d'existence, 2 551 baptêmes, 620 mariages et 1 984 sépultures sont inscrites aux registres pour un total de 4 756 actes. À ce chiffre, on a ajouté au répertoire les mentions de 33 enfants hospitalisés et inscrits ailleurs, notamment dans les hôpitaux de Montréal, mais dont les parents habitaient Coteau-Station.

Canada : 35 \$, poste en sus
Amérique (sauf le Canada) : 35 \$ US, poste en sus
Europe : 35 €, poste en sus



Publication 115CD – Actes du XXXVIII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique 2008

Ce cd-rom contient les actes du XXXVIII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique qui s'est tenu du 25 au 27 juin 2008 à Québec, le programme officiel et le texte des conférences avec le photo du conférencier. L'utilisateur pourra atteindre la présentation de son choix en feuilletant le contenu du cd-rom ou en consultant l'index des conférenciers avec hyperliens. Un premier dossier en couleur, en format pdf est accessible pour les besoins de l'impression. Un second dossier, sans la couleur, est disponible pour les fins d'impression.

Canada : 45 \$, poste incluse
Amérique (sauf le Canada) : 45 \$ US, poste incluse
Europe : 45 €, poste incluse



Branchez-vous sur votre capitale



Pour ses 15 ans, la Commission de la capitale nationale du Québec présente de nouvelles fonctions sur ses sites Internet pour vous faire découvrir les beautés et la riche histoire de la capitale, par l'ajout de webcaméras et d'éphémérides.

www.capitale.gouv.qc.ca
www.observatoirecapitale.org

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE
Québec

432 PAGES, 39,95 \$, ISBN 978-2-89448-603-0



Catherine Ferland

BACCHUS EN CANADA

Boissons, buveurs et ivresses en Nouvelle-France

En flânant dans les ports et aux abords des navires, en marchandant avec un négociant en vins, en s'attablant dans un cabaret aux côtés d'ouvriers, en s'immisçant dans une soirée de la noblesse coloniale, en visitant un village amérindien, Catherine Ferland reconstitue toute la chaîne de consommation de l'alcool en Nouvelle-France. Elle aborde la production et l'importation des boissons alcooliques, la manière dont elles se distribuent géographiquement et socialement dans la colonie et termine par l'ivresse.

Gilles Boileau

avec la collaboration de Léo Chartier

ÉTIENNE CHARTIER

La colère et le chagrin d'un curé patriote

Tout au long de sa vie, le curé Étienne Chartier a dérangé. Il a ferraillé avec les évêques, les notables et ses confrères du clergé, en particulier avec les Messieurs de Saint-Sulpice. Il a prêché, il a beaucoup écrit, il a erré. Jusqu'en Louisiane et en Acadie. Mais, avant tout, il a été un prêtre généreux, un pasteur dévoué, un curé enraciné dans son milieu, sensible aux problèmes de ses paroissiens.

Ce prêtre engagé, sans cesse en lutte contre l'injustice, était avant tout un homme de cœur, lui qui, déjà en 1833, écrivait: «Si un jour le peuple devait être malheureux, le prêtre devra être à ses côtés pour essuyer ses larmes.»



366 PAGES, 34,95 \$, ISBN 978-2-89448-577-4

1090 PAGES, 64,95 \$, ISBN 978-2-89448-554-5



NOUVELLE ÉDITION AVEC INDEX

Amédée Papineau

JOURNAL D'UN FILS DE LA LIBERTÉ

1838-1855 • Texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin

Déjà auteur, militant politique et exilé à dix-huit ans, Amédée Papineau a connu un destin hors du commun. Fils aîné de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau, personnage original et libre penseur, il a fait preuve d'une indépendance d'esprit qui l'a, écrivait-il, «jeté en dehors de la politique actuelle de [son] pays».

Le journal d'Amédée Papineau révèle un jeune homme qui s'intéresse à tout ce qui bouge à son époque: arts, philosophie, économie, politique et religion, sciences, sans négliger l'histoire et un culte particulier pour la famille et les ancêtres.



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

Membre de l'

ASSOCIATION
DES ÉDITEURS
DU QUÉBEC
DEPUIS
1919



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Adresse : Cité universitaire, pavillon Louis-Jacques-Casault, local 3112
Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8
Téléphone : 418 651-9127 Télécopieur : 418 651-2643
Courriel : sgq@total.net Site : www.sgq.qc.ca

SOMMAIRE

ARTICLES DE FOND

- Des Crête devant la Prévôté**..... 168
Georges Crête (0688)
- Les Belleau-Larose «voyageurs»**..... 183
Irène Belleau (3474)

AUTRES SUJETS

- Assemblée générale**..... 164
- Enquête généalogique**..... 166
- Généalogie et informatique**..... 199
- Cousins généalogiques**..... 203
- Généalogie insolite**..... 205

CHRONIQUES

- Mères de la nation**..... 157
- Nouvelles de la Société**..... 161
- L'héraldique et vous**..... 209
- Le généalogiste juriste**..... 211

ÉTUDES

- Répertoire des Augustines de Québec (3^e partie)** 177
Jacques Olivier (4046)
- Catherine Pillard—le statut de Fille du roi contesté par des test d'ADN**..... 180
Guy Saint-Hilaire (0064)
- Joseph Marceau, patriote exilé en Australie** 189
Fernand Thibault (5482)

CONFÉRENCE

- Plaisir d'amour et crainte de Dieu sexualité et confession au Bas-Canada**..... 195
Serge Gagnon

- Les Archives vous parlent de**..... 215
- À livres ouverts**..... 217
- Service d'entraide**..... 219

Page couverture : Carte postale du *Musée Horace-Bouffard*, de Matane, montrant les six mariages des familles Bouffard-Durette, mariages survenus entre 1882 et 1901 et homologués dans le livre *Guinness* des records mondiaux. Petit-Matane, 2000.

La SGQ est une société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences, et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.

NOS MEMBRES PUBLIENT



BOISSONNEAU DIT SAINTONGE ET LABOISSONNIÈRE DIT LÉVEILLÉ, ST. JOSEPH COMMUNICATIONS, OTTAWA, 2009, 1998 PAGES.

Ce dictionnaire généalogique en deux volumes est le fruit de 15 années de recherches de l'auteure, Claudette Boissonneault (SGQ 4226). Il contient 40 000 noms de descendants de Vincent Nicolas Boissonneau dit Saintonge et Anne Colin. Il est bilingue et agrémenté de photos anciennes. Une centaine de pages s'ajoutent sur les descendants de Pierre Boissonnière et Hélène Denoyer, le premier ayant changé son nom pour Boissonneault vers les années 1840. Édition limitée.

En vente chez l'auteure :

Courriel : clau.bois@sympatico.ca Téléphone : 613 747-6124

Prix : 150 \$ (2 volumes)

Frais de poste et de manutention : à déterminer selon l'endroit de livraison.

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BUSQUE, CAREY, CARY, CARIE ET BEARCE, ÉDITION LA PLUME D'OIE, 2009, 830 PAGES.

Le livre présente l'histoire de la famille depuis l'arrivée de Jean Busc à Québec en 1718. On y trouve le contexte du déploiement de ce patronyme au Canada, aux États-Unis et dans le monde. Il comprend ensuite la généalogie de la famille, soit 560 mariages sur 11 générations, incluant un grand nombre de photos de famille depuis 1880.

Maurice Busque (SGQ 5692) en est à sa deuxième publication; il a aussi présenté un article dans *L'Ancêtre* sur son aïeul (volume 32, numéro 275, été 2006).

En vente chez l'auteur : 1211-165, Grande Allée Est, Québec G1R 2L1

Par courriel : mauricebusque@videotron.ca Par téléphone : 418 522-6454

Prix : 70 \$ plus frais de poste de 15 \$



LES DÉBUTS DE LA FAMILLE VERRET EN AMÉRIQUE, ÉDITION À COMPTE D'AUTEUR, 2009, 216 PAGES.

Chronique de la vie de Michel Verret dit Laverdure, son arrivée et son intégration à Charlesbourg, ses relations avec ses enfants, ses amis et ses voisins. Cette chronique est présentée dans le décor quotidien des années 1660-1735, et le cadre des institutions émergentes de la colonie. Louis Verret (SGQ 1244) est membre de la Société depuis plusieurs années.

En vente chez l'auteur :

58, chemin Wright, Chelsea, Québec J9B 1M2

Par courriel : louisverret@hotmail.com

Par téléphone : 819 827-3048

Prix : 30 \$ plus frais de poste de 6 \$ (Canada) et 10 \$ (États-Unis).

Comité de *L'Ancêtre*

2009 - 2010

Directeur et
rédacteur en chef Jacques Olivier (4046)

Coordonnatrice Diane Gaudet (4868)

Membres
France DesRoches (5595)
Jacques Fortin (0334)
Claire Guay (4281)
Claire Lacombe (5892)
Claude Le May (1491)
Rodrigue Leclerc (4069)
Denis Martel (4822)
Nicole Robitaille (4199)Collaborateurs
Claire Boudreau
Raymond Deraspe (1735)
André G. Dionne (3208)
† Paul-André Dubé (4380)
Jocelyne Gagnon (3487)
Alain Gariépy (4109)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Rénald Lessard (1791)
Claire Pelletier (3635)
Louis Richer (4140)
Guy Simard (5905)
Mario Vallée (5558)*L'Ancêtre*, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

COTISATION

Canada

*Adhésion principale 45 \$

Amérique sauf Canada

*Adhésion principale 55 \$ US

Europe

*Adhésion principale 45 €

Membre associé demeurant à la même adresse
(ne reçoit pas *L'Ancêtre*) demi-tarif*Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2010SGQ

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la Société et de l'auteur.Imprimé par Première Impression, Québec.
Centre numérique, Québec.

† Paul-André Dubé (4380)

Françoise BOIVIN

Françoise BOIVIN est née vers 1642 (selon l'acte de sépulture) ou 1653 (selon le recensement de 1681) en Normandie, mais nous ne pouvons établir sa filiation, car ses parents sont omis ou inconnus. Elle est arrivée en Nouvelle-France avec le contingent de Filles du roi de 1668. On la dit âgée de 28 ans au recensement de 1681 et de 75 ans lors de son décès. Elle ne savait pas signer.

Françoise BOIVIN a épousé, vers 1668, Louis LAMOUREUX, habitant, d'origine inconnue. Né vers 1640, il est confirmé à Québec le 3 juin 1664 à l'âge de 25 ans. On le dit âgé de 27 ans et habitant de Charlesbourg au recensement de 1667; au recensement de 1681, on lui donne 34 ans et il habite la seigneurie Du Tremblay, à Boucherville. Le 8 octobre 1686, il reçoit une concession sur l'île Sainte-Marguerite, dans les îles de Boucherville. Décédé le 25 février 1715 à Saint-François, île Jésus, il sera inhumé dans l'église de Saint-François-de-Sales, île Jésus. Il ne savait pas signer.

Selon Michel Langlois, Françoise Boivin a vécu à Longueuil, puis à l'île Sainte-Marguerite. Après le décès de son époux, elle donne quittance à François Séguin d'une obligation de 300 livres. Le 12 avril 1717, alitée dans la maison de son fils Jean à Boucherville, elle dicte son testament au notaire Marien Tailhandier dit La Beaume : elle donne 20 livres aux pauvres de Boucherville, 500 livres à la fabrique de Boucherville pour aider à la construction de l'église, 500 livres au curé pour faire dire des messes pour le repos de son âme, et le reste de ses biens à ses enfants. Françoise décède le 13 avril et est inhumée, selon ses dernières volontés, dans l'église de Boucherville le 15 avril 1717.

Françoise BOIVIN et Louis LAMOUREUX ont eu 10 enfants, dont 8 se sont mariés et leur ont donné 78 petits-enfants.

- 1) **Jean-Baptiste** : né à Longueuil et baptisé à Montréal, le 14 septembre 1669. Il a épousé Marie GAREAU le 2 décembre 1690 à Boucherville. Ce couple aura 12 enfants. Jean-Baptiste est inhumé à Boucherville le 13 décembre 1742.
- 2) **Adrien** : né le 6 mai 1671 à Boucherville et baptisé le lendemain. Il épouse Denise VÉRONNEAU le 6 avril 1693 à Boucherville. Ils auront 17 enfants. Adrien est inhumé à Boucherville le 11 septembre 1734.
- 3) **Louis** : né à Longueuil, il est baptisé le 21 février 1673 à Montréal. Décédé le 30 novembre 1694 dans les îles de Varennes, sa sépulture a lieu le 2 décembre à Boucherville.
- 4) **Françoise** : née le 15 juillet 1676, elle est baptisée le lendemain à Boucherville. Elle épouse Noël CHAPLEAU le 21 mai 1692 à Boucherville. Ils auront trois enfants. Elle épouse, en secondes nocces, François VIGER le 8 janvier 1702 à Boucherville. Ils auront

13 enfants. Françoise a été inhumée le 30 juin 1761 à Boucherville.

- 5) **Marie-Anne** : née le 3 septembre 1678 et baptisée le lendemain à Boucherville. Elle épouse Nicolas BACHAND dit VERTEFEUILLE le 4 décembre 1692 à Boucherville. De leur union naissent six enfants. Elle est inhumée le 16 juillet 1757 à Boucherville.
- 6) **Marie-Madeleine (Madeleine Marie-Anne)** : née à Boucherville, elle est baptisée à Montréal le 10 octobre 1680. Elle se marie le 20 mars 1697 avec Jean-Baptiste SICOT, à Boucherville. Ils auront 10 enfants. Elle est inhumée le 6 avril 1758 à Boucherville.
- 7) **François** : né le 16 août 1683 à Chambly et baptisé le 29 septembre à Contrecoeur, il est décédé le 17 novembre 1692 et a été inhumé le 20, à Boucherville.
- 8) **Marie** : née le 27 août 1685 à Chambly et baptisée le 29 septembre 1685 à Contrecoeur. Mariée à Jean MILLET dit BOSSERON à Rivière-des-Prairies (ct 8 août 1702, greffe Jean Cusson). Ils auront une fille. Marie épouse, en deuxièmes noces, Jean LEROY (ou ROY) le 18 février 1715 à Rivière-des-Prairies. Ils auront deux enfants. Elle épouse, en troisièmes noces, Pierre RANGER dit PAQUET le 8 septembre 1721 à Rivière-des-Prairies. Ce couple est resté sans postérité. Marie est décédée le 8 mai 1766 et a été inhumée le 9 à Montréal.
- 9) **Catherine** : née le 31 mars 1688 et baptisée le 5 avril à Boucherville, elle se marie le 19 janvier 1704 à Saint-François-de-Sales, île Jésus, à Jean-Baptiste COTINEAU (ou COTTINAULT) dit LAURIER. Le couple aura 10 enfants. Elle est décédée le 11 mai 1757 et a été inhumée le lendemain à Lachenaie.
- 10) **Marguerite** : née le 17 janvier 1690 à l'île Sainte-Marguerite, et baptisée le 19 à Boucherville, elle épouse à Lachenaie le 22 août 1707 Joseph COTINEAU (ou COTTINAULT) dit LAURIER; ce couple est resté sans postérité. En secondes noces, elle épouse Joseph-Pierre LABELLE le 25 novembre 1709. Marguerite est inhumée le 14 décembre 1742 à Saint-François-de-Sales, île Jésus.

Mariages de descendants du couple BOIVIN-LAMOUREUX : 5 de 1668 à 1699, 666 de 1700 à 1799, 337 de 1800 à 1899, 871 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*.

- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), fichier n° 47441.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, cédérom.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 38, 225, 276, 640; p. 814, 1019, 1047, 1126.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 281.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. I, A à C, p. 222; t. III, J à M, p. 116-117.

Martine CROSNIER (CRONIER)

Martine est née vers 1645 du mariage de Pierre CROSNIER et Jeanne ROTRAU, de Fontaine-le-Bourg, arrondissement et archevêché de Rouen, Normandie (Seine-Maritime). Elle est arrivée en Nouvelle-France en 1669, apportant des biens estimés à 200 livres et un don du roi de 50 livres. À son arrivée au pays, elle est orpheline de mère. On lui donne 36 ans au recensement de 1681. Elle ne savait pas signer. Elle serait décédée après le 9 février 1713 (donation, ct notaire Abel Michon).

Le 18 novembre 1669 à Château-Richer (ct le 2 novembre, greffe Romain Becquet), Marie épouse Philippe DESTROISMAISONS dit Picard, baptisé le 15 octobre 1637, fils de feu Adrien, maître forgeron d'arquebuses, et Antoinette LEROUX, de Notre-Dame, ville et arrondissement de Montreuil-sur-Mer (aujourd'hui Montreuil), évêché d'Amiens, Picardie (Pas-de-Calais). Philippe est mentionné pour la première fois en Nouvelle-France en 1666. On lui attribue 23 ans (recensements de 1666 et 1667) et 44 ans (recensement de 1681). Il est décédé après le 9 février 1713 (donation à son fils Jacques, ct notaire Michon). Il ne savait pas signer. Après avoir été travaillant, puis domestique à Beaupré, Philippe a exercé le métier de cordonnier à Château-Richer avant de devenir habitant à L'Islet et à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Le 29 juin 1709, les époux Crosnier-Picard font don d'un lopin de terre de deux arpents et six perches de front à leur fils Jacques. Le 9 décembre 1713, pour éviter des chicanes entre leurs enfants, ils font procéder à l'inventaire et au partage de leurs biens entre leurs enfants.

Le ménage de Philippe et Martine sera à l'origine de 12 enfants dont 11 se marièrent et leur donnèrent 86 petits-enfants :

- 1) **Angélique** : née et baptisée le 26 octobre 1670 à Château-Richer. Elle épouse en premières noces le 24

- novembre 1692 à Cap-Saint-Ignace, Alphonse MORIN dit VALCOURT, veuf de Marie-Madeleine NORMAND, une Fille du roi. Angélique et Alphonse auront quatre enfants. Angélique se marie en secondes noces avec Jean (Jean-François) LANGLOIS, le 30 avril 1714 à Montmagny. Il n'y aura pas de descendant issu de cette dernière union. Angélique est décédée le 26 février 1744 et a été inhumée le lendemain à Montmagny.
- 2) **Marie** : née et baptisée le 2 juin 1672 à Château-Richer, elle se marie le 22 juin 1699 à Cap-Saint-Ignace avec Jean ROUSSEAU, fils de Jean et Marie BIGOT. Ils auront cinq enfants. Marie est décédée le 11 février 1757 à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.
 - 3) **Marie-Françoise** : née le 1^{er} janvier 1674, elle est baptisée le lendemain à Château-Richer. Le 2 juin 1692 à Château-Richer, elle épouse Charles LANGELIER, fils de Sébastien et Marie BEAUREGARD. Ce couple engendrera 12 enfants. Elle est décédée le 22 novembre 1715 à L'Islet.
 - 4) **Marguerite** : née le 14 mai 1675, elle est baptisée le lendemain à Château-Richer. Elle épouse à Cap-Saint-Ignace le 18 février 1692 Jean-Baptiste MALBOEUF dit BEAUSOLEIL, fils de Pierre et Marguerite TERRIEN. Elle lui donnera sept enfants. Elle est décédée le 2 avril 1703 et a été inhumée le lendemain à Château-Richer.
 - 5) **Philippe** : né le 9 mai 1677 à Château-Richer, il est inhumé le 6 janvier 1689 à Cap-Saint-Ignace.
 - 6) **François** : né le 22 novembre 1678, il est baptisé le lendemain à Château-Richer. Il épouse à Montmagny le 3 novembre 1700, Marie-Françoise DANIAU dit LAPRISE, fille de Jean et Marie-Louise MICHAUD. Ils auront neuf enfants. Il est décédé le 29 mai 1749 et a été inhumé le lendemain à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.
 - 7) **Marie-Louise** : née le 3 avril 1680 à L'Islet et baptisée le 16 à Cap-Saint-Ignace, elle s'est mariée le 31 août 1702 à Montmagny avec Jacques DANIAU dit LAPRISE, fils de Jean et Marie-Louise MICHAUD. Ils auront neuf enfants. Louise est décédée le 28 juin 1755 et a été inhumée le 30 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.
 - 8) **Geneviève** : née le 8 juin 1682 à L'Islet et baptisée le 23 à Cap-Saint-Ignace, elle épouse à Montmagny le 28 septembre 1709 Robert VAILLANCOURT, fils de Robert et Marie GOBEIL. Ils auront quatre enfants.
 - 9) **Charles** : né le 22 mai 1684 à L'Islet et baptisé le 13 juin à Cap-Saint-Ignace, il épouse en premières noces à Montmagny le 27 mai 1709 Marie-Madeleine BLANCHET, veuve de Vincent CHRÉTIEN; de ce mariage naîtront six enfants. Charles épousera en deuxièmes noces Marie-Madeleine BOULAY (BOULET), fille de Paul et Françoise PAQUET. De cette union naîtront deux enfants. Il épousera en troisièmes noces, entre 1722 et 1733, Marie-Anne FONTAINE. Il n'y aura pas de postérité à ce troisième mariage. Charles est décédé le 13 avril 1750 et a été inhumé le lendemain à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.
 - 10) **Anne** : née le 20 et baptisée le 29 avril 1686 à Cap-Saint-Ignace, elle s'est mariée à Montmagny le 7 janvier 1704 avec Michel CHARTIER de BENAC, veuf de Catherine Chamberland. Ils auront sept enfants. Anne est décédée le 4 avril 1721 et a été inhumée le même jour à Berthier-en-Bas.
 - 11) **Jacques** : né le 2 septembre 1688 à L'Islet et baptisé le 19 septembre à Cap-Saint-Ignace, il épouse à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 30 octobre 1710, Marie-Madeleine PELLETIER, fille de René et Marie-Madeleine LECLERC. De leur union naîtront 12 enfants. Jacques est décédé le 19 avril 1756 à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.
 - 12) **Agathe** : née le 16 et baptisée le 18 janvier 1691 à Cap-Saint-Ignace, elle épouse à Montmagny le 8 juin 1711, Pierre PROU (PROULX), fils de Jean et de Jacqueline FOURNIER. Ils auront neuf enfants.
- Mariages de descendants du couple CROSNIER-DESTROISMAISONS : 4 de 1600 à 1699, 837 de 1700 à 1799, 200 de 1800 à 1899, 172 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).



Coloriage de Frédérique Dubé, 7 ans.

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), fichier n° 241279.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, cédérom.

- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 350, 647, 835, 1013; p. 236, 664, 758, 949, 1106.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 295.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. I, A à C, p. 492-493; t. II, D à I, p. 90-91.

Anne COLIN

Anne, fille de Nicolas COLIN et Isabelle CALENDO (ou CALENDE), est originaire de la paroisse de Sainte-Croix, ville et archevêché de Sens, en Champagne (Yonne). Née vers 1647, elle est arrivée en Nouvelle-France en 1669. Elle apportait des biens estimés à 200 livres et un don du roi de 50 livres. Elle ne savait pas signer. On lui donne 34 ans au recensement de 1681.

Le 18 octobre 1669, à Sainte-Famille, île d'Orléans, elle épouse Vincent BOISSONNEAU dit SAINTONGE. Leur contrat de mariage est ensuite passé devant le notaire Romain Becquet le 25 octobre. On y mentionne que Vincent BOISSONNEAU est le fils de feu Jean BOISSONNEAU et Jeanne COCHIN (ou COCHEN) de Saint-Seurin d'Uzet près de Mortagne-sur-Gironde, arrondissement et évêché de Saintes, Saintonge (Charente-Maritime). Il était né vers 1637. Selon René Jetté, il est arrivé en Nouvelle-France en septembre 1665, comme soldat de la compagnie de Maximy du régiment de Carignan. Par la suite, il sera habitant à l'île d'Orléans où on lui donne 44 ans au recensement de 1681. Il ne savait pas signer. Il est décédé le 13 septembre 1715 et a été inhumé le lendemain à Saint-Jean, île d'Orléans; on lui donne alors 80 ans. Son épouse lui survécut près de quatre ans et décéda le 28 juillet 1719; elle fut inhumée le lendemain à Saint-Jean, île d'Orléans.

Leur ménage, établi à Saint-Jean, île d'Orléans, comptait 12 enfants dont 4 se marièrent et leur donnèrent 36 petits-enfants :

- 1) **Élisabeth** : née et baptisée le 19 juillet 1670 à Sainte-Famille, île d'Orléans, elle épouse René FAUREAU ou FAVREAU dit DESLAURIERS à Saint-Jean, île d'Orléans, le 15 janvier 1694. Ils auront cinq enfants. Élisabeth sera inhumée à Beaumont le 9 février 1703.
- 2) **Jeanne (Jeanne-Marie)** : née le 23 janvier 1672, est baptisée le 1^{er} février à Sainte-Famille, île d'Orléans. Elle épouse Jean-Baptiste GÉLINAS dit BELLEMARE le 8 novembre 1700 à Saint-Jean, île d'Orléans. Ils auront neuf enfants. Elle est décédée le 27 décembre 1757 à Yamachiche.

- 3) **Philippe** : né le 1^{er} novembre 1673 à l'île d'Orléans, il est baptisé le 3 à Québec; il décède dans un incendie le 3 août 1678 à Sainte-Famille, île d'Orléans.
- 4) **Anne** : baptisée le 12 mars 1676 à Sainte-Famille, île d'Orléans; décédée dans l'incendie du 3 août 1678.
- 5) **René** : né le 10 et baptisé le 12 juin 1678 à Sainte-Famille, île d'Orléans; décédé dans l'incendie du 3 août 1678.
- 6) **Jean** : né le 21 et baptisé le 24 juin 1679 à Sainte-Famille, île d'Orléans, il épouse Marguerite CHORET le 16 novembre 1707 à Sainte-Famille. Ils auront 13 enfants.
- 7) **Jacques** : né vers 1681 (on lui donne 2 mois lors du recensement de 1681).
- 8) **Louis** : né le 5, il est baptisé le 9 septembre 1683 à Saint-Jean, île d'Orléans, où il est décédé le 14 janvier 1685 et a été inhumé deux jours plus tard.
- 9) **Nicolas** : né le 29 octobre 1685, et baptisé le 2 novembre à Saint-Jean, île d'Orléans. Premier contrat de mariage annulé (1^{er} février 1709, ct Louis Chambalon) avec Marie-Anne JOANNE, il épouse Marie-Jeanne POISSON le 12 juillet 1707 à Saint-Jean (ct notaire Genaple de Bellefonds). Ils auront neuf enfants. Nicolas est décédé le 30 mars 1737; inhumé le lendemain à l'Hôtel-Dieu de Québec.
- 10) **Anonyme** : enfant masculin né et ondoyé, décédé et inhumé le 16 août 1688 à Saint-Jean, île d'Orléans.
- 11) **Jean-Pierre** : baptisé le 24 octobre 1689 à Saint-Jean, île d'Orléans; il y est inhumé le 24 octobre 1724.
- 12) **Vincent** : baptisé le 14 avril 1692 à Saint-Jean, île d'Orléans; on y mentionne sa présence le 23 avril 1716.

Mariages de descendants du couple COLIN-BOISSONNEAU : 1 de 1600 à 1699, 220 de 1700 à 1799, 174 de 1800 à 1899, 756 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH).
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, cédérom.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 122, 413, 483.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 292.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. I, A à C, p. 222; t. III, J à M, p. 116-117.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

Président André G. Bélanger (5136)
Vice-président Guy Parent (1255)
Secrétaire Louis Richer (4140)
Trésorière Pierrette Savard (2800) *

Administrateurs Gaby Carrier (3100) *
Yves Dupont (2612) *
Yvon Lacroix (4823)*
André Normand (3076)
Poste vacant (Y. Hamel) *

* fin de mandat

Conseiller juridique
M^e Serge Bouchard

COMITÉS

Bibliothèque
Marianne Parent (3914) (Direction)

Conférences et Formation
Louis Richer (4140) (Direction conférences) C. A.
Yves Dupont (2612) (Direction formation) C. A.

Entraide généalogique
André G. Dionne (3208)

Informatique
Yvon Lacroix (4823) (Direction) C. A.

Internet
Françoise Dorais (4412)

Publications
Gaby Carrier (3100) C.A.
Roland Grenier (1061) (Direction)
Roger Parent (3675) (Expédition)

Relationniste
Nicole Robitaille (4199)

Revue L'Ancêtre
Diane Gaudet (4868) (Coordination)
Jacques Olivier (4046) (Direction et rédaction)

Services à la clientèle
André G. Bélanger (5136) (Direction) C. A.

Service de recherche
Louis Richer (4140) (Direction) C. A.

Technologies de l'information
Guy Parent (1255) C. A.

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

André G. Bélanger (5136)

CHANGEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Yvon Hamel s'est retiré du conseil d'administration pour des raisons de santé. Nous le remercions pour son travail dans les affaires de la Société.

VISITEURS

Nous avons accueilli un groupe d'une douzaine de retraités de la Ville de Québec. En compagnie de plusieurs bénévoles, ces femmes et ces hommes ont pu se familiariser avec les outils de recherche et effectuer leurs premiers travaux de généalogie.

LA RELÈVE

L'automne dernier, nous recevions deux classes de l'école primaire *L'Étincelle*, de Sainte-Marguerite de la Commission scolaire Beauce-Etchemin. Comme à chaque année, l'enseignante, Johanne Morin, a bien préparé ses élèves à faire de la recherche généalogique. Une démarche enrichissante, tant au niveau pédagogique que sur le plan des échanges intergénérationnels. En effet, nos bénévoles ont une fois de plus mis à profit leur expérience pour encadrer judicieusement cette belle relève.



Photo : Johanne Morin, école *L'Étincelle*.

LANCEMENT DE LIVRE

La Société de généalogie de Québec, en collaboration avec un de ses membres, Louis Richer, a publié le *Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Médard, Coteau-Station, Soulanges, 1895-2009*. Cette paroisse, située dans le diocèse de Valleyfield, avait été fondée pour répondre aux besoins d'une nouvelle communauté composée principalement de familles de cheminots. Elle était située le long de la ligne de chemin de fer reliant Montréal et Toronto. Auparavant, les paroissiens faisaient partie de Saint-Polycarpe, la paroisse mère du comté de Soulanges, dont la vocation était plutôt agricole. Devant la baisse de la fréquentation des églises et le manque de relève, les autorités diocésaines ont décidé de fermer la paroisse de Saint-Médard et de mettre en vente son église. Le répertoire, qui contient près de 4 000 entrées, est publié en mémoire de cette ancienne communauté paroissiale jadis vivante et prospère. Le répertoire est en vente à la SGQ au prix de 35 \$ (avant frais de poste).

ASCENDANCE DES DUPÉRÉ

M. Jean-Yves Dupéré a reçu officiellement son tableau d'ascendance paternelle. Reconnu pour ses accomplissements, M. Dupéré a fait l'objet d'un reportage dans *L'Ancêtre* de mars 2009, numéro 286, p. 201-202. En 2008, il était lauréat du prix Hermès, récompense qui vise à honorer les diplômés de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval qui, par leur cheminement de carrière exceptionnel, servent d'exemples à la relève en gestion des affaires.



M. Dupéré accompagné de sa conjointe et du président de la SGQ. Photo : André Belleau.

DÎNER DE NOËL

En décembre dernier avait lieu le dîner des chercheurs et de leurs amis. Près d'une centaine de personnes ont assisté à cette magnifique rencontre. Échanges et partages d'histoires entre tous et chacun, le tout agrémenté d'une conférence des plus intéressantes portant sur *Noël au passé* prononcée par l'ethnologue Yvan Fortier. De nombreux prix de présence ont fait le bonheur des participants. Expérience à répéter!



M. Yvan Fortier.
Photo : Jacques Olivier.



Pierrette Savard, André G. Bélanger et la directrice de BAnQ, Suzanne Provost. Photo : Jacques Olivier.



Un groupe de chercheurs. Photo : Rénaud Lessard.



Une partie de l'assistance. Photo : Rénaud Lessard.

VISITEURS DE LA FADOQ

Un groupe de la Fédération d'âge d'or du Québec de Loretteville (Haute-Saint-Charles) recevait Françoise Dorais pour une conférence sur la généalogie. La semaine suivante le groupe visitait la SGQ et BAnQ en prenant connaissance notamment du matériel et des outils de recherche. Forts de cette initiation, nous avons accueilli ultérieurement près de 35 personnes décidées à faire des recherches sur leurs origines. Encouragés par leurs résultats, une dizaine de chercheurs sont devenus membres de la SGQ. De nombreux bénévoles ont accompagné ces chercheurs dans la quête de leurs origines. M. Réjean Bouchard était l'organisateur pour la FADOQ.

L'invitation est lancée à toute organisation désireuse de suivre le même cheminement. Le succès est assuré!





L'Ancêtre EN LIGNE

Depuis que la revue *L'Ancêtre* en ligne est disponible sur le site de la SGQ, certains membres préfèrent ne plus recevoir la revue en format papier. Si c'est votre cas, **s'il vous plaît** avisez le registraire,

André Normand, pour qu'il tienne compte de votre choix lors de l'expédition. Signifiez votre intention par écrit à la SGQ, ou à l'adresse Internet sgq@total.net

Par ailleurs, si vous n'avez pas d'identifiant et de mot de passe pour accéder à la partie réservée aux membres sur le site web, vous êtes invité à vous adresser au webmestre à : www.sgq.qc.ca pour faire votre demande. C'est la seule façon de procéder.

RADIO-CANADA

La réalisation de son dictionnaire sur les *Boissonneau dit Saintonge* a amené Claudette Boissonneault à partager sa passion de la généalogie à l'émission *C'est ça la vie* du 21 janvier 2010, animée par Philippe Schnobb. Questionnée par l'animateur, elle a su mettre en évidence toute l'importance du legs de ses connaissances en généalogie. Membre actif de la SGQ, elle a réalisé son œuvre sur une période d'une quinzaine d'années. Cet échange télévisé a confirmé que la SGQ est un des lieux incontournables de toute recherche généalogique réussie.

TABLEAU DES REDEVANCES DE BMS2000

Voici le dernier tableau des redevances provenant des combinaisons des saisies et de l'utilisation de BMS2000 par les membres de la SGQ.

Notre société est toujours en tête.

Répartition des redevances pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009

Société	Nombre de fiches		Montant à distribuer Distribution			10 000 \$
	V13	Ajouts	V13 \$	Ajouts \$	Adhésion \$	Total \$
Québec	1 353 582	78 225	922,35	210,22	113,64	1 246,20
Montréal	617 185	130 614	420,56	351,01	113,64	885,20
Trois-Rivières	596 559	118 304	406,50	317,93	113,64	838,06
Joliette	722 104	52 781	492,05	141,84	113,64	747,53
St-Jérôme	659 304	68 138	449,26	183,11	113,64	746,01
Longueuil	722 581	28 638	492,38	76,96	113,64	682,97
Sorel-Tracy	480 105	65 137	327,15	175,05	113,64	615,83
Shawinigan	343 901	61 812	234,34	166,11	113,64	514,09
Salaberry de Valleyfield	224 836	79 959	153,21	214,88	113,64	481,72
Saguenay	129 430	76 627	88,20	205,92	113,64	407,76
Rimouski	271 606	31 938	185,08	85,83	113,64	384,54
Thetford Mines	232 165	13 726	158,20	36,89	113,64	308,72
Amos	158 885	20 890	108,27	56,14	113,64	278,04
Gatineau	217 819	66	148,42	0,18	113,64	262,24
Lévis	83 958	28 947	57,21	77,79	113,64	248,64
Trois-Pistoles	124 199	14 574	84,63	39,17	113,64	237,43
Drummondville	77 739	19 032	52,97	51,15	113,64	217,75
Rivière-du-Loup	108 120	10 525	73,67	28,28	113,64	215,60
St-Hyacinthe	93 912	12 384	63,99	33,28	113,64	210,91
Dolbeau-Mistassini	50 940	9 223	34,71	24,79	113,64	173,13
Amqui	34 587	5 017	23,57	13,48	113,64	150,69
St-Hubert	34 188	3 725	23,30	10,01	113,64	146,94
Total	7 337 705	930 282	5 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$
Pourcentage du montant total			50%	25%	25%	100%

CONVOCATION

Assemblée générale des membres de la Société de généalogie de Québec

Date : Le mercredi 19 mai 2010

Heure : 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à la 49^e assemblée générale annuelle, qui aura lieu le mercredi 19 mai 2010 au centre communautaire Noël-Brulart, situé au 1229, avenue du Chanoine-Morel, dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de Québec.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la 48^e assemblée générale du 20 mai 2009;
4. Rapport des comités;
5. Rapport du président;
6. Rapport du trésorier
 - 6.1 Adoption des états financiers
 - 6.2 Prévisions budgétaires;
7. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert comptable;
8. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration;
9. Rapport du comité de mise en candidature et élection;
10. Autres sujets;
11. Levée de l'assemblée.

Québec, le 1^{er} mars 2010

Louis Richer

secrétaire du Conseil d'administration

Note : Les personnes qui désirent ajouter un sujet à l'ordre du jour sont priées de le faire par écrit au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale en s'adressant au secrétaire de la Société.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

MESSAGE DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Vous êtes invités à soumettre des candidatures afin de pourvoir aux cinq postes en élection lors de l'assemblée générale annuelle du mercredi 19 mai 2010.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans.

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ);
2. La candidature doit être proposée par écrit par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre*;
3. Le formulaire de mise en candidature doit parvenir au secrétariat du Comité 30 jours avant l'assemblée générale, soit le 15 avril 2010, à 16 heures.

Composition du comité de mise en candidature

Le comité est formé de Florent Gingras, Michel Lamoureux et Bibiane Poirier-Ménard. Ces personnes peuvent recevoir dès maintenant les formulaires remplis à l'adresse suivante :

Société de généalogie de Québec
a/s Comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec, QC G1V 4A8

Louis Richer

secrétaire du Conseil d'administration

Notes :

Les formulaires de mise en candidature sont également disponibles au local de la SGQ

La date d'affichage des candidatures à la SGQ est le 16 avril 2010, 16 h.

*Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

JOSEPH-ÉDOUARD ALAIN, INDUSTRIEL

Alain Gariépy (4109)



La rue Alain à Victoriaville évoque la mémoire de Joseph-Édouard Alain. Cet industriel, né le 24 février 1875 à Batiscan, est le fils de Joseph-Édouard Alain et Céлина Lacour-

sière. Peu après sa naissance, ses parents déménagent à Québec d'où son père était originaire. Cela lui permet de faire ses études à l'Académie commerciale de Québec. Dès 1892, il décroche un emploi avec la maison Foisy et Frères, marchands de pianos de Montréal.

En 1894, un groupe d'hommes d'affaires de Victoriaville fondent une compagnie de meubles, la Victoriaville Furniture Ltd. Leur représentant, l'honorable Paul Tourigny, alors maire de Victoriaville, offre un emploi à Joseph-Édouard en 1897. Il devient le comptable de l'établissement. Il ne dédaigne pas d'agir au besoin comme manœuvre dans la cour de réception et de faire toutes les besognes. Son implication lui permet d'acquérir une solide expérience. Le 22 novembre 1898, en l'église de Saint-Sauveur à Québec, il épouse Amarilda Blouin qu'il a connue lors de ses études. Elle est la fille de Fidèle Blouin et Victoria Cantin. Le couple aura sept enfants : Fidèle-Édouard, Omer, Paul, Jacques, Arthur, Margo et Marguerite.

Homme accessible et dévoué, Joseph-Édouard Alain occupe une place de plus en plus importante dans sa ville d'adoption. Il participe, entre autres, à la fondation de la Victoriaville Chair Co. (1903), de la Canada Mattress Manufacturing (1909), de la Canadian Rattan Chair (1910), de la Victoriaville Jewelry Co., de la Foncière Victoriaville. En parallèle, il s'implique à la Commission scolaire de Victoriaville comme commissaire et président. Tout comme son ami Paul Tourigny, il s'intéresse à la politique municipale. Il devient échevin et est élu maire de la ville pour la période de 1915 à 1919.

Vers 1917, on le nomme gérant de la Victoriaville Furniture, poste qu'il conservera jusqu'en 1920 alors qu'il est nommé vice-président et gérant général. Sous sa direction, la Victoriaville Furniture devient un géant

de l'ameublement au Canada, traversant sans encombre la crise économique de 1929 et la Seconde Guerre mondiale. Joseph-Édouard Alain accède à la présidence en 1926. La compagnie est complètement intégrée. Elle coupe le bois nécessaire dans ses concessions forestières, le transporte, le scie selon ses besoins et le transforme en mobiliers de chambre et de salle à manger. Dans les années 1950, Victoriaville Furniture emploie 350 hommes et produit 400 ameublements complets par semaine, qui sont acheminés dans toutes les provinces canadiennes et même aux États-Unis.

En 1935, l'entreprise atteint une telle envergure dans la mécanisation de ses procédés qu'elle est comparée à l'usine automobile Ford, un modèle à l'époque. Pas étonnant que l'on qualifie Alain de « Roi de l'ameublement ». Lors du décès de son associé Georges Cantin, en 1940, Joseph-Édouard Alain et ses deux fils, Fidèle-Édouard et Jacques, deviennent les uniques propriétaires.

Le 22 mai 1964, Joseph-Édouard Alain décède. Il aura des funérailles civiques. Dans un éditorial publié dans un journal de l'endroit, l'auteur louait son sens d'appartenance à la collectivité, son esprit de solidarité avec les siens et ses ouvriers, et son côté humain. Il avait fait aménager un parc pour les jeunes près de l'usine. Une monitrice avait été embauchée et il fournissait le matériel nécessaire afin que les enfants du voisinage viennent s'y amuser, car il craignait qu'un accident soit causé par le passage fréquent des camions de la compagnie. De plus, il avait aidé à la création de la première troupe scout du diocèse de Nicolet.

En 1951, la revue Commerce lui attribua le titre d'« Homme de l'année ». Au printemps 2000, lors du Panthéon de la performance, la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs lui décerna à titre posthume le prix Bâtitseur car « c'est au savoir-faire de M. Alain que l'on doit à l'industrie locale d'avoir pris pied et de s'être vraiment imposée ».

ASCENDANCE PATERNELLE DE JOSEPH-ÉDOUARD ALAIN



Première génération

Simon ALAIN et Jeanne MAUFAY

(fils d'André Alain et Catherine Marc, de Saint-Sauveur, Rouen, Normandie)

(fille de Pierre Maufay et Marie Duval, de Québec)

contrat de mariage devant le notaire Gilles Rageot, le 9 mars 1670

Notre-Dame-de-Québec, le 15 avril 1670

Deuxième génération

Pierre ALAIN et Anne RACINE

(fille de François Racine et Marie Baucher dit Morency)

contrat de mariage devant le notaire Florent de La Cetière, le 14 février 1713

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 22 février 1713

Troisième génération

Joseph ALAIN et Josephite PETITCLERC

(fille de Charles Petitclerc et Catherine Provost)

contrat de mariage devant le notaire Jacques Pinguet, le 20 novembre 1741

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 27 novembre 1741

Quatrième génération

Joseph ALAIN et Marie-Anne DÉRY

(fille de Louis Benjamin Déry et Marie-Anne Laurence Riopel)

contrat de mariage devant le notaire André Genest, le 15 février 1768

Notre-Dame-de-l'Annonciation, L'Ancienne-Lorette, le 15 février 1768

Cinquième génération

Joseph ALAIN et Françoise Marguerite VERRET

(fille de Pierre Verret et Euphrosine Genest)

Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Loretteville, le 25 novembre 1800

Sixième génération

Charles ALAIN et Marguerite DION

(fille de Joseph Dion et Marguerite Jobin)

Notre-Dame-de-l'Annonciation, L'Ancienne-Lorette, le 12 octobre 1830

Septième génération

Joseph-Édouard ALAIN et Céline LACOURSIÈRE

(fille de Pierre Rivard dit Lacoursière et Reine Dubuc)

Sainte-Geneviève de Batiscan, le 20 février 1860

Huitième génération

Joseph-Édouard ALAIN et Amarilda BLOUIN

(fille de Fidèle Blouin et Victoria Cantin)

Saint-Sauveur, Québec, le 22 novembre 1898



DES CRESTE DEVANT LA PRÉVÔTÉ

Georges Crête (0688)

Georges Crête est membre de la Société de généalogie de Québec depuis 1977. Son premier employeur a été Revenu Canada à Sherbrooke et ensuite Princeville Furniture Ltd, où il occupait le poste de gérant de crédit. Il a ensuite travaillé au secrétariat à la Ville et à la Commission scolaire de Princeville. Il a terminé sa carrière au ministère de la Santé et des Services sociaux à Québec, poste qu'il a occupé pendant 22 ans et il a pris sa retraite en 1996.

Résumé

L'auteur commente les comparutions de ses ancêtres devant la Prévôté de Québec, ainsi que devant le Conseil souverain dans les causes en appel. L'intérêt de l'article, en plus d'établir les liens généalogiques existant entre les divers intervenants, est de dépeindre les mœurs du temps et de montrer que la Prévôté de Québec entendait aussi bien les petites que les grandes causes.

Prévôté de Québec et Conseil souverain

Créée par un édit de Louis XIV en mai 1664, la Prévôté fut établie à Québec en mai 1666. Révoqué en décembre 1674 puis réformé en mai 1677, ce tribunal de justice réorganisé prévaudra jusqu'à la Conquête. À ses débuts, la Prévôté chevauche sur les juridictions, telles celles des baillis et juges seigneuriaux qui arbitrent les litiges. Progressivement, elle devient une institution dont les pouvoirs couvriront tous les secteurs de la société. Cherchant surtout à redresser les torts, elle a pour fonction principale de maintenir l'ordre et des rapports sociaux satisfaisants pour tous les gens de toutes conditions.

Il semble bien que les premières séances se tinrent d'abord dans la prison, puis au domicile même du lieutenant général de la Prévôté, du moins jusqu'en 1686 alors que l'intendant Jacques de Meulles (1682-1686) proposa de déménager le Conseil souverain et la Prévôté dans l'ancienne brasserie de Jean Talon (fermée en 1675), devenue le palais de l'intendant.

En 1712, un incendie oblige les deux organismes à trouver refuge ailleurs. M^{gr} de Saint-Vallier leur ouvre alors les portes du palais épiscopal. Le nouveau palais, qui servit aussi de magasin du roi, est rebâti en 1716; il durera jusqu'en 1760.

La Prévôté est constituée d'un lieutenant général, d'un procureur et d'un greffier. Ses premiers officiers de service furent respectivement Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste Peuvret et Gilles Rageot. Sauf à l'époque des semences et des récoltes, les audiences ordinaires se tiennent deux fois la semaine, les mardis et vendredis, dès 8 heures l'été, dès 9 heures l'hiver.

Comme il n'y a pas d'avocats à cette époque, la partie plaignante (ou son représentant) expose les faits. Puis la partie défenderesse réplique en présentant ses objections. Après audition, le procureur livre ses conclusions, le juge prononce son verdict et le greffier rédige en abrégé un compte rendu de tous les détails pertinents à la cause. Si l'une ou l'autre partie assignée (ou son représentant) ne se présente pas, le juge donne à l'autre partie le profit du défaut.

On pouvait aller en appel auprès de la plus haute instance de la Nouvelle-France, le Conseil souverain (devenu le Conseil supérieur en 1673), du jugement rendu par la Prévôté. Le Conseil, maître en matière de loi, de justice et d'administration, pouvait infirmer, confirmer ou amender les décisions de la Prévôté. Quant aux amendes infligées, elles étaient remises au Receveur du roi.

Sources : GAREAU, J.-B. « La prévôté de Québec – ses officiers – ses registres », *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1943-1944*, Québec, Rédempti Paradis, 1944. Les liens Internet ci-dessous étaient valides en janvier 2010 :

http://bd.archivescanadafrance.org/acf/doc.xsp?fmt=tab&from=fonds&id=BAC_00003_chartier

JEHAN CRESTE DEVANT LA PRÉVÔTÉ

Maintenant que nous avons mis en contexte la Prévôté et le Conseil souverain, présentons notre héros, tantôt demandeur, tantôt défendeur, mais aussi témoin devant ces cours, mais pas mauvais citoyen pour autant.

Jehan Creste fut baptisé à l'église de Saint-Aubin à Tourouvre (Perche) en novembre 1626. Son père Antoine était charron tout comme son grand-père Jehan; sa mère se nommait Jeanne Legrand. Orphelin de mère dès l'âge de 12 ans, il s'engagea envers le sieur Michel Leneuf du Hérisson le 18 mars 1649, précédé en cela

par son oncle Bastien Legrand qui vint en Nouvelle-France en 1644. Jehan Creste passe trois années au service de Leneuf à Trois-Rivières. Par la suite, nous le retrouvons à Beauport où il achète la propriété de Maurice Arrivé le 11 août 1654 (il lui en donnera quittance dès septembre 1659), puis prend Marguerite Gaulin comme épouse le dimanche 13 septembre suivant au château de Robert Giffard. Le 4 août 1666, il achète de Claude Guion un huitième du fief Dubuisson.

Jehan Creste et Marguerite Gaulin furent les parents de quatre garçons et six filles; nous les nommons tous

ici, et nous mettons en caractères gras les noms de ceux dont il sera question dans les prochaines lignes.

- **Louis** (n. 6, b. 20 mai 1656), m. Madeleine Briaud (Briand), à La Rochelle, le 21 mai 1685 (ct 19 mai 1685, Rivières et Soulard), d. 1685.
- **Marie Josephte ou Anne** (n. 6, b. 10 octobre 1657) qui prit mari à trois reprises : 1) Robert Pepin, couvreur d'ardoises, 4 novembre 1670, Québec (ct Paul Vachon dit Pomerleau, 24 juin 1669) – sept enfants; 2^{es} noces Jean Bridault, menuisier-charpentier, 21 avril 1687, Québec – cinq enfants; 3^{es} noces Pierre Jourdain dit Bellerose, 9 janvier 1706, Québec. Mère de 12 enfants, Marie décède le 9 novembre 1722 et est inhumée le lendemain à Québec.
- Marguerite I (n. 27 mars, b. 20 avril 1659), s. 16 mai 1663, Québec.
- **Françoise** (n. 20 juillet, b. 1^{er} août), m. Henry Delaunay, charron, 6 novembre 1679, Beauport (ct Vachon, 5 novembre 1679). Mère de 15 enfants, elle décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 novembre 1702.
- Marguerite II (n. 30 mars, b. 1^{er} avril 1663), m. Pierre Gaillou, 6 novembre 1678, Beauport (ct Vachon, 5 novembre 1678) – huit enfants. Elle fut inhumée le 12 octobre 1734 à Batiscan.
- Jean (n. 21, b. 23 avril 1664), d. 4, s. 5 novembre 1684, Beauport.
- Joseph (n. 30 avril, b. 12 mai 1666), s. 20 janvier 1689, Beauport.
- Marie (n. 16, b. 18 février 1668), m. Jean-Baptiste Lefebvre dit Chartrand, 22 octobre 1685, Québec (Beauport).
- **Pierre** (n. 19, b. 21 août 1671), 1^{er} m. Marthe Marcoux, 3 novembre 1693, Beauport – six enfants; 2^{es} noces Marie Drouin, 29 octobre 1709, Château-Richer – sept enfants. En plus de cultiver sa terre, Pierre fut propriétaire d'un moulin. Il mourut le 15 novembre 1719.
- Louise (n. 3 août 1670, d. vers 1680).

Durant toute sa vie, Jehan Creste exerça le métier de (maître) charron tout en cultivant sa terre. Le 31 janvier 1689, il remet 60 livres à son fils Pierre *qui prend le plus soin de lui* et, en novembre 1693, il lui fait don de sa terre. Jehan Creste fut inhumé à Beauport le 5 mars 1717 à l'âge de 90 ans. Quant à Marguerite Gaulin, elle l'avait précédé au tombeau le 15 janvier 1703.

Il avait comme voisin le notaire Paul Vachon – ce qui expliquerait que son nom figure comme témoin sur de nombreux actes de ce dernier.

GUILLAUME FOURNIER C. JEHAN CRESTE¹

Le **6 février 1667**, Guillaume Fournier, demandeur, et Jehan Creste, défendeur, se présentent devant la Prévôté. Fournier exige que Jehan Creste soit condamné à lui payer les dommages subis, car ce dernier lui aurait vendu des bœufs *déjà ruinés* pour faire sa dernière récolte.

Creste affirme qu'il a livré à Fournier ses bœufs en septembre ou octobre 1666. Ce dernier était obligé de lui donner deux aunes² de toile blanche à cent sols l'aune ou une pistole. Pour éviter le paiement de la pistole, Fournier lui fait procès. Personne n'est sûr que les bœufs aient été ruinés au temps des récoltes.

Jehan Creste est disposé à lui rendre l'argent des bœufs. Mais il y a prescription, le demandeur ayant dépassé le délai requis pour formuler sa plainte. La cour ordonne donc au demandeur de payer ce qu'il doit au défendeur.

EN APPEL

À la séance du **26 avril 1667**, Jehan Creste présente une requête au Conseil souverain pour faire annuler la démarche de Fournier. Celui-ci, en date du 3 mars, avait déposé un avis d'appel³, n'étant pas satisfait de la décision de la Prévôté du 6 février condamnant Fournier à payer à Creste la somme de dix livres.

Le Conseil souverain juge que la demande d'aller en appel de la part de Fournier est irrecevable, parce que le montant en cause, dix livres, n'excède pas le pouvoir des juges de la Prévôté. Fournier est condamné aux dépens.

Ajoutons ici que Guillaume Fournier s'est présenté souvent devant les cours de justice; c'était un professionnel de la plaidoirie.

JEHAN CRESTE C. JEAN BERNARD⁴

À la séance de la Prévôté du mardi, le **6 avril 1677**, Jehan Creste, demandeur, réclame à Jean Bernard dit Hansse, défendeur, le coût des roues vendues à ce dernier au prix de 18 livres.

Les parties ayant été entendues, la cour ordonne au défendeur de payer la somme de 10 (*sic*) francs à Jehan Creste; ou bien, le défendeur peut se faire rembourser les 8 (*sic*) francs payés en acompte et remettre les roues.

¹ *Registre de la Prévôté*, vol. 1, folio 32 v.

² L'aune est une ancienne mesure de longueur de 1,20 mètre ou 4 pieds environ; elle fut supprimée en 1840 (*Le petit Robert*).

³ Jugement et délibérations du Conseil souverain de la N-F., tome I, p. 390.

⁴ *Registre de la Prévôté*, vol. 10, folio 38 v.

Le défendeur est tenu de décider s'il juge bon de rendre les roues pour que le demandeur puisse en disposer ou encore de faire le paiement aujourd'hui. Il est permis au demandeur de saisir les roues.

Ainsi, la Prévôté semblait remplir aussi les mêmes fonctions que la Cour des petites créances de nos jours.

JEHAN CRESTE C. MICHEL LECOUR⁵

À la séance de la Prévôté du **4 novembre 1678**, Michel Lecour, demandeur, réclame la somme de 150 livres à Jehan Creste, défendeur. Lecour avait obtenu, le 29 octobre précédent, l'autorisation de poursuivre Jehan Creste. Celui-ci avait été assigné par une mise en demeure de l'huissier royal, Denis Avisse, le 31 suivant, pour qu'il soit condamné à payer le demandeur.

Devant le notaire Paul Vachon, le 8 janvier 1675, Creste s'était obligé à payer une rente sur le montant ci-avant mentionné. Cependant, Jehan Creste reconnaît qu'il doit le montant réclamé, mais il soutient qu'en payant la rente, il n'a pas à être poursuivi pour le principal. Ce qu'il est prêt à faire en offrant sur-le-champ au demandeur un billet de 7 livres 10 sols à prendre sur le sieur Simon Mars, marchand de Québec.

Les parties entendues, la cour ordonne que le demandeur accepte le billet de 7 livres et 10 sols du défendeur comme rente de cette année sans pour cela déroger aux droits du demandeur qui veut être payé. Condamné aux dépens.

Il semble donc que Jehan Creste croyait ne pas avoir à rembourser le capital tant et aussi longtemps qu'il paierait l'intérêt. Son point de vue n'est pas du tout acceptable, car le prêteur avait peut-être besoin de son argent. De plus, Jehan était en retard dans le paiement des intérêts. Voici comment se calculait le taux d'intérêt à 5 % : 150 livres égalent 3 000 sols, pour le capital; 7 livres et 10 sols égalent 150 sols. Donc, 150 livres sur 3 000 sols donnent bien un taux de 5 %.

JEHAN CRESTE DANS LA CAUSE JULIEN C. SAGOT⁶

Lors de la séance de la Prévôté du **4 mai 1680**, Abel Sagot dit Laforge, demandeur, fait une réclamation au boucher Guillaume Julien, défendeur.

On entend les parties. Jehan Creste est assermenté et déclare avoir versé la somme de 9 livres, il y a un an et demi, à Abel Sagot. Ladite somme fut passée dans les comptes qu'il a eus avec le demandeur, le 22 mars 1679.

On a fait venir Jehan Creste car on voulait savoir s'il avait payé cette somme à Abel Sagot, à l'acquit du défendeur, avant ou après le 27 avril 1679.

Les parties sont renvoyées hors cour à cet égard; le demandeur est condamné aux dépens.

L'intérêt de cette cause est de souligner l'habitude qu'avaient les gens de l'époque de transiger par troc, c.-à-d. par échanges de services. Au départ, Jehan Creste devait 9 livres au boucher Julien, tandis que Julien devait un certain montant à Abel Sagot, taillandier. Voilà pourquoi Jehan Creste devait payer Abel Sagot, à l'acquit de Julien.

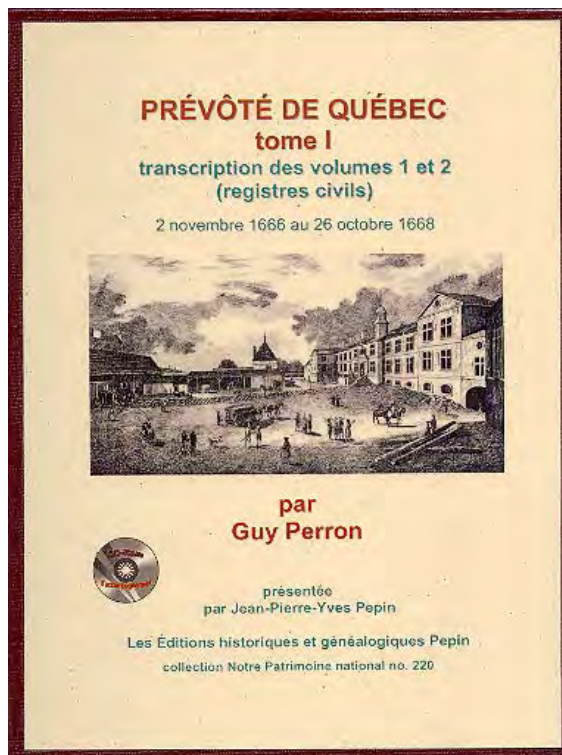
NDLR : Guy Perron a publié plusieurs tomes de transcriptions des délibérations de la Prévôté de Québec.

JEHAN CRESTE DANS LA CAUSE TURGEON C. ROUSSEL⁷

Abel Sagot, représenté par sa femme, Claire Turgeon, le 20 février, fait parvenir au chirurgien Timothée Roussel une assignation l'enjoignant de se présenter devant la Prévôté le **25 février 1681**.

D'une part, Jehan Creste doit à Roussel un montant de 8 livres; d'autre part, Roussel doit à Abel Sagot un montant de 38 livres. Ce montant est contesté par Roussel pour diverses raisons dont celle-ci : Jehan Creste aurait versé 8 livres à Sagot, à son acquit.

Plusieurs faits concernant cette contestation la rendent éminemment complexe. Roussel tient compte de 100 sols pour une année de « barbe », de huit livres payées par Jehan Creste, de dix livres par un nommé Triyau (Triault?), de deux livres pour un *charoi* (le charroi est un transport fait par chariot ou par charrette) et



⁵ *Registre de la Prévôté*, vol. 12, folio 141 r.

⁶ *Registre de la Prévôté*, vol. 15, folio 72 r.

⁷ *Registre de la Prévôté*, vol. 16, folio 20 r.

de trois livres pour quatre voyages de sable. La demanderesse dit qu'elle n'a rien reçu de Jehan Creste. Quant au charroi, c'est à son frère de payer. Il faudra voir Jehan Creste pour savoir s'il a payé ou non.

La cour ordonne au défendeur de payer à la demanderesse 23 livres 17 sols, et, dans le cas où Jehan Creste a payé, le montant de 8 livres sera rabattu.

JEHAN CRESTE DANS LA CAUSE BERMEN C. CHAILLON⁸

À la séance de la Prévôté du **1^{er} mars 1681**, M^e Claude de Bermen est le demandeur et Mathurin Chaillon, de Beauport, le défendeur. Le demandeur veut connaître la qualité de chaque espèce de grain que Mathurin Chaillon a recueilli sur sa terre l'année dernière; il veut savoir aussi où le grain a été engrangé et ce qui a été battu. En outre, Claude de Bermen réclame que le défendeur soit tenu de « *botter un melon de foin pour être partagé par moitié* » (le meulon est un tas de foin levé après la moisson).

Chaillon réplique qu'il a battu six minots de blé et que le reste du blé ainsi que tout le grain sont dans la grange de Jehan Creste, habitant de Beauport. Vingt gerbes d'orge environ ont été perdues par le mauvais temps.

Les parties sont entendues, et Chaillon a reconnu qu'il devait rendre toute la paille à de Bermen. La cour ordonne que le grain entreposé dans la grange de Jehan Creste soit incessamment battu. Puis les parties conviennent que Jehan Creste le fera battre et le gardera jusqu'au moment choisi par le demandeur. Le meulon de foin sera bottelé incessamment par le défendeur pour être partagé également. Chaillon est condamné aux dépens.

JEHAN CRESTE C. TIMOTHÉE ROUSSEL⁹ (PARTIE I)

Devant la Prévôté, à la séance du **21 octobre 1681**, Jehan Creste, de Beauport, demandeur, affronte Timothée Roussel, maître chirurgien, défendeur.

Les parties ont été entendues mais, pour statuer sur la légitimité du montant demandé – 30 livres, un point doit être éclairci. Roussel a signé un billet, daté du 28 septembre dernier, pour un montant de 30 livres, mais il prétend qu'on doit en soustraire un montant de 8 livres que Jehan Creste a reçu d'Abel Sagot. La cour ordonne qu'Abel Sagot vienne au premier jour pour déposer à cet effet.

CRESTE C. ROUSSEL¹⁰ (PARTIE II)

Jehan Creste, demandeur, et Timothée Roussel, maître chirurgien, défendeur, se présentent devant la Prévôté

té lors de la séance du **24 octobre 1681**. Claire Turgeon, épouse d'Abel Sagot, assiste comme intervenante.

Après audition des parties et considérant la teneur de la séance du 21 courant, la cour condamne Roussel à payer à Jehan Creste la somme de 30 livres portée par son billet du 28 septembre dernier. De plus, Roussel doit acquitter les dépens.

Dans cette cause, il nous semble que Roussel, qui aimait bien avoir recours aux procès, a voulu profiter de ce montant de 8 livres deux fois, c'est-à-dire dans les deux sens.

ABEL SAGOT C. JEHAN CRESTE¹¹

À la séance de la Prévôté du **5 novembre 1681**, Abel Sagot, demandeur, comparait par sa femme, Claire Turgeon; Jehan Creste, défendeur, est aussi présent en personne.

Après audition des plaidoiries de part et d'autre, Jehan Creste est condamné à payer à Abel Sagot la somme de 400 livres. Cette somme provient en premier lieu d'une obligation passée devant le notaire royal Pierre Duquet le 29 juillet 1680, et aussi d'un prêt supplémentaire qui a été consenti par Sagot à Jehan Creste après ladite obligation. À défaut de paiement du capital, le défendeur sera tenu d'en payer les intérêts au demandeur. De plus, le défendeur est condamné aux dépens. Au bas, Jehan Creste a signé avec René Louis Chartier de Lotbinière, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel.

En réalité, cet acte du 29 juillet 1680 est une reconnaissance de dette de Jehan Creste au montant de 365 livres et 18 sols pour des marchandises reçues d'Abel Sagot. Abel Sagot, comme on le sait, était un taillandier; c'est un métier apparenté à celui de forgeron. Voilà la raison qui nous paraît justifier pourquoi Sagot est surnommé Laforge. Dans cette cause, il est probable que Sagot fournissait à Jehan Creste le cercle de fer qui entourait les roues.

Nous verrons plus loin qu'Abel Sagot est allé en France, à Tourouvre, pour ses affaires personnelles, mais aussi avec un mandat de Jehan Creste. C'est ce qui nous semble expliquer qu'on ait majoré la somme de 365 livres à 400 livres.

JEHAN CRESTE C. PIERRE LEFEBVRE¹²

Jehan Creste, de Beauport, demandeur, présente une requête datée du 26 janvier 1682 pour obliger Pierre Lefebvre à se présenter devant la Prévôté le **6 février 1682**.

⁸ *Registre de la Prévôté*, vol. 16, folio 27 v.

⁹ *Registre de la Prévôté*, vol. 16, folio 111.

¹⁰ *Registre de la Prévôté*, vol. 16, folio 116 r.

¹¹ *Registre de la Prévôté*, vol. 16, folio 124 v.

¹² *Registre de la Prévôté*, vol. 17, folio 11.

Pierre Lefebvre, habitant aussi de Beauport, défendeur, fut assigné par exploit par Étienne Marandeu (Maranda), huissier, le 29 janvier.

Le demandeur réclame que Lefebvre lui paye au moins sept arbres qu'il a pris sur ses terres; ces arbres ont servi à la construction de sa grange. De plus, Jehan Creste exige que Pierre Lefebvre déclare sous serment le nombre d'arbres pris, car il n'est pas certain du nombre exact.

Lefebvre prétend qu'il n'a jamais rien dû au demandeur. Il dit qu'à la vérité, son fils, Jean Lefebvre, est allé demander à Jehan Creste du bois de charpente en échange de lui remettre une quantité égale de bois sur sa terre. Le futur gendre de Jehan Creste, Jean Lefebvre, affirme de son côté que Jehan Creste est venu sur ses terres prendre du bois sans permission, dans le cadre de son métier de charron. Il en a même pris deux *trainsées*; les marques laissées au sol l'ont trahi.

Les parties furent renvoyées hors cour avec défense faite de ne prendre aucun bois ni chez l'un ni chez l'autre, sans une permission écrite ou devant témoins. Les dépens seront compensés, c'est-à-dire répartis entre les plaideurs. Et c'est signé par R. L. Chartier de Lotbinière.



Perruque du XVIII^e siècle.

Source : www.septentrion.qc.ca/icone/2008-04-023.jpg

Jehan Creste, devant le Prévôté, séance du **16 octobre 1685**, réclame de Nicolas Marion dit Lafontaine, marchand bourgeois de Québec, un montant de 7 francs ou 140 sols. Cinq francs s'appliquent à une brouette que Jehan lui a fabriquée et vendue; quant aux deux francs restants, ils ont trait à une perruque achetée du défendeur. Mais comme cette perruque n'avait pas été trouvée bonne et valable, elle avait été retournée à Nicolas Marion par Marguerite Gaulin, femme de Jehan Creste.

Le défendeur l'a reçue et remise en son magasin pour en disposer à son profit. Inutile d'insister : le jugement de la cour fut favorable à Jehan Creste. Par ailleurs,

Et c'est signé par R. L. Chartier de Lotbinière.

JEHAN CRESTE C. NICOLAS MARION DIT LAFONTAINE¹³

Jehan Creste, devant le Prévôté, séance du **16 octobre 1685**, réclame de Nicolas Marion dit Lafontaine, marchand bourgeois de Québec, un montant de 7 francs ou 140 sols. Cinq francs s'appliquent à une brouette que Jehan lui a fabriquée et vendue; quant aux deux francs restants, ils ont trait à une perruque achetée du défendeur. Mais comme cette perruque n'avait pas été trouvée bonne et valable, elle avait été retournée à Nicolas Marion par Marguerite Gaulin, femme de Jehan Creste.



Charrette à bras d'époque.

Source : www.interencheres.com/medias/img_actu/164_charette.jpg

cette réclamation en justice nous éclaire sur deux points :

- D'abord, nous apprenons que Jehan Creste fabriquait et vendait non seulement des voitures à traction animale mais aussi des brouettes que des hommes pouvaient pousser ou tirer.

- Ensuite, nous avons la certitude qu'à l'occasion d'événements de nature sociale, Jehan Creste devait porter la perruque. Cela est dû au fait qu'en achetant de Claude Guion un huitième du fief Dubuisson, baigné par la rivière Montmorency, il avait acquis le titre de seigneur.

ÉLECTION D'UN TUTEUR AUX ENFANTS DE MARIE CRESTE ET ROBERT PEPIN¹⁴

Une requête de Marie Creste, épouse Pepin, est présentée à la Prévôté de Québec pour faire élire un tuteur et subrogé tuteur à ses enfants mineurs.

Cette séance du **8 août 1686** est présidée par René-Louis Chartier, conseiller du Roi. Tous ceux qui avaient été appelés pour former le conseil de famille sont présents. Le défunt mari n'ayant aucune parenté immédiate en Nouvelle-France, Marie Creste avait invité les amis suivants pour représenter le côté paternel : M^e Paul Vachon, notaire à Beauport; Jean Lerouge, arpenteur; Léonard Créquy, menuisier; Jean Journet, cordonnier. Les représentants du côté maternel sont : Jehan Creste (âgé de 60 ans), habitant de Beauport et aïeul maternel des mineurs; Henry Delaunay, charron, oncle maternel à cause de Françoise Creste, sa femme; Jean Gaulin, grand-oncle des mineurs du côté maternel et, enfin, Denis Le Maistre, tailleur d'habits, appelé en tant qu'ami.

QUITTANCE DE MARIE PARADIS

En guise de préambule à ce procès, on doit ajouter quelques notes explicatives. Barbe Guyon, épouse de Pierre Paradis, hérita de son père, Jean Guyon, un huitième du fief Dubuisson. Le couple Paradis-Guyon a eu une fille nommée Marie Paradis; cette dernière épousa Guillaume Baucher dit Morency qui acheta de son beau-père, le 12 juillet 1672, le huitième du fief Dubuisson. Par cette transaction, le couple Baucher-Paradis devenait voisin de Jehan Creste dans le fief, à Beauport. Mais comme le couple Baucher-Paradis habitait l'île d'Orléans, il ne pouvait exploiter adéquatement cette terre; il l'afferma alors à Jehan Creste en 1679 pour une période de neuf ans. Entre temps, Guillaume Baucher décède le 25 octobre 1687.

Le compte rendu suivant permet de constater le jugement rendu par la Prévôté dans cette cause. Nous en re-

¹³ *Registre de la Prévôté*, vol. 21, folio 40.

¹⁴ *Registre de la Prévôté*, chapitre concernant Marie l'aînée, pour de plus amples détails.

produisons les lignes directrices : le **26 septembre 1688**, devant Gilles Rageot, notaire, *Marie Paradis, veuve de Guillaume Baucher dit Morency, demeurante en l'isle et comté de Saint Laurent, a reconnu avoir eu, il y a longtemps, de Jean Creste habitant de Beauport, tous les loyers et prix de ferme de la terre qu'il a eue en jouissance de ladite veuve par le bail judiciaire du Juge de la dite comté, depuis neuf années pour le prix clauses et conditions portées par ledit bail apres compte fait entre les parties des présentes sy convenue du paiement entier des quels dits loyers la dite Paradis s'est tenue pour contente satisfaite et bien payée et en tient quitte et décharge ledit Creste et tous autres... A la réserve, toutefois, qu'une visite sera faite sur la terre en question pour vérifier si Creste l'a nettoyée adéquatement. Il faut aussi constater si Creste a pris ou coupé du bois sans congé ny permission au désir du dit bail.*

CRESTE C. ABEL SAGOT DIT LAFORGE¹⁵

À la Prévôté, séance du **4 février 1689**, un défaut est accordé en faveur de Jehan Creste, demandeur, contre Abel Sagot dit Laforge, de Québec, défendeur et défaillant à l'assignation qui lui avait été livrée le 27 janvier dernier.



Sac d'argent de pièces anciennes.

Source : <http://us.123rf.com/400wm/400/400/mik122/mik1220710/mik122071000015/1787082.jpg>

Par cette convocation, Jehan Creste veut récupérer une procuration qu'il a donnée à Sagot lors de son voyage en France. Cette procuration autorisait Sagot à percevoir de la succession d'Anthoine Creste ce qui pouvait lui échoir ou appartenir de la succession.

Pour ce service, Jehan Creste offre de lui payer la somme de 100 livres et les dépens. Sur-le-champ, Jehan Creste montre un sac d'argent au tribunal en disant que c'est la somme de 100 livres pour le paiement à faire au défaillant.

JEHAN CRESTE C. ABEL SAGOT DIT LAFORGE¹⁶

Lors de la séance de la Prévôté du **15 février 1689**, Jehan Creste est le demandeur, sur défaut obtenu par lui en cette Prévôté le 4 de ce mois. Abel Sagot dit Laforge, défendeur, avait été convoqué à comparaître le 5 du même mois.

Les parties sont entendues et le défaut est constaté. Le défendeur reconnaît avoir eu en sa possession une procuration de Jehan Creste. Le but de cette procuration

était de contester l'héritage de son demi-frère Michel qui était en conflit avec les intérêts d'une des sœurs de Jehan. Comme cette dernière vivait dans une grande pauvreté, Jehan avait fait une croix sur cette succession.

Sagot continue : *J'ai rapporté la procuration ici et je crois l'avoir remis à Jehan Creste, mais je n'en suis pas sûr. À tout événement, je ne m'en suis pas servi, et je n'ai pas à m'en servir.*

Voici la sentence rendue : la cour transmet au demandeur les déclarations du défendeur et ordonne que le demandeur paie au défendeur la somme de 100 livres restante en argent monnayé et les intérêts de ce montant. Après quoi les deux parties seront quittes l'une envers l'autre pour toutes les affaires qu'elles ont eues ensemble jusqu'à ce jour. Et le demandeur est condamné aux dépens, excepté pour des frais occasionnés par le défaut qui seront payés par le défendeur.

Note : Abel Sagot serait allé en France en 1680, selon la teneur de la procuration. Il faut ajouter que Sagot serait retourné à quelques reprises à Tourouvre même. Le **29 mars 1683**, Abel Sagot a vendu à Anthoine de la Vove¹⁷, chevalier, seigneur de Tourouvre, un « lottereau » [petit lot] de terre en herbage, un boisseau, sis au village de Mesieres en cette paroisse. De plus, Abel Sagot avait acheté tous les biens des enfants Rousin et même quelques autres. Il passe un étrange contrat de vente à Mortagne le **17 avril 1683**, 15 jours après l'acte rapporté ci-dessus, avec François Poisson, quincaillier à Tourouvre, et Toussaint Fromentin, de Mortagne (tous deux avaient été témoins à l'acte du 29 mars) à qui Abel Sagot cède ces biens moyennant 200 faucilles et des socs de charrue livrables à la Rochelle. Mais les faucilles et socs ne seront livrés que le 2 mai 1695!

Il semble bien que Jehan Creste et Abel Sagot aient entretenu quelques relations personnelles, en dehors des relations commerciales. Nous en tenons comme preuve qu'Abel Sagot avait été choisi comme parrain au baptême de Louis Pépin, petit-fils de Jehan Creste, le 13 février 1686.

JEHAN CRESTE C. MARIE PARADIS¹⁸

Le 26 septembre 1688, devant le notaire Gilles Rageot, la veuve Paradis reconnaissait avoir reçu de Jehan Creste les pleins montants du loyer de sa ferme pour les neuf années. Cependant, il est convenu qu'une visite sera faite sur la terre pour vérifier si Creste l'a nettoyée adéquatement. Il faut aussi constater si Creste a respecté le bail dans la coupe du bois.

¹⁵ *Registre de la Prévôté*, vol. 26, folio 18.

¹⁶ *Registre de la Prévôté*, vol. 26, folio 22.

¹⁷ M^{me} Pierre MONTAGNE. *Tourouvre et les Juchereau*, p. 140.

¹⁸ *Registre de la Prévôté*, vol. 26, folio 16.

À la Prévôté, séance du **1^{er} septembre 1689**, Marie Paradis, veuve de Guillaume Baucher, demanderesse, est représentée par Robert Choret, charpentier, son procureur, d'une part; et Jehan Creste, charron, de Beauport, est le défendeur d'autre part. Ce dernier avait été assigné à ce jour par une mise en demeure de Nicolas Métru, huissier, en date du 29 du présent mois (il s'agit sans doute du 29 août).

La cour entend les parties, examine la mise en demeure conjointement avec une certaine sentence rendue par le bailli de Saint-Laurent en date du 29 janvier 1679. Elle vérifie aussi les termes de la quittance passée devant le notaire Rageot le 26 septembre dernier (1688) alors que le défendeur a dit qu'il était prêt à nettoyer la terre appartenant à la demanderesse, sur laquelle terre il avait pris du bois.

La cour oblige le défendeur à exécuter ce qu'en décideront deux arbitres qui visiteront les terres. De plus, la demanderesse prétend que le défendeur doit encore payer le bois qu'il a pris sur ladite terre tant pour son métier de charron que pour charpente. Le défendeur, de son côté, soutient qu'il n'a pris de bois que pour son chauffage.

La cour ordonne que deux personnes choisies par les parties visitent la terre en question et qu'elles donnent un rapport quant à la quantité de bois pris et la surface de terre à nettoyer. La demanderesse a porté son choix sur Noël Langlois dit Traversy, tandis que Jehan Creste a choisi le sieur Ignace Juchereau de Saint-Denis, dont la grand-mère maternelle s'appelait Jeanne Creste et demeurait à Tourouvre tout comme son mari, Jean Juchereau.

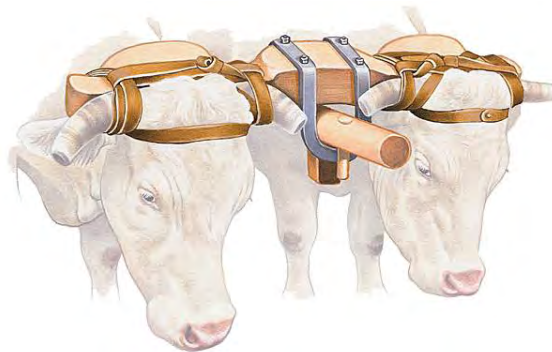
JEHAN CRESTE C. JEAN-BAPTISTE PROVOST¹⁹

À la séance de la Prévôté du **7 avril 1690**, le Procureur du roi, ainsi que Jehan Creste, demandeur, et Jean-Baptiste Provost, défendeur, sont présents. Ce dernier a été assigné à se présenter aujourd'hui par exploit de M^e Métru, huissier, signifié le 29 mars dernier.

Les parties sont entendues, et la teneur de l'assignation est divulguée. Le défendeur a admis avoir bûché quatre arbres sur la terre de Jehan Creste et il se dit prêt à les lui payer ou à les lui rendre. Le demandeur, de son côté, soutient que Provost en avait pris cinq.

La cour ordonne que le défendeur bûche quatre traînées de bois, des traînées aussi grosses que le demandeur pourra emporter avec deux bœufs. Le bois en question sera coupé sur la terre du défendeur, le plus proche possible de la terre du demandeur. En outre, il est défendu à Provost de ne prendre dorénavant aucun bois sur la terre

du demandeur sous peine d'une amende de 10 livres.



Exemple d'attelage de deux bœufs.

Source : www.larousse.fr/encyclopedie/data/images/1001279.jpg

JEHAN CRESTE, LOUIS GABOURY ET ÉTIENNE MOREAU²⁰

À la séance du **29 août 1690**, Louis Gaboury, habitant de La Durantaye, s'étant fait céder une créance par Étienne Moreau, marchand demeurant au village de Tasdon, près de Laroche, est représenté par Joseph Prieur, huissier. Louis Gaboury formule réclamation contre Magdeleine Briaud, veuve de Louis Creste. Nicolas Langard, cabaretier, demeurant en la ville de Québec, ayant épousé cette dernière, comparait en sa faveur. Les deux parties ont présenté leur requête et la Prévôté en prend connaissance aujourd'hui.

La comparante a dit n'avoir rien reçu des 215 livres payées par les directeurs de la Compagnie du Nord. C'est plutôt Jehan Creste, père de défunt Louis Creste, qui a tout reçu.

Comme Magdeleine Briaud était alors mineure, elle ne pouvait contracter; de plus, n'ayant rien reçu de la communauté de biens par son mariage avec Louis Creste, elle ne doit pas être tenue responsable des dettes de ce dernier.

Après le plaidoyer du procureur du roi, le jugement est ainsi établi : les parties devront écrire et produire leurs doléances dans les délais ordinaires. Jehan Creste devra se présenter en cour.

JEHAN CRESTE ET MARIE PARADIS C. JOSEPH GIFFARD²¹

Deux voisins, Marie Paradis et Jehan Creste, demandeurs, font cause commune pour défendre leurs intérêts devant la Prévôté, le **20 juillet 1691**.

Les demandeurs exposent la situation et veulent que le défendeur Joseph Giffard, héritier de Robert,

²⁰ *Registre de la Prévôté*, vol. 27, folio 105.

²¹ *Journal des débats du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (JDSCNF) du 5 octobre 1693.

¹⁹ *Registre de la Prévôté*, vol. 27, folio 40 r.

soit condamné à restituer à Jehan Creste la somme de 96 livres payée à Robert Giffard, décédé, pour préten-
du quint (5^e partie du prix d'un fief) et requint (5^e par-
tie de cette 5^e partie) – sortes de taxes de mutation de
terrain. Ils exigent également que Marie Paradis soit
remboursée d'une somme de 90 livres pour les mêmes
raisons, car son défunt mari avait payé lesdites taxes.

Il faut rappeler ici que Jehan Creste avait acquis
cette propriété de Claude Guyon le 4 août 1666, et en
avait reçu quittance le 1^{er} juin 1667. La somme à payer
ne devait être qu'une *Mail d'or de cinq^e sols* en vertu
d'un contrat passé entre Giffard et Guyon le 14 mars
1634 à Mortagne devant le notaire Roussel.

Cette première manche avait été gagnée par le duo
Creste-Paradis.

Le **6 août 1691**²², comme les parties ne semblent pas
posséder toutes les informations requises, le Conseil sou-
verain²³ ordonne qu'elles se communiquent les informa-
tions de part et d'autre. Lors de leur retour en cour le
lundi suivant, on décidera de la procédure à suivre.

À la séance du **26 novembre 1691**²⁴, Robert Cho-
ret, l'homme de confiance de Marie Paradis, se présen-
te devant le Conseil souverain, car la sentence de la
Prévôté (du 20 juillet dernier) avait été portée en appel
par le défendeur. La partie appelante ne montre pas
tellement d'empressement à collaborer. Choret affirme
avoir donné tous les documents demandés par la partie
adverse. L'intimé, Joseph Giffard, est absent; de plus,
il n'y a personne pour le représenter. Le tout est remis
au mardi suivant.

À la séance du **4 décembre 1691**²⁵, Robert Choret
est fidèle au rendez-vous. Finalement, il n'entend que
la lecture de la signification adressée le 1^{er} décembre à
Alexandre Peuvret de Gaudarville de se présenter lundi
prochain.

À la séance du **10 décembre 1691**²⁶, Marie Paradis,
veuve de Guillaume Baucher dit Morency, et Jehan
Creste en appellent devant le Conseil souverain de la
sentence (somme à payer) de la Prévôté de Québec,
datée 20 juillet dernier.

D'une part, les demandeurs comparaissent par Ro-
bert Choret. D'autre part, l'intimé, Joseph Giffard,
« escuyer » et sieur de Beauport, est défendu par
M^e Alexandre Peuvret de Gaudarville. Après audition

des parties, Alexandre Peuvret reconnaît qu'il n'est pas
le fondé de pouvoir de Giffard.

On procède alors à la lecture des arrêts de ce
Conseil des 6 août, 26 novembre, 4 décembre rendus
par défaut contre Giffard, ainsi que la signification du
1^{er} et du 7 décembre au sieur Gaudarville. On se rend
compte à ce moment que M^e François Madeleine Ruet-
te d'Auteuil, procureur général du roi en ce Conseil, se
manifeste comme l'allié des Giffard et Gaudarville. M^e
Charles Denys de Vitré, conseiller, fait alors fonction
de procureur général.

Le Conseil retient la décision qu'il avait rendue et
ordonne que les arrêts et pièces des appelants soient
incessamment communiqués au sieur de Beauport, à
son domicile. Quant à Gaudarville, pour avoir pris la
qualité de procureur du sieur de Beauport, ce dernier
est condamné aux dépens faits depuis la comparution
jusqu'à ce jour. Il devra remettre les documents qu'il a
reçus de Choret.

Toujours dans la même cause, à la séance du
Conseil Souverain²⁷ tenue le **11 février 1692**, Alexan-
dre Peuvret de Gaudardville, commis et procureur du
roi en la Prévôté de Québec, comparaît pour Giffard.

Le Conseil ordonne que les pièces des parties soient
communiquées au procureur général ainsi que le titre
de la concession qui a été octroyée à Robert Giffard.

À la séance du **14 avril 1692** du Conseil souve-
rain²⁸, les mêmes acteurs sont en scène. On avance à
pas de tortue dans cette cause. Il paraît évident que le
seigneur de Beauport est en mauvaise posture. Cette
fois, le Conseil a requis que les parties exposent leurs
plaidoiries par écrit et les remettent à M^e Charles De-
nys de Vitré, conseiller et procureur général du roi.

Devant le Conseil souverain (séance du **5 octobre
1693**²⁹), les deux censitaires sont toujours représentés
par Robert Choret, tandis que Joseph Giffard semble
bénéficiaire d'appuis et de renforts, puisqu'il est repré-
senté par M^e François Magdeleine Ruette d'Auteuil
assisté de Gaudarville.

M^e Charles Denis de Vitré, conseiller, occupe à nou-
veau la fonction de procureur général du roi. Différents
arrêts et pièces sont déposés devant la Cour tels que :

- les contrats d'achat de Jehan Creste et de la veuve
Baucher;

²² JDCSNF, tome III, p. 549.

²³ JDCSNF, tome III, p. 549.

²⁴ JDCSNF, tome III, p. 590.

²⁵ JDCSNF, tome III, p. 590.

²⁶ JDCSNF, tome III, p. 594.

²⁷ JDCSNF, tome III, p. 607.

²⁸ JDCSNF, tome III, p. 626.

²⁹ JDCSNF, tome III, p. 762-765.

- une quittance de Robert Giffard passée devant le notaire Paul Vachon;
- une quittance de Jehan Creste datée du 1^{er} juin 1667;
- une quittance datée du 8 janvier 1675 concernant Baucher dans laquelle ledit deffendeur reconnoist avoir reçu dudit Bauché pour quint de droits seigneuriaux;
- le contrat et le traité passés à Mortagne devant M^e Roussel, notaire audit lieu, en date du 14 mars 1634, entre Robert Giffard et Jean Guyon et Zacharie Cloutier, dans lequel figure cet extrait : *A la reserue de la foy et hommage quil sera tenu ou ses successeurs ou ayant cause porter au fort St-Louis de Quebecq par Vn seul hommage lige a chaque mutation de possesseur avec Vne maille d'or du poids d'Vne Once;*
- le contrat de donation entre vifs entre Robert Giffard et sa femme Marie Renouard au défendeur daté du 19 octobre 1663 (Robert Giffard est décédé le 16 avril 1668).

Le Conseil a mis fin à cette longue dispute en rendant une sentence précise que nous reproduisons ci-dessous :

...le Conseil a Condamné le deffendeur rendre et restituer audit Creste la dite somme de quatre vingt saize liures par luy payée au dit feu sieur Giffart, Et a ladite Vefue Bauché Celle de Quatre Vingt dix liures par elle payée audit deffendeur pour pretendus lods et ventes quint et requint du prix des dites acquisitions sauf a retenir par le deffendeur la huict^e partie de Cinq^e sols prix de la maille d'or portée audit traitté deffences au dit sieur de Beauport d'Exiger a lauenir sur ledit Arriere fief dubuisson en plus outre que ladite maille d'or Et si la Condamné aux dépens a taxer par le dit sieur de Villeray sauf au dit Sr de Beauport si bon lui semble A repeter contre le dit sieur de Gaudaruille auxquels



Entrée du vieux port de La Rochelle.

Source : www.pays-monde.fr/photo/france-la-rochelle.jpg

Il a esté condamné en son propre et priué nom. Ces signatures figurent aussi : BOCHART CHAMPIGNY ROUER DE VILLERAY

Est-il besoin d'ajouter que la décision fut bien mal accueillie par les défendeurs?

LOUIS GABOURY C. JEHAN CRESTE³⁰

Lors de la séance de la Prévôté du **14 octobre 1692**, un défaut avait été accordé antérieurement à Louis Gaboury (demandeur), habitant de La Durantaye, comme cessionnaire d'Étienne Moreau. Ce dernier exploite un cabaret à Tasdon, près de La Rochelle.

D'une part, Gaboury est représenté par Joseph Prieur, huissier porteur des pièces demandées. D'autre part, Jehan Creste de Beauport et Nicolas Langard assistent, dans cette cause, Magdeleine Briaud (défenderesse), veuve de défunt Louis Creste. Jehan Creste s'était dit le procureur de Magdeleine lors de la séance du 22 décembre 1685 et Nicolas Langard agit comme étant son époux. Les deux parties ont reçu une sommation en date du 11 courant.

Louis Gaboury veut se faire payer par la partie défenderesse la somme de 130 livres, monnaie de France, que Louis Creste devait à Étienne Moreau. Gaboury savait que Jehan Creste avait reçu un montant de 215 livres de la Compagnie du Nord. Cette somme aurait dû être remise audit Moreau à cause de l'obligation du défunt Louis Creste à son endroit.

Notre ancêtre était-il malhonnête? Empocher l'argent gagné par son garçon, au détriment de sa jeune veuve sans ressources, semble un acte répréhensible à première vue. Il y avait peut-être des raisons qui justifiaient un tel geste, par exemple, des dettes antérieures à son départ pour la grande aventure. Il nous paraît nécessaire de dire que Louis avait omis de se présenter à la Prévôté le 12 juillet 1680 alors qu'il fut condamné à payer 7 livres à Toussaint Dubeau.

L'esprit d'aventure de Louis Creste semble être à l'origine de cette situation. Jehan Creste savait-il que son fils avait pu contracter des dettes en France? Probablement que des arrivants de La Rochelle auraient pu apporter des nouvelles concernant le passage du fils Louis, à Tasdon. De plus, la jeune veuve était vraisemblablement au courant des dettes de son mari envers le cabaretier Étienne Moreau, où Louis avait déjà demeuré avant son mariage.

NDLR : l'auteur publiera d'autres extraits commentés dans de futurs numéros de *L'Ancêtre*.



RÉPERTOIRE DES AUGUSTINES DE QUÉBEC (3^e PARTIE)

Jacques Olivier (4046)

L'auteur, actuel rédacteur en chef de la revue *L'Ancêtre*, est membre de la Société de généalogie de Québec depuis 1998.

Résumé

Les Augustines de la Miséricorde de Jésus (A.M.J.) sont les premières religieuses hospitalières qui arrivent à Québec, le 1^{er} août 1639, sous le nom de Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Les circonstances de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital en Amérique, sont bien connues grâce aux Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716. Mais bientôt, ce premier noyau donnera naissance à une autre institution. Un total de 443 femmes en joignent les rangs. Jusqu'à aujourd'hui, elles nous étaient presque inconnues et absentes des répertoires de généalogie.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec racontent que quatre religieuses furent dépêchées pour fonder l'Hôpital général de Québec : Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste qui était hospitalière, Louise Soumande de Saint-Augustin qui était assistante, Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine qui était encore au noviciat et Madeleine Bacon de la Résurrection. Il était entendu qu'elles restaient et demeuraient professes de l'Hôtel-Dieu, selon la lettre d'obédience du 31 mars 1693; elles ne formaient pas une nouvelle communauté, mais plutôt une extension de la maison de Québec.

Les fondatrices de l'Hôpital général de Québec sont aussi évoquées dans *L'Ancêtre* « Compassion – une œuvre d'art en hommage aux trente-trois communautés hospitalières installées au Québec », n° 284, vol. 35, automne 2008, sous la signature de Juliette Cloutier, A.M.J. (1080). Dans *L'Ancêtre*, n°s 288 et 289, vol. 36, automne 2009 et hiver 2010, nous avons entrepris de diffuser les 1^{re} et 2^e parties du répertoire des 443 femmes qui ont joint les rangs de cette communauté.

Grâce à la collaboration de S^r Juliette Cloutier, archiviste de la communauté au monastère de l'Hôpital général de Québec, *L'Ancêtre* vous livre dans le présent numéro la troisième de quatre tranches regroupant chacune une centaine de religieuses, par ordre alphabétique de nom de famille. La dernière tranche sera présentée dans le prochain numéro. Devant l'ampleur du registre de la communauté duquel s'inspirent ces quatre parutions, les notes relatives à chaque religieuse sont reproduites selon son numéro d'entrée en communauté, dans un tableau ci-après.

N° COMMENTAIRE

- 002 Sur l'extrait de baptême : Magdeleine NOIR ROLLAND.
- 008 Sur l'extrait de baptême : Thérèse.
- 009 Veuve de Jean HUST.
- 010 Sur l'extrait de bapt. : Geneviève Juchereau du Chesnay.
- 016 Sur l'extrait de baptême : NADOT.
- 019 Noviciat à l'Hôtel-Dieu et transfert ici le 22/03/1718.
- 023 Sur l'extrait de baptême : Geneviève.
- 029 Sur l'extrait de bapt. : Marie-Magdeleine et DUPLESSY.
- 043 Sur l'extrait de baptême : Magdeleine MAILLOUX.

- 089 Sur l'extrait de baptême : De la Visitation, Château-Richer; Magdeleine BACON.
- 090 Sur l'extrait de baptême : De la Visitation, Château-Richer.
- 099 Sur l'extrait de baptême : PÂQUET.
- 114 Sur l'extrait de baptême : Saint-Henry de Lauzon.
- 120 Sur l'extrait de bapt. : Marie; et Saint-Michel de la Durantaye.
- 157 Sur l'extrait de baptême : Anasthasie.
- 162 Dans le livre des entrées : la mère est appelée Gertrude.
- 182 Entrées et cédule de vœux : Rocheleau dit l'Espérance.
- 183 Vœux et Entrées : il n'est pas fait mention de Dépin.
- 202 Baptême : Adélaïde Jacques. Livre des entrées : Jacques dit Duo (Duhault).
- 208 Sur l'extrait de bapt. : Moysen. Sur cédule des vœux : Céline.
- 231 Décès à l'H.-D. de Chicoutimi.
- 244 Décès à l'H.-D. de Chicoutimi.
- 245 Sur l'extrait de baptême : Séraphie.
- 252 Entr. : Adolphe alias George et Mary Ward (née Woonsocket, RI, et élevée protestante).
- 267 Décès à Durban (Natal), Afrique du Sud.
- 279 Bapt. : Chrystophe Romule. Entrée et Vœux : Rosalie Émilie.
- 294 Entrées : Anne Marie Jacques, et Amaryllis Croteau.
- 326 Baptême : Amaryllis Croteau est-elle Luce Croteau?
- 332 Sortie le 20/02/1911.
- 339 Sur la cédule de vœux : Paquet dit Lavallée.
- 348 Profession temporaire 13/04/1920, perpétuelle 13/04/1923.
- 362 Profession temporaire 24/09/1927, perpétuelle 24/09/1930.
- 364 Profession temporaire 08/03/1929, perpétuelle 08/03/1932.
- 371 Profession temp. 19/09/1932, perp. 19/09/1935. Inh. 09/03/2001.
- 372 Alias Lucille. Pr. temp. 31/01/1933, perp. 30/01/1936. Transf. H.-D. Gaspé 10/10/1956. Sortie.
- 378 = = = Renseignements personnels protégés par la loi.
- 384 Sortie le 11/06/1940.
- 386 Profession temp. 29/04/1938, perp. 29/04/1941. Inh. 12/07/2007.
- 388 Profession temp. 02/12/1940, perp. 02/12/1943. Inh. 28/03/1994.
- 397 Pr. t. 23/09/1943, p. 23/09/1946. Tr. H. général 14/05/1969. Inh. 09/07/1991.
- 399 Profession temp. 25/09/1944, perp. 25/09/1947. Inh. 26/07/2003.
- 401 = = = Renseignements personnels protégés par la loi.
- 405 Profession temp. 13/02/1945. Inhumation 16/04/1945.
- 406 Profession temp. 10/09/1945, perp. 10/09/1948. Inh. 24/03/1994.
- 409 Sortie le 27/06/1949.
- 411 = = = Renseignements personnels protégés par la loi.
- 419 Sortie le 18/06/1958.
- 420 = = = Renseignements personnels protégés par la loi.
- 422 = = = Renseignements personnels protégés par la loi.
- 430 Prof. temp. 29/08/1964, perp. 29/08/1969. Inh. 23/05/2008.
- 434 Sortie le 02/03/1973.

N°	NOM	PRÉNOM	NOM EN RELIGION	ORIGINE	PRÉNOM PÈRE	NOM MÈRE	PRÉNOM MÈRE	NAISS.	BAPTÈME	ENTRÉE	VÉTURE	PROF.	DATE DÉCÈS
294	JACQUES	MARIE VICTORIA	SAINTE-EUGENIE	HAM-NORD (SAINTS-ANGÈS)	THOMAS	CROTEAU	LUCE	05/06/1877	24/06/1877	24/03/1886	23/03/1897	24/03/1898	07/11/1966
326	JACQUES	M. ADELÉ MELANIE BERTHE	MARIE DES ANGES	GARTHY (ST-OLIVIER)	THOMAS	CROTEAU	AMARYLLIS	23/03/1889	24/03/1889	29/03/1907	10/03/1907	15/09/1908	09/10/1919
202	JACQUES DIT DUHAULT	ADELAÏDE	SAINTE-CROIX	QUÉBEC	LOUIS	LEFÈVRE	MARGUERITE	09/08/1826	09/08/1826	11/11/1847	13/05/1848	24/05/1849	01/03/1907
261	JOBIN	FLORE MARIE CAROLINE	SAINTE-GERTRUDE	QUÉBEC (ST-ROCH)	PIERRE	GOURDEAU	FLORE	05/01/1860	26/01/1860	21/08/1882	19/12/1883	20/12/1883	10/03/1926
270	JOBIN	MARIE CATHERINE	SAINTE-ROCH	N-D-DE-QUÉBEC	HENRI	NOËL	CATHERINE CÉLINE	15/11/1860	06/11/1860	28/08/1884	14/07/1885	27/07/1886	24/03/1928
267	JOBIN	MARIE SOPHIE ZOË	SAINTE-HENRI	N-D-DE-QUÉBEC	HENRI	NOËL	CATHERINE CÉLINE	04/02/1862	05/02/1862	15/04/1884	27/01/1885	10/02/1886	23/07/1937
271	JOBIN	MARIE VITALINE	SAINTE-VITALINE	L'ANCIENNEL-ORETTE	PIERRE	MATTE	MARIE VITALINE	12/06/1869	13/06/1869	21/01/1885	02/02/1886	09/02/1887	18/06/1906
279	JOBIN	MARIE VITALINE LEA	SAINTE-PIERRE-CLAYER	L'ANCIENNEL-ORETTE	PIERRE	MATTE	MARIE VITALINE	12/06/1869	13/06/1869	15/08/1891	23/02/1891	29/03/1892	30/04/1947
319	JOURDAIN	MARIE GEORGIANNA	MARIE DE LA CONCEPTION	QUÉBEC (N-D-DE-LA-GARDE)	ONÉSIME	PEPIN	LUMINA	21/12/1873	21/12/1873	03/03/1903	08/03/1904	18/05/1905	09/08/1941
010	JUCHEREAU DUCHESNY	GENEVIEVE	SAINTE-AUGUSTIN	BEAUPORT	IGNACE	PEUVRET	MARIE-CATHERINE	28/11/1883	30/11/1883	08/12/1789	17/06/1770	02/07/1771	27/03/1730
093	JUCHEREAU DUCHESNY	GENEVIEVE	SAINTE-AUGUSTIN	QUÉBEC	ANTOINE	DE BEAUJEU	LULIE LOUISE	21/06/1768	22/06/1768	14/03/1785	13/09/1785	14/09/1786	28/04/1818
064	JUCHEREAU DUCHESNY	MARIE CATHERINE	SAINTE-IGNACE	BEAUPORT	ANTOINE	CHARTRER DE LOTBIBERIE M. FRANCOISE	MARIE-CATHERINE	14/03/1738	14/03/1738	04/08/1753	15/01/1754	16/01/1755	05/12/1798
011	JUCHEREAU DUCHESNY	MARIE-JOSEPH	DE L'ENFANT-JESUS	BEAUPORT	IGNACE	PEUVRET	MARIE-CATHERINE	20/02/1899	22/02/1899	03/11/1712	23/04/1712	30/04/1717	07/07/1879
145	LABRECOQUE	MARIE-ANNE	SAINTE-EULALIE	SAINTE-LAURENT I.O.	LAURENT	DUFRESNE	MARIE GENEVIÈVE	14/06/1803	14/06/1803	09/06/1822	05/04/1822	15/12/1823	07/07/1869
157	LACASSE	ANASTASIE	SAINTE-CATHERINE	SAINTE-CHARLES (BELL)	ANTOINE	GAY (GUAY)	MARIE CATHERINE	23/04/1812	24/04/1812	09/01/1830	10/08/1830	16/08/1831	19/06/1865
259	LACASSE	MARIE ROSE DE LIMA	SAINTE-BENOIT-JOSEPH (LABRE)	QUÉBEC (ST-ROCH)	ANTOINE	ROY	SOPHIE	06/08/1859	06/08/1859	08/03/1883	09/03/1883	04/09/1906	
388	LACROIX	M. GABRIELLE EVA ALBERTINE	SAINTE-GERTRUDE	QUÉBEC (ST-SAUVEUR)	JOSEPH-ALBERT	MICHAUD	EVA	08/11/1910	09/11/1910	12/01/1939	30/11/1939	02/12/1940	25/03/1994
322	LAFFORTE	MARIE ELEANORE LAURA	SAINTE-BONAVENTURE	QUÉBEC (ST-JIN-BTE)	EDOUARD	MARQUIS	ELEANORE	30/08/1872	01/09/1872	15/08/1903	06/09/1904	14/09/1905	05/03/1947
320	LAFFORTE	MARIE EMMA ALICE	SAINTE-CHRISTOPHE	QUÉBEC (ST-ROCH)	EDOUARD	MARQUIS	ELEANORE	04/08/1874	04/08/1874	11/05/1903	16/05/1904	18/05/1905	28/09/1952
162	LAFRANCE	MARIE URSULE	SAINTE-VALLIER	NEJUILLE (Pte-au-Tremble)	PIERRE	BERTRAND MARIE ANNE (GERTRUDE)	GENEVIEVE	27/07/1807	27/07/1807	25/02/1833	25/07/1834	29/07/1834	05/07/1854
184	LAGORCE	CLAIRE ANGELE	SAINTE-IRENÉE	ST-HYACINTHE (N-D-ROS)	CHARLES	MORIN	MARIE ANGELE	01/04/1811	01/04/1811	01/10/1834	19/05/1835	14/06/1836	13/07/1849
399	LALOIE	MARIE-EMELIE	SAINTE-PIERRE	SAINTE-GREGOIRE (MONTOR)	JOSEPH	BLUTEAU	JOSEPHINE	24/10/1924	26/10/1924	08/03/1942	23/09/1944	25/09/1944	22/07/2003
231	LAMARRE	JULIE EMELIE	SAINTE-GABRIEL	QUÉBEC (ST-ROCH)	NOZAIRE	ROY	JULIE	08/05/1845	08/05/1845	11/10/1865	21/04/1864	27/04/1865	25/12/1922
274	LAMBERT	M. EUGENIE LUDIVINE	SAINTE-AUGUSTIN	SAINTE-APOLLINAIRE (LOTB)	CARMEL	LAMONTAGNE	PHILOMÈNE	23/02/1862	23/02/1862	26/10/1886	28/07/1887	31/07/1888	02/12/1937
252	LAMBERT	MARIE LOUISE	SAINTE-AGNES	ST-JOSEPH-POINTE-LEVY	ADOLPHE	GIROUARD	MARIE	03/01/1881	22/06/1882	02/08/1879	27/01/1880	17/02/1881	06/03/1886
232	LAMBERT	MARIE PHILOMÈNE	SAINTE-URSULE	SAINTE-ANTOINE-DE-TILLY	LEON	DESROCHERS	CÉCILE	05/04/1845	06/04/1845	04/11/1865	21/04/1864	27/04/1865	22/07/1932
225	LAMBERT	MARIE PHILOMÈNE	SAINTE-LUCE	SAINTE-NICOLAS	MICHEL	MARTINEAU	GENEVIEVE	27/02/1839	27/02/1839	20/11/1860	20/06/1862	05/08/1862	16/02/1875
364	LAMONTAGNE	M. THER. MARC BERNADETTE	SAINTE-THÉRESE	QUÉBEC (ST-ROCH)	JEAN-BAPTISTE	NOËL	ADELIN	06/04/1902	06/04/1902	19/03/1927	06/03/1928	08/03/1929	03/02/1978
078	LAMONTAGNE	MARIE-YVONNE IMELDA	SAINTE-ANNE DE JESUS	SAINTE-ANSELME (DORCH)	THOMAS	AUDET	MARIE ANNE	28/11/1762	29/11/1762	05/04/1783	17/07/1783	19/07/1784	10/04/1840
389	LANGLOIS	BRIGITTE AMABLE	SAINTE-GENEVIEVE	CHATEAU-RICHER	LOUIS	BACON	MARIE MADELEINE	25/01/1789	25/01/1789	25/02/1806	25/08/1806	15/02/1810	12/10/1824
118	LANGLOIS	DOROTHEE	SAINTE-AGATHE	MONTMAGNY (ST-THOMAS)	JEAN-MARIE	GULIN	MARIE JOSEPHTE	17/07/1757	17/07/1757	16/04/1783	15/10/1783	18/10/1784	07/04/1793
090	LANGLOIS	GENEVIEVE	SAINTE-AMABLE	CHATEAU-RICHER	LOUIS	BACON	MARIE MADELEINE	14/10/1748	15/10/1748	23/01/1774	06/08/1774	30/05/1776	16/02/1804
085	LANGLOIS	MARIE ANGÈLE LUCIE	SAINTE-ANGÈLE	CHATEAU-RICHER	LOUIS	LESSAR	MARIE-THÉRESE	25/01/1884	25/01/1884	01/10/1707	28/04/1707	30/04/1708	20/02/1743
008	LANGLOIS	THÉRESE	SAINTE-ANNE-BAPTISTE	N-D-DE-QUÉBEC	JACQUES	LESSAR	ANNE-MARIE	26/06/1912	27/06/1912	02/02/1931	28/01/1932	31/01/1933	===
372	LAPLANTE	M. MARGUERITE LUCIE	SAINTE-JOSEPH	SAINTE-GERMAIN (KAM)	PHILIPPE	PARADIS	MARIE ANNE	14/02/1838	14/02/1838	08/12/1859	14/06/1860	20/06/1861	23/05/1927
434	LAPOINTE	M. FRANÇOISE BÉRANGÈRE	STE-VERONIQUE-DE-JESUS	SAINTE-LEONIE-GRAND (MATP)	ARTHUR	DESCHENES	MARIE ANNE	25/01/1943	25/01/1943	30/03/1963	09/05/1964	28/05/1966	===
339	LAVALLÉE	MARIE ANNE PHILOMÈNE	SAINTE-ANNE	CAP-SAINTE	ULDERIC	JACQUES	MARIE	15/02/1895	14/02/1895	24/03/1916	08/09/1915	12/09/1916	03/05/1930
222	LAWLOR	ANASTASIE	SAINTE-PATRICE	N-D-DE-QUÉBEC	PATRICK	CODD	MARY	05/01/1838	28/01/1838	08/12/1859	14/06/1860	20/06/1861	23/05/1927
235	LAWLOR	JULIE	MARIE DU SACRE COEUR	QUÉBEC (ST-ROCH)	PATRICK	COAD (CODD)	MARY	03/05/1817	04/05/1817	19/03/1866	06/09/1868	17/09/1867	25/09/1919
026	LE GARDEUR DE BEAUVAIS	MARIE-LOUISE	SAINTE-VALLIER	MONTRÉAL	RENE	ST-OURS	MARIE BARBE	15/04/1704	15/04/1704	30/04/1720	04/05/1721	22/12/1750	10/06/1776
019	LE GARDEUR DE REPERTIGNY	MARIE-JOSEPH	DE LA VISITATION	MONTRÉAL	PIERRE	ST-PER	AGATHE	09/09/1893	09/09/1893	13/02/1716	05/11/1716	30/05/1718	10/06/1776
409	LEBLOND	M. BERTHE RACHELLE	SAINTE-JEAN-DE-DIEU	SAINTE-CECILE-WHTTON (MÉS)	FERDINAND	BRETON	MARIE	25/09/1916	25/09/1916	08/03/1944	10/09/1945	12/09/1946	===
298	LEBLOND	MARIE ALICE	SAINTE-OLIVIER	QUÉBEC (ST-ROCH)	OLIVIER	BEAUDOIN	PHILOMÈNE	21/07/1876	21/07/1876	08/03/1896	14/09/1897	15/09/1898	03/02/1957
138	LECLERC	MARIE	SAINTE-STANISLAS-COSTYA	SAINTE-LAURENT I.O.	JEAN	COUTURE	MARIE	10/01/1798	10/01/1798	14/09/1820	07/05/1821	09/05/1822	07/03/1867
300	LECLERC	MARIE JUSTINE	SAINTE-HONORE	QUÉBEC (ST-SAUVEUR)	ELMOND	JASSIN	JU STINE	01/05/1878	01/05/1878	15/03/1887	24/03/1888	25/03/1889	10/03/1950
332	LECLERC	MARIE-ANNE-BERNADETTE	SAINTE-JEAN-EVANGÉLISTE	QUÉBEC (ST-SAUVEUR)	PAUL	LECLERC	MARIE	30/06/1886	01/07/1886	08/03/1909	20/09/1910	20/08/1918	===
181	LECLERC	MARIE VÉRONIQUE	SAINTE-EDOUARD	ROUAD (STE-MADELEINE)	FRANÇOIS	CHEVRIER (L'AMUNESSE)	VÉRONIQUE	20/06/1820	20/06/1820	25/05/1843	02/10/1843	03/10/1844	19/01/1909
029	LEFFEBRE DUPLESSIS FABER	MARIE MADELEINE	DES SERAPHINS	MONTRÉAL	FRANÇOIS	DE CHOREL	MARIE MADELEINE	23/07/1891	23/07/1891	05/08/1720	24/10/1720	04/12/1721	16/01/1756
244	LEGARÉ	M. CHRISTINE LETITIA	SAINTE-LEANDRE	N-D-DE-QUÉBEC	JOSEPH	DAMIEN	GENEVIEVE	19/05/1844	20/05/1844	07/11/1872	05/05/1873	19/05/1874	09/02/1930
384	LEGENDE	MARIE-ODIANA	SAINTE-GABRIEL	SAINTE-APOLLINAIRE (LOTB)	ADOLPHE	DEMERS	PALMYRE	04/12/1915	05/12/1915	08/09/1935	25/08/1936	26/08/1937	INCONNUE
397	LEMEUX	M. OLIVE-EVANGÉLINE	IDA DE L'ENFANT-JESUS	SAINTE-DAVID (LEVIS)	WILLIE	HUARD	IDA	19/11/1916	20/11/1916	28/09/1941	22/09/1942	23/09/1943	07/07/1991
183	LEMOINE (DIT DEPIN)	JULIE ELEANORE	SAINTE-MARIE-DE-JESUS	L'ANSE-GARDIEN (MONTM)	GUILAUME HENRY	LINDSAY	MARIE	02/02/1820	04/02/1820	14/10/1844	14/10/1844	24/04/1845	23/03/1851
002	LENOIR-ROLLAND	LOUISE MADELEINE	SAINTE-IGNACE	MONTRÉAL	FRANÇOIS	CHARBONNIER SEIGNEUR	MARIE MADELEINE	18/09/1882	19/09/1882	14/05/1889	30/07/1889	31/07/1900	09/05/1741
405	LEPAGE	M. ROSE-ANNE-PERPETUE	INCONNUE	MONTRÉAL	ALFRED	NOLET	LAURA	21/10/1924	21/10/1924	08/03/1944	INCONNUE	07/04/1945	===
401	LEPAGE	M. YVONNE-EDMOND-GRÈLE	SAINTE-GABRIEL	THETFORDMINES (ST-ALPH)	ALFRED	NOLET	LAURA	===	===	===	===	===	===
182	L'ESPÉRANCE DIT ROCHELEAU	MARGUERITE	SAINTE-ANTOINE	N-D-DE-QUÉBEC	JEAN-BAPTISTE	BILODEAU	CATHERINE	28/10/1822	29/10/1822	02/10/1843	13/04/1844	24/04/1845	19/08/1887
005	L'ESPÉRANCE DIT ROCHELEAU	DOROTHEE	SAINTE-ANTOINE	N-D-DE-QUÉBEC	ESTIENNE	SEVESTRE	MARGUERITE	19/02/1877	21/02/1877	25/04/1703	15/10/1703	16/10/1704	23/06/1756
117	LÉTOURNEAU	MARGUERITE	SAINTE-THÉRESE	SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ	ESTIENNE	DENYS	MARGUERITE	20/08/1787	21/08/1787	14/03/1805	04/02/1806	02/09/1808	06/06/1848
086	LEVASSEUR	GENEVIEVE	SAINTE-ELISABETH	SAINTE-CHARLES (BELL)	JOSEPH	DENYS	MARGUERITE	04/12/1753	05/12/1753	18/10/1774	18/04/1775	30/05/1776	13/01/1811

N°	NOM	PRÉNOM	NOM EN RELIGION	ORIGINE	PÈRE	NOM MÈRE	PRÉNOM MÈRE	NAISS.	BAPTÈME	ENTRÉE	VÊTURE	PROF.	DATE
196	LÉVÉQUE	ÉLÉONORE	SAINT-THEODORE	STE-ANNE-DE-LA-POCIATÈRE	FRANÇOIS	SAINTE-PIERRE	JULIE	00/04/1820	29/04/1820	17/10/1846	17/10/1846	18/05/1848	05/05/1879
197	LÉVÉQUE	MARIE OLYMPE	SAINT-JULIE	STE-ANNE-DE-LA-POCIATÈRE	FRANÇOIS	BRILLANT	JULIE	27/09/1826	27/09/1826	17/10/1846	22/04/1847	18/05/1848	10/02/1899
341	LÉVESQUE	M. ELISABETH CLARA	SAINT-CHARLES-BORROMÉE	LA POCIATÈRE (STE-ANNE)	JOSEPH	GUY	AIMEE	25/02/1885	25/02/1885	19/03/1915	07/03/1916	18/09/1915	04/12/1989
337	LÉVESQUE	MARIE-AIMEE DELIMA	ST-ALPHONSE-DE-LIGUORI	LA POCIATÈRE (STE-ANNE)	JOSEPH	GUY	AIMEE	25/04/1887	26/04/1887	08/09/1913	03/09/1914	08/09/1915	03/08/1965
430	LÉVESQUE	M. ROSE LAURETTA	SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUMFORD, MAINE (ST-JERAPT)	LORENZO	GODOUOT	ROSE ALMA	23/08/1913	30/08/1913	02/02/1962	08/09/1962	29/08/1964	15/05/2008
386	LÉVESQUE	ROSE ANNA ALEXANDRA	SAINT-AGNÈS	SAINTE-FACÔME (KAM)	NOËL	ROUSSEL	MARIE ANNE	15/09/1915	16/09/1915	02/02/1936	26/01/1937	29/04/1938	08/11/2007
371	LOYER	M. LEONIE EVELINE	SAINT-HELENE	SAINTE-GEORGES (BEAUC)	AMÉDÉE	MATHIEU	AMANDA	29/11/1907	30/11/1907	02/02/1930	10/02/1931	19/09/1932	06/03/2001
339	LYONNAIS	M. LOUISE ELIS FLORE DESRÉE	SAINT-THERÈSE	N.-D.-DE-QUEBEC	JEAN-BAPTISTE	VALLEE	ELISABETH	26/09/1838	26/09/1838	06/02/1870	21/04/1870	05/08/1871	15/12/1914
023	MAILLOU	GENEVIEVE	SAINT-MELANIE	N.-D.-DE-QUEBEC	JOSEPH	ACHON	LOUISE	20/05/1698	21/05/1698	20/08/1717	15/12/1717	22/12/1718	28/06/1768
044	MAISONBASSE	MARGUERITE (AGATHE)	SAINT-FRANÇOIS-XAVIER	N.-D.-DE-QUEBEC	JEAN-BAPTISTE	COUDRON	LOUISE	10/00/1723	11/00/1723	06/04/1738	05/02/1739	08/02/1740	30/11/1793
245	MARCEAU	M. AMELINE AGLAE	SAINTE-HILAIRES	SAINTE-VALLEE (BELL)	AUGUSTIN	MARCEAU	SERAPHE (GEOGRAPHINE)	13/11/1854	13/11/1854	08/12/1873	19/15/1874	15/06/1875	11/06/1883
114	MARCOUX	MARIE FRANÇOISE	SAINT-URSULE	SAINTE-HENRI (LÉVIS)	ALEXANDRE	FORTIER	MARIE FRANÇOISE	16/08/1785	17/08/1785	14/06/1806	12/12/1806	15/01/1807	28/09/1849
024	MARIE	JEANNE ANGELIQUE	SAINT-MONIQUE	ST-AUGUSTIN-DE-SMURRES	ANTOINE	DORÉ	JEANNE ANGÉLIQUE	02/08/1700	02/08/1700	20/08/1717	15/12/1717	22/12/1718	13/02/1784
420	MARQUIS	M. HELENE CLARISSE	MARIE DE L'ASSOMPTION	SAINTE-GERVAIS	EUGÈNE	DION	CLARA	===	===	===	===	===	===
422	MARQUIS	M. PAULE MICHELLE	SAINTE-FRANÇOIS-D'ASSISE	SAINTE-GERVAIS	EUGÈNE	DION	CLARA	===	===	===	===	===	===
058	MARTIN DIT BEAULIEU	MARIE CHARLOTTE	SAINT-URSULE	CHARLESBOURG (ST-CHS-B)	JOSEPH	BÉDARD	MARIE CHRILOTTE	21/09/1727	21/09/1727	17/03/1748	03/09/1748	18/09/1749	21/11/1757
288	MARTINEAU	M. LOUISE CORINNE ALMA	MARIE DU CARMEL	QUÉBEC (ST-ROCH)	JEAN ELIE	BERNIER	OZÉLIE	27/11/1874	28/11/1874	24/09/1894	10/09/1895	15/09/1896	14/05/1919
140	MARTINEAU	MARIE LEOCADIE	SAINTE-FRANÇOISE-DES-SALES	SAINTE-FAMILLE, I.O.	JEAN-BAPTISTE	GAGNON	MARIE-LOUISE	21/07/1800	21/07/1800	07/02/1821	06/08/1821	12/08/1822	24/05/1837
336	MATHIEU	MARIE NATHALIE	SAINT-JULIENNE	SAINTE-GEORGES (BEAUC)	DAVID	GILBERT	NATHALIE	17/11/1892	17/11/1892	24/09/1912	02/09/1913	03/09/1914	24/08/1986
344	MATHEU	MARIE ANNE	SAINTE-DAVID	SAINTE-GEORGES (BEAUC)	DAVID	GILBERT	NATHALIE	13/06/1896	13/06/1896	25/03/1916	13/03/1917	14/03/1918	25/11/1942
307	MATTHEU	MARIE PHILOMÈNE	ST-ANTOINE-DE-PADOUÉ	L'ANCIENNE-LORETTE	SMÉON	JOBIN	MARIE	22/11/1876	23/11/1876	01/03/1899	21/09/1899	18/10/1900	22/03/1944
009	MAUFAIT	MARIE ANNE	SAINTE-PIERRE	N.-D.-DE-QUEBEC	PIERRE	CHAPELEAU	CATHERINE	00/00/1883	00/00/1883	25/01/1707	28/04/1707	30/04/1708	12/09/1743
007	MAUFAIT	MARIE-CATHERINE	SAINTE-HYACINTHE	SILLERY	PIERRE	CHAPELEAU	CATHERINE	00/00/1886	00/00/1886	29/12/1705	01/06/1706	06/06/1707	17/04/1738
348	MAURICE	M. ODELINE LEVANIE	SAINTE-THOMAS	LAFONTAINE (ONTARIO)	THOMAS	ROBITAILLE	ÉLODIA	05/03/1900	06/03/1900	04/05/1918	27/03/1919	13/04/1920	26/05/1978
190	McGRATH	ELEONORE	SAINTE-GENÈVE-DE-LOYOLA	N.-D.-DE-QUEBEC	RICHARD	DUGGAN	MARGARET	20/02/1829	22/02/1829	15/08/1844	09/03/1845	12/02/1846	29/12/1857
226	McKENNEN	ROSE ANN	SAINTE-ROSE-DE-LIMA	ST-ÉDOUARD-DE-FRAMPTON	MICHAEL	McKENNEN	ANN	23/02/1832	26/02/1832	01/04/1861	12/12/1861	18/12/1862	14/10/1895
316	MERCIER	M. ZERILLA LUMINA	SAINT-CAIRE-D'ASSISE	BUCKLAND (DAMEAUX)	JOSEPH	FONTAINE	EMMA	13/08/1883	13/08/1883	15/08/1902	03/09/1903	06/09/1904	18/01/1972
312	MERCIER	MARIE DENYSE	SAINT-MARGUERITE	BUCKLAND (DAMEAUX)	JOSEPH	FONTAINE	EMMA	30/01/1880	31/01/1880	01/09/1900	03/09/1901	04/09/1902	10/05/1954
324	MEUNIER	MARIE ALICE	SAINTE-GEORGE	SAINTE-AUGUSTIN-DES-ISM	ODINA	CANTIN	MARIE AURÉLIE	11/07/1885	12/07/1885	02/10/1905	30/08/1906	10/09/1907	20/04/1920
272	MICHAUD	MARIE ELMIRE	SAINTE-ISIDORE	QUÉBEC	FRANÇOIS	ROBICHAUD	CELANIRE	13/04/1861	19/04/1861	06/06/1885	27/07/1886	28/07/1887	27/11/1895
043	MICHELON	MARIE JOSEPH	SAINT-AGATHE	QUÉBEC	JEAN	MAILLOUX	MARIE MADELEINE	20/08/1718	20/08/1718	25/10/1737	03/04/1738	03/07/1739	31/07/1780
152	MIVILLE DESCHÈNES	MARIE CHRISTINE	SAINT-MARIE	KAMOURASKA	JEAN-BAPTISTE	PARDOUX	ROSE	12/02/1807	12/02/1807	05/10/1828	23/01/1827	24/01/1828	21/06/1843
208	MOISAN	JEOPHINE SELINA	SAINTE-GEORGE	SAINTE-HENRI (LÉVIS)	JOSEPH	LACASSE	MARIE ANNE	17/10/1834	19/10/1834	16/07/1853	27/12/1853	25/01/1855	03/07/1905
035	MOREAU	JEANNE FRANÇOISE	SAINTE-MARTHE	MONTRÉAL	EDMIE	FORTIER	FRANÇOISE	10/02/1718	10/02/1718	28/07/1736	03/04/1736	21/06/1737	10/01/1793
309	MORENCY	M. ADELAÏDE ALBERTINE	SAINTE-CHARLES-BORROMÉE	LEVIS (N.-D.-VICTOIRE)	DAVID CHARLES	TANGUY	ROSE DE LIMA	29/07/1877	30/07/1877	17/10/1899	18/10/1900	21/10/1901	28/01/1903
284	MORENCY	MARIE PHILOMÈNE	SAINTE-FRANÇOISE-D'ASSISE	LEVIS (N.-D.-VICTOIRE)	CHARLES	TANGUY	ROSE DE LIMA	02/03/1875	02/03/1875	01/10/1893	07/08/1894	10/09/1895	08/12/1951
419	MORISSETTE	M.-BLANCHE-LOUISE	SAINTE-MICHELLE	CAP-SAINTE	ALBERT	LAVALLEE	GERMAINE	18/09/1934	18/09/1934	08/09/1953	05/09/1954	15/09/1955	===
016	NADEAU	ANNE-MARIE	SAINTE-MADELEINE	SAINTE-LAURENT, I.O.	JEAN	CASSE	ANNE	12/02/1700	12/02/1700	20/10/1716	31/03/1717	21/04/1718	19/07/1756
178	NESBITT	ELISABETH	SAINT-HELENE	N.-D.-DE-QUEBEC	JOHN (JAMES) CANNON	MARY	MARY	09/05/1827	09/05/1827	10/11/1846	01/04/1844	18/04/1844	12/07/1892
203	NESBITT	HELENE	SAINT-ELISABETH	QUÉBEC (ST-ROCH)	JOHN JAMES CANNON	MARY	MARY	27/12/1830	28/12/1830	22/10/1848	24/05/1849	20/06/1850	06/09/1855
131	O'CONNOR	MARY ANNE	SAINTE-PATRICE	INCONNU	CONSTANTIN	CODY	MARGARET	00/00/1794	00/00/1794	00/00/1794	24/04/1817	04/05/1818	25/02/1827
166	O'DONOUGHUE	ELEN	SAINT-PHILOMÈNE	INCONNU	HENRY	McCORMAC	ELEN	1819 ou 1820	1819 ou 1820	20/12/1835	14/06/1836	15/06/1837	23/03/1900
227	O'DONOUGHUE	ELMIRE ELODIE	SAINT-ELISABETH	ST-JACQUES-DE-LACHOISAN	HENRY	DUPIUS	JULIE	24/02/1838	24/02/1838	15/08/1861	20/03/1862	18/04/1863	13/08/1919
212	OUELLELLY	HELENA	SAINTE-FELIX	INCONNU	THOMAS	BARRY	MARGARET	1838 ou 1837	1838 ou 1837	19/09/1855	20/09/1855	25/09/1856	22/02/1893
303	OUELLET	MARIE ALEXINA	SAINTE-ANDRÉ	SAINTE-HELENE (KAM)	LAÉTUS	MORIN	PHILOMÈNE	16/08/1874	17/08/1874	02/09/1897	15/09/1898	21/09/1899	06/11/1955
242	PAGE	M. ANNE JULIE ANTOINETTE	SAINTE-STANISLAS-KOSTKA	CAP-SAINTE (STE-FAMILLE)	JOSEPHUBOIRE	DESROCHES	MARIE ANATALLIE	11/09/1850	12/09/1850	02/08/1872	19/12/1872	08/01/1874	18/02/1899
302	PAGE	MARIE LOUISE-CORINE	SAINTE-LOUIS-DE-GONZAGUE	SAINTE-CASIMIR	JOSEPHUBOIRE	DESROCHES	MARIE-ANATHALIE	10/08/1863	11/08/1863	09/11/1897	15/09/1898	21/09/1899	30/09/1947
089	PAQUET	MARIE ANGÉLIQUE	SAINT-CLOTILDE	QUÉBEC	FRANÇOIS	PEPIN	MARIE-ANATHALIE (MADÉLINE)	20/08/1770	21/08/1770	16/03/1787	24/09/1787	25/09/1788	13/04/1833
120	PAQUET	MARIE MARGUERITE	SAINTE-JEAN-BAPTISTE	SAINTE-MICHEL (BELL)	JEAN-BAPTISTE	FOURNIER	MARGUERITE	30/11/1783	30/11/1783	29/10/1808	01/05/1809	30/07/1810	15/07/1826
291	PAQUET	MARIE PHILOMÈNE LÉA	SAINT-BLANDINE	SAINTE-RAYMOND (FORTNEUF)	JOSEPH	BELAND	PHILOMÈNE	22/10/1875	23/10/1875	17/03/1895	17/03/1896	23/03/1897	30/11/1923
199	PAQUET	ISABELLE	SAINTE-MONIQUE	SAINTE-NICOLAS	ÉTIENNE	LAMBERT	URSULE	15/12/1825	16/12/1825	17/08/1847	07/03/1848	24/05/1849	27/02/1896
411	PAQUETTE	M. MONIQUE ANDRÉA	SAINT-ANDRÉ	SAINTE-MONIQUE	JEANNE	CHABOT	MARIE GENEVIÈVE	25/04/1781	25/04/1781	24/06/1802	28/12/1802	04/01/1804	17/01/1866
406	PAQUETTE	M. MARQUETTE GYSELE	SAINTE-JEANNE-D'ARC	LA REINE ST-PHILIPPE (ABITIBI)	WILLIAM	BLOUIN	ALICE	===	===	===	===	===	===
287	PARADIS	M. PHILOMÈNE ANICÉE	SAINTE-LUCE	LA REINE ST-PHILIPPE (ABITIBI)	WILLIAM	BLOUIN	ALICE	02/06/1926	04/06/1926	09/09/1943	08/09/1944	10/09/1944	21/03/1994
286	PARADIS	M. PHILIPPE ANICÉE	SAINTE-LUCE	LA REINE ST-PHILIPPE (ABITIBI)	WILLIAM	BLOUIN	ALICE	12/02/1875	13/02/1875	26/11/1893	11/12/1894	17/12/1895	07/01/1946
287	PARADIS	M. PHILIPPE ANICÉE	SAINTE-LUCE	ST-ÉDOUARD-DE-FRAMPTON	JULIEN	DION	PHILOMÈNE	17/09/1862	17/09/1862	10/09/1893	10/09/1893	10/09/1895	19/09/1960
362	PARADIS	M. ANGE-ANTOINE-GENMA	MARIE DE JÉSUS	SAINTE-MONIQUE	JULIEN	DION	PHILOMÈNE	06/04/1901	07/04/1901	24/09/1925	21/09/1926	24/09/1927	15/01/1980



CATHERINE PILLARD - LE STATUT DE FILLE DU ROI CONTESTÉ PAR DES TESTS D'ADN

Guy Saint-Hilaire, m.g.a. (0064)

Né en 1939 à Lévis, l'auteur a vécu à Saint-Romuald jusqu'à l'âge adulte. Après des études universitaires à l'Université Laval et à Rome, il a travaillé plus de huit ans en Asie et en Amérique du Sud, puis plus de 25 ans au Canada comme adjudicateur d'un tribunal administratif fédéral. Il est retraité depuis 2003. Contaminé par le virus de la généalogie dès 1953 et reçu *maître généalogiste agréé* en janvier 1992, il a déjà publié quelques travaux d'histoire et de généalogie, comme des répertoires de mariages des comtés de Lévis et de Lotbinière, le *Terrier de Saint-Romuald-d'Etchemin*, un livre sur les familles Lapointe des Bergeronnes, et de nombreux articles de revues.

Résumé

Jusqu'à tout récemment, les historiens et les généalogistes étaient unanimes à admettre que la femme épousée à Montréal en 1665 par le pionnier Pierre Charron dit Ducharme était une Fille du roi originaire de La Rochelle. Toutefois, ayant fait examiner leur ADN mitochondrial, huit descendants par les femmes de ce couple ont appris que leur ancêtre féminine appartenait plutôt à une lignée matrilinéaire sibérienne ou algonquienne, qui ne se retrouve nulle part en Europe. L'épouse de Charron ne pouvait donc pas être d'origine française, ni être une Fille du roi. Des recherches plus poussées ont ensuite démontré qu'au moment du mariage, vivait aussi à Montréal une Amérindienne portant un nom similaire à celui de l'épouse et née pratiquement dans les mêmes années que la Rochelaise, et considérée par certains comme étant la conjointe du pionnier. Pierre Charron n'aurait-il pas épousé cette Amérindienne plutôt qu'une Fille du roi?

Au cours des deux dernières années, la revue *Le Chaînon* de la Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie (SFOHG) www.sfohg.com a publié sous la signature de plusieurs auteurs, quatre articles bien étayés et souvent différents d'une fois à l'autre, contestant l'origine française de l'épouse du pionnier Pierre Charron dit Ducharme¹. Compte tenu de l'intérêt que ce sujet peut revêtir pour les généalogistes, spécialement à cause du recours à des tests d'ADN, nous avons pensé, avec l'autorisation de la SFOHG, en présenter un résumé aux présents lecteurs, tout en invitant les personnes intéressées à consulter ces articles pour mieux saisir toute l'argumentation qui y est donnée.

On a appelé « Filles du roi » ces jeunes femmes à marier venues de France au Canada entre 1663 et 1673, aux frais de l'administration royale et pourvues par elle d'une dot à leur mariage. Si Catherine Pillard, l'épouse de Pierre Charron, est d'origine française et est venue au Canada durant cette période, tout converge pour lui reconnaître le statut de Fille du roi^{*}, même si son contrat

de mariage avec lui confirmant positivement une dot du roi n'a pas été trouvé; toutefois, elle perdrait ce statut si elle devait être d'origine amérindienne, selon l'argumentation soutenue dans ces articles.

D'après l'acte de mariage du 19 octobre 1665 conservé au registre de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, Pierre Charron épouse « Catherine Pilliat fille de Pierre Pilliat Me Texier et de Marguerite Moulinet de la Rochelle paroisse de Notre Dame de Cogne ». La mariée a plutôt été appelée Catherine Pillard par la suite. Or, malgré d'intensives recherches dans les archives de l'agglomération de La Rochelle, en France, on n'a pas découvert de patronyme Moulinet ni de couple Pillard-Moulinet. Mais on a trouvé trois Pierre Pillar : l'un marié à Marie Palaitte et ayant fait baptiser deux enfants en 1632 et 1636; un deuxième qui a épousé Marguerite Bouricaud et a eu deux enfants, baptisés en 1635 et 1641; et un troisième, époux de Marguerite (patronyme omis) et qui a fait baptiser le 30 mars 1646 une Catherine qui, selon Bertrand Desjardins dans son *Dictionnaire généalogique du Québec ancien* et Marcel Fournier dans *Fichier Origine*, serait la mariée de 1665.

Pourtant, tout en connaissant ces trois Pierre Pillar, ni Archange Godbout, dans *Familles venues de La Rochelle en Canada* publié en 1971, ni René Jetté, dans son *Dictionnaire généalogique* publié en 1983, n'avaient osé faire le lien entre cette enfant baptisée en 1646 et la mariée de 1665; de plus, en se basant sur les recensements, on estimait l'épouse née plutôt en 1651. Toutefois, jusqu'à tout récemment, aucun historien ni généalogiste ne contestait le statut de Fille du roi que Dumas en 1972,

¹ « Catherine Pillard, fille du Roi, Algonquienne... », *Le Chaînon* (Automne 2007), vol. 5, n° 3 p. 25; « Catherine Pillard, Algonquienne d'ascendance sibérienne...? », *Le Chaînon* (Hiver 2008), vol. 26, n° 1, p. 19; « Catherine Pillard, Algonquienne d'ascendance sibérienne...? » (La suite), *Le Chaînon* (Printemps 2008), vol. 26, n° 2, p. 21; « Catherine Pillard, native de La Rochelle... », *Le Chaînon* (Hiver 2009), vol. 27, n° 1, p. 53. Les lecteurs intéressés à obtenir plus d'information sur la revue peuvent composer sans frais le 1-866 307-9995.

^{*} NDLR : selon Landry dans *Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Leméac, 1972, p. 75, « seulement 250 des 606 contrats de mariage conclus par les Filles du roi, soit 41 %, portent la mention d'une dot accordée par le roi ».

Reisinger en 1988, Landry en 1992, Gagné en 2000, et le *Fichier Origine* encore tout récemment attribuaient explicitement à la femme de Pierre Charron.

Précisons dès maintenant que le couple Charron-Pilliat eut huit filles et quatre garçons qui se sont tous mariés, et qu'après le décès de Pierre le 25 décembre 1700, sa veuve Catherine se remaria à Montréal, le 13 janvier 1709, à Sébastien Brisson, et qu'elle y a été inhumée le 23 juillet 1717 dite âgée d'environ 70 ans.

Les premiers soupçons sur l'origine amérindienne de la conjointe de Pierre Charron sont nés probablement vers 2005 ou 2006 lorsque des chercheurs du projet

d'ADN *Amerindian Ancestry Out of Mi'km'ki*, s'intéressant aux gens ayant une ascendance reliée aux Amérindiens des Maritimes, ont trouvé par hasard, dans une publication officielle d'un laboratoire d'analyse de l'ADN, le cas d'une Nicole Boutin, qui entraînait dans leurs cordes. Même s'il pouvait faire remonter l'ascendance matrilineaire de cette Nicole Boutin jusqu'à Catherine Pillard, épouse de Pierre Charron, le résultat du test d'ADN mitochondrial auquel elle s'était soumise révélait qu'elle de même que son ancêtre Catherine appartenaient à l'haplogroupe A, sous-groupe A1, qui se retrouverait chez les peuplades asiatiques surtout du nord-est de la Sibérie ou chez celles d'Amérique, surtout du nord-est, notamment chez les Algonquiens et chez 51 % des Mohawks, mais nullement chez les peuplades d'Europe. D'après ces tests d'ADN, Catherine Pillard était d'origine sibérienne ou amérindienne et, de ce fait, pouvait difficilement revendiquer l'origine européenne qu'on lui attribuait jusqu'ici.

Selon les biologistes et généticiens, les femmes se transmettent de mère en fille des marques génétiques qui peuvent être identifiées par l'analyse de l'ADN mitochondrial (ou ADNmt) de leur descendante ou d'un fils de leur descendante. Par ailleurs, les scientifiques qui ont étudié les premières peuplades humaines ont identifié divers groupes d'origine, appelés haplogroupes, par des codes correspondant à une lettre de l'alphabet. Ainsi, on a pu établir, à partir de l'ADNmt relevé chez sa descendante Nicole Boutin, que l'ancêtre matrilineaire Catherine Pillard appartenait à l'haplogroupe A qui s'était détaché du super haplogroupe N, il y a 50 000 à 60 000 ans en Asie, et qui s'était déplacé vers l'est de l'Asie, la Sibérie, puis l'Amérique, spécialement dans ses régions nord-est. En Europe, le plus répandu des haplogroupes est le H (autour de 50 % de la population), mais il y a aussi les I, J, K,

M, T, U, V, W et X. L'haplogroupe A n'y existerait toutefois pas et l'on n'arrive pas à voir comment aurait pu s'y trouver une Française de l'époque appartenant à cet haplogroupe. Selon un exposé écrit de 2004, aucun haplogroupe A n'avait encore été trouvé parmi les volontaires français ayant participé à des tests de leur ADNmt.

Intrigués d'une part par l'ascendance française que l'on avait jusqu'alors attribuée, avec une certaine autorité, à Catherine Pillard et, d'autre part, par l'origine sibérienne ou amérindienne que l'ADNmt de sa descendante Nicole Boutin semblait lui conférer, les chercheurs ont fait vérifier par divers groupes de spécialistes la filiation matrilineaire de cette dernière, qui s'est avérée descendre de Catherine Pillard. Parallèlement, ils ont découvert que sept autres personnes, dont John Croteau, Mark Edward Godar et Sandra De Forge McGrath, qui se justifiaient toutes

À Montréal, vers 1665, vivait aussi une Amérindienne portant un nom similaire à celui de l'épouse de Pierre Charron dit Ducharme.

d'une filiation matrilineaire remontant à Catherine Pillard, comme le montrait la généalogie de quatre d'entre elles publiée dans les articles cités du *Chaînon*, obtenaient, à l'analyse de leur ADNmt, les mêmes résultats d'appartenance à l'haplogroupe A amérindien et avec les mêmes régions hypervariables HV1 et HV2 que Nicole Boutin et cela, même si elles ne descendaient pas toutes de Catherine Pillard par la même de ses huit filles, mais par trois d'entre elles, soit par Catherine, Antoinette/Anne ou Marie-Louise Charron-Ducharme. Ces faits renforçèrent donc la conviction des chercheurs que Catherine Pillard devait avoir une origine amérindienne.

En analysant toute la documentation disponible sur l'identité de l'épouse de Pierre Charron, les chercheurs ont remarqué que, dans les différentes mentions retracées de son nom – elles dépassent la cinquantaine dans les registres paroissiaux de l'église catholique –, et dans les recensements et les actes notariés – près d'une trentaine de fois –, on lui donne un patronyme proche de Plat, Plate ou Laplate, et plus d'une quinzaine de fois un nom se prononçant comme Pilat, Pilate ou Pilliat, sept fois un nom ressemblant à Pilet ou Peillate, et quatre fois seulement un patronyme sonnante comme Pillard. Ils ont aussi noté que le 25 novembre 1651 a été baptisée à Montréal « une enfant âgée de 5 mois nommée Senta, fille de Du Plat et de Annengthon qui a reçu le nom de Catherine » (NDLR : Senta se prononce Ouenta) et que le Du Plat ou Le Plat en question était un chef huron très lié aux missionnaires jésuites et aux Fran-

çais. Comme ce baptême précédait de peu celui d'un autre Huron appelé Charles et que, sur la liste des confirmés de Montréal de mai 1664, le nom de « Catherine Plate » est suivi de peu par celui du Huron Charles, ils estiment que cette Catherine doit être la Huronne baptisée comme lui en 1651. La Catherine Plate confirmée en 1664 était jusqu'ici considérée comme étant la Française qui avait par la suite épousé Pierre Charron et comme ayant émigré de France en 1663. Or, il paraît maintenant plus vraisemblable qu'elle serait la Huronne Catherine baptisée en 1651 et la véritable épouse du Pierre Charron en question.

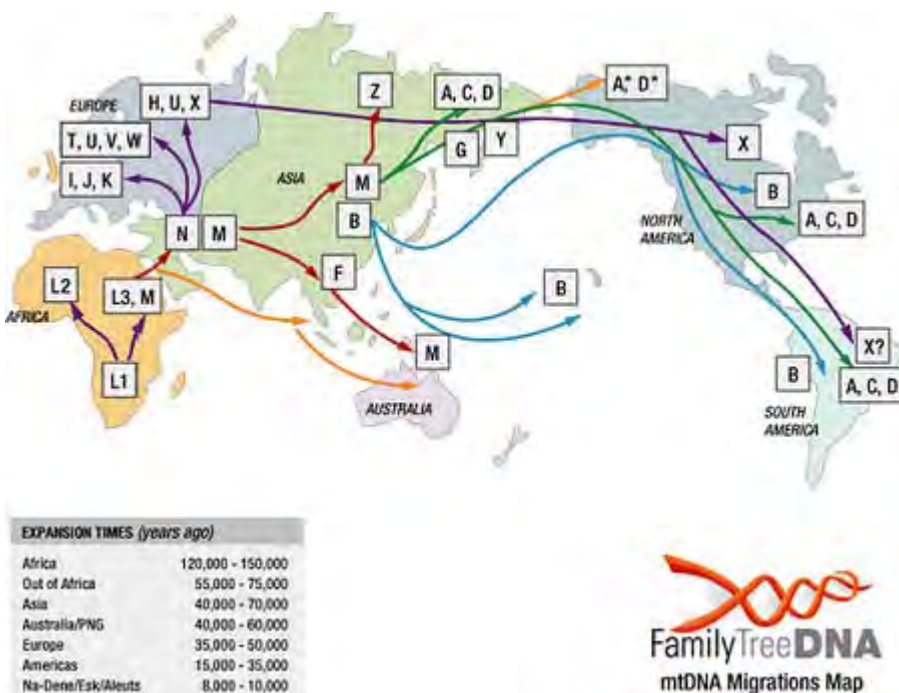
Les auteurs des articles invitent les lecteurs à ne pas négliger les nouvelles technologies dans leurs recherches, comme l'utilisation en généalogie des résultats de tests d'ADN. Pour eux, dans le cas de Catherine Pillard, ces nouvelles technologies démontrent de façon claire et définitive son origine amérindienne. Comme la seule famille amérindienne connue à l'époque et dont le patronyme s'approchait de Plate, Laplate, Pilliat, etc., est celle de l'Amérindienne baptisée en 1651, il n'est pas déraisonnable de la considérer comme étant la personne qui a épousé Pierre Charron. Cela expliquerait d'ailleurs les différentes variantes du patronyme Plat qui sont utilisées pour citer son nom de famille.

Évidemment, une des principales difficultés à laquelle est confrontée la théorie de l'origine amérindienne de Catherine Pilliat vient de la mention qu'à son mariage elle soit « fille de Pierre Pilliat Me Texier et de Marguerite Moulinet de la Rochelle paroisse de Notre Dame de Cogne » et qu'à son remariage le 2 juin 1722, le second époux de Catherine, Sébastien Brisson, soit aussi dit « veuf de Catherine Charron issue de la ville de La Rochelle ». Le fait que l'ancien village huron d'Ossosané, d'où proviendrait le père de la Catherine baptisée le 25 novembre 1651, ait parfois été appelé La Rochelle ne semble toutefois pas infirmer complètement la théorie; en outre, le fait que la filiation donnée au baptême de 1651 ne corresponde pas tellement à celle de la mariée du 19 octobre 1665 n'appuie pas réellement les prétentions des chercheurs. Malgré tout, les auteurs des articles soutiennent que leur théorie de l'origine amérindienne de Catherine Pillard est bien fondée.

Il faut tout de même reconnaître que leur conclusion est bien documentée. Les personnes intéressées à la problématique auraient avantage à lire attentivement les articles qu'ils ont publiés sur le sujet. Si cette théorie était confirmée, cela impliquerait que les tests d'ADNmt auxquels certains de ses descendants se sont soumis feraient perdre à la pionnière Catherine Pillard, en réfutant son origine européenne, le statut de Fille du roi qu'on lui avait attribué, même sans la preuve formelle d'une dot du roi, jusqu'à tout récemment.

RÉFÉRENCES

- *Dictionnaire généalogique du Québec ancien*, cédérom publié par le Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH), responsables Jacques LÉGARÉ, Bertrand DESJARDINS et Hubert CHARBONNEAU.
- DUMAS, Sylvio. *Les Filles du roi en Nouvelle-France*, Société historique de Québec, Québec, 1972.
- *Fichier Origine*, sous la responsabilité de Marcel FOURNIER. www.fichierorigine.com
- GAGNÉ, Peter J. *King's Daughters and Founding Mothers: The Filles du Roi, 1663-1673*, 2 volumes, Quintin, 2000.
- GOUBOUT, Archange. *Familles venues de La Rochelle en Canada*, R.-J. Auger, édit., ANQ, Rapport, 1970.
- JETTÉ, René, avec la collaboration du PRDH. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, PUM, 1983.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.
- REISINGER, Joy and Elmer COURTEAU. *The King's Daughters*, Sparta, 1988.



Source : www.familytreedna.com/images/migration_map_tut.gif



LES BELLEAU-LAROSE « VOYAGEURS »

Irène Belleau (3474)

Enseignante pendant 35 ans, l'auteure a milité à l'Association québécoise des professeurs et professeures de français (AQPF), à la Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale (SNQC), au Conseil des aînés et des aînées (CDA), à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), à la Commission du français langue maternelle (CFLM) et au Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ). Retraitée, c'est à l'AREQCSQ qu'elle a consacré son bénévolat. Elle a mis sur pied, en 2003, l'Association des Belleau dit Larose d'Amérique. Depuis, c'est le mariage de l'histoire et de la généalogie qui la fascine. L'Ordre des Palmes académiques de France l'a décorée du titre de Chevalier en 1986 et d'Officier en 2003.

Résumé

À l'époque de la Nouvelle-France, la traite des fourrures constituait une activité importante. Elle apportait un complément à l'agriculture de survie en pays de colonisation. L'expression « voyageurs » qu'on appelait aussi les « hivernants » désignait les personnes qui voyageaient dans un but de traite – les traitants – les négociants – ou qui allaient découvrir des régions peu accessibles – les Rocheuses – ou peu connues – l'embouchure du Mississipi –; cette expression pouvait aussi désigner les missionnaires qui allaient deçà, delà dans un but d'évangélisation. L'auteure présente quelques exemples de ces mouvements migratoires de la lignée de l'ancêtre **Blaise Belleau dit Larose**, lui-même migrant du Périgord en 1665.

VOYAGEURS AUX PAYS D'EN-HAUT

Michel Belleau (Beslo) dit **Larose**¹ s'engagea plusieurs fois pour Michillimakinac. Le 8 septembre 1731, il est associé de Joseph Moreau², pour un an, devant le notaire Jean-Baptiste Adhémar dit Saint-Martin. Tous deux sont à *la maison de Pierre Brassard, cordonnier, rue St-Gabriel, en présence de témoins; ils recevront 462 Livres, 19 sols et 6 deniers, à leur retour l'année suivante avec des castors et des pelletries*³. Puis, le 25 août 1733, Michel Larose s'associe à Joseph Moreau *en partance pour les païs d'en haut, reconnaissent devoir 638 Livres 3 sols 2 deniers pour marchandises et pour leur Equippe de voyage que le dit Moreau et La Roze débiteurs soblignent payer dans le cours du mois daoust l'année prochaine 1734 descendant en castors et peltrie en la maison de Brassard rue St-Gabriel*⁴. De nouveau, Michel Larose s'engage en 1734⁵ et en 1735⁶, et en 1775⁷ pour les Illinois en ayant comme place « le milieu du canot »⁸ et on le paiera « dès son arrivée aux Illinois ». Ces pérégrinations sont sous le regard des traitants Toussaint Le Cavalier⁹, Simon Guillory¹⁰, Pierre Durand¹¹.

Michel Beslo dit La Rose, à 30 ans, part à la découverte du Nouveau-Mexique avec les frères Pierre et Paul Mallet¹², Philippe Robitaille, Louis Morin, Joseph Bellecourt, Manuel Gallien et Jean David. Ils se rendent aux Illinois, et ils partent le 29 mai 1739 du fort de Chartres¹³ sur la rivière des Panimahas. Ils veulent se rendre à La Nouvelle-Orléans et, de là, faire le commerce entre la France et l'Espagne. Ils traversent et côtoient les rivières. Ils trouvent une nation sauvage, les Laïtanes¹⁴, à qui ils font un présent et desquels ils reçoivent quelques chevreuils; toutefois, ils s'en éloignent, craignant pour leur vie. Le 22 juillet 1739, ils arrivent à Santa Fe, ville bâtie en bois, sans fortification, où vivent 800 familles espagnoles ou mulâtres. Ils avaient parcouru 265 lieues. Ils y restent neuf mois, à la recherche de filons de mines. Michel Beslot est là.

Les Espagnols de Santa Fe font le commerce des chevaux avec les sauvages¹⁵. En 1740, ils laissent en chemin deux compagnons, dont le nommé Moreau, qui pendant leur séjour, ont marié des Espagnoles. Le 1^{er} juin 1741, ils sont à La Nouvelle-Orléans et rencontrent Jean-Baptiste de Bienville, gouverneur de la Louisiane¹⁶, qui les félicite. Le général Juan Paéz Hurtado leur donne un certificat¹⁷. Ils repartent en pirogues, espérant reconnaître les terres de l'Ouest qui, semble-t-il, confinent à la Chine! Michel Belleau est là. En 1742, c'est dans la neige qu'ils repartent. On marche 17 jours; on s'égarer. En juillet, on se décourage. On fait l'inventaire de ses

¹ Fils de Guillaume Belleau et Suzanne Robitaille, né à Lorette le 2 mai 1709.

² Voyageur engagé par Augustin Legardeur dès 1693, fils de Louis Moreau et Catherine Bonhomme.

³ Greffe Adhémar du 8 septembre 1731.

⁴ Greffe Adhémar du 25 août 1733.

⁵ Greffe Le Pailleur du 8 juin 1734.

⁶ Greffe Adhémar du 7 septembre 1735.

⁷ Greffe Sanguinet du 17 mai 1775.

⁸ Le canot comporte trois parties : les avants, les milieux et le gouvernail.

⁹ Toussaint Le Cavalier est le fils de Louis Le Cavalier et Élisabeth Goyer, de Montréal.

¹⁰ Simon Guillory, arrivé en 1664, épouse Louise Bouchard en 1667 à Montréal.

¹¹ Pierre Durant dit Montmirel épouse Catherine Guignon dit Saint-Étienne en 1750 à Montréal.

¹² Les Mallet ont beaucoup contribué à la découverte du Nouveau-Mexique; Jean-Baptiste Mallet est le fondateur de la ville de Peoria qu'on a surnommée, d'ailleurs, « la ville à Mallet ».

¹³ Ce fort s'appelait aussi Sainte-Anne; il a existé de 1721 à 1765. En 1753, environ 800 personnes y vivaient.

¹⁴ On les appelle aussi *Têtes Pelées*.

¹⁵ « Ces sauvages leur donnèrent des chevaux pour quelques couteaux et autres bagatelles », selon Gabriel Franchère.

¹⁶ Bienville fut gouverneur de la Louisiane de 1706 à 1742; il fonda La Nouvelle-Orléans et reçut les Acadiens déportés en 1755-1756.

¹⁷ Comme référence pour leurs explorations.

biens. On retourne à La Nouvelle-Orléans. Mais quelques-uns poursuivent leur route, dont le nommé Robitaille, La Roze et les Mallet. On les félicite *parce qu'ils n'ont fait aucun tort à l'équipe, qu'ils se sont conduits en tout avec une fidélité et une sagesse peu communes. Que sont-ils devenus? Mystère!*

Jean-Baptiste Larose, à 24 ans, s'engage le 9 septembre 1735¹⁸ envers Toussaint Le Cavalier; le 15 juin 1741 devant le notaire Porlier, envers Maugras¹⁹ qui lui donne « une chemise de coton, un braguette, une paire de mitasses »; le 25 avril 1756, à 45 ans, il s'engage *pour gouverner un canot pour le poste de la Baye au Lac Michigan*, pour le compte d'Alexis Lepellé²⁰ de Montréal; « il ne pourra quitter le service ni faire aucunes traittes en son particulier sous les peines de perdre ses gages 300 Livres »²¹. Puis, on le retrouve plus tard sur le *Tonkin*.

Antoine Belleau, fils de Pierre Ignace et Marie-Anne Bonamy, s'engage, à 25 ans et avec le consentement de son père, *en qualité de contremaître pour aller à la mission des Tamarois*²² et y travailler de tous ses pouvoirs et au profit des Pères du Séminaire; ils le paieront 300 livres par an. Ce sont les pères François Sorbier de Villars, supérieur du Séminaire et Mathurin Jacrau, directeur et procureur du même Séminaire, qui sollicitent l'accord du père d'Antoine car il s'engage pour « 3 années entières »²³. *Ils le feront monter à leur Mission par les Canots et lui feront embarquer les hardes à son usage à leurs frais et depens*. Puis, après une année, il sera libre de s'en revenir *dans le cas qu'il sy ennuya ou qu'il y tomba malade en quel cas le Supérieur de la susdite mission lui payera des gages au prorata du tems qu'il aura demeuré et le fera conduire icy sil se blaiissait ou tombait malade; il sera nourri, logé, chauffé et éclairé pendant le tems de son engagement*. Le contrat conclut que les sieurs du Séminaire hypothèquent, à cet effet, tous leurs biens. Puis, de nouveau, **Antoine La Rose** s'engage volontairement pour le poste de Michillimakinac le 28 avril 1769²⁴ pour la somme de 100 francs qui lui seront payés à son retour.

Gabriel Belleau²⁵ s'engage, à son tour, à 27 ans, comme maçon, le 11 octobre 1757²⁶ envers les pères jésuites, avec Charles Marié père et fils, François, Louis et Michel Masse, Jean-Baptiste et Jacques Gaboury, tous de Sainte-Foy, pour aller à la nouvelle mission des Jésuites au fort Saint-Régis.

¹⁸ Greffe J. C. Raimbault du 9 septembre 1735.

¹⁹ Pierre Joseph Maugras, marchand, interprète du roi, a parcouru l'Ouest pendant des années.

²⁰ Alexis Lepellé dit Mézière, négociant, né à Batiscan en 1709, épouse Catherine Curot en 1745 à Montréal.

²¹ Greffe Simonet du 25 avril 1756.

²² Les Tamarois, tribu illinoise sur le Mississipi. À partir de 1698, le Séminaire de Québec y avait établi une mission.

²³ Greffe Saillant de Collégien et Jean Eustache Lanouiller du 24 avril 1751.

²⁴ Greffe Simonet du 28 avril 1769.

²⁵ Fils de Pierre Ignace Belleau et Marie-Anne Bonamy, né le 1^{er} décembre 1730 à Sainte-Foy.

²⁶ Greffe Louet-Decharnay.

Ils s'engagent pour six mois. C'est Pierre Jorian²⁷ qui les recrute : l'objectif est de bâtir un nouveau fort. Gabriel Belleau s'engagera de nouveau le 16 mai 1783, à 53 ans, auprès du sieur Chaboillez²⁸ pour aller à Michillimakinac, *hyverner au lac Supérieur et descendre l'année prochaine, avoir soin des marchandises, vivres, pelletries, ustensiles et toutes choses nécessaires au voyage*, pour 550 livres.

Voilà, en bref, l'apport des Belleau et Larose au concept de voyageurs, surtout à l'époque de la Nouvelle-France. On retrouve la plupart d'entre eux comme participants à des explorations, notamment vers Santa Fe (Mexique) et au poste d'Astoria sur le fleuve Colombia, en Oregon, dignes émules des La Vérendrye, père et fils.

VOYAGEURS OU EXPLORATEURS

Là ne s'arrêtaient pas cet engouement pour la découverte, pour des expériences hors de l'ordinaire et du milieu familial restreint de la Nouvelle-France, même après que la dite Nouvelle-France fût passée sous régime britannique en 1763.

Il s'agit maintenant de **Jean-Baptiste** et **d'Antoine Bellot** qu'on retrouve comme **voyageurs**, en route pour l'embouchure du fleuve Columbia qu'on présumait être la porte de l'Ouest donnant accès à la route des Indes! De quoi s'agit-il?



Gabriel Franchère

Source : voir note 31

L'aventure du *Tonkin* est déjà bien connue. Ce qui l'est moins, ce sont les personnes qui y ont participé : de nombreux Canadiens français, bien appréciés comme voyageurs, dont les noms balisent le récit de Gabriel Franchère²⁹ publié d'abord en 1878 par Joseph Tassé³⁰, puis de nouveau en 2002 d'après le manuscrit original, par Georges Aubin³¹. Il est vrai qu'auparavant, Lewis et Clark³² furent engagés par le président américain Thomas Jefferson en 1804 pour aller reconnaître les richesses de l'ouest, du Missouri à l'embouchure du Columbia, mais non pas pour implanter des postes de traite. C'est John Jacob Astor³³ qui fonde en 1808 l'*American Fur Company* et qui organise

²⁷ Pierre Jorian, négociant de Montréal, recruteur pour les pères jésuites, est le fils d'André Jorian et Marguerite Hamel.

²⁸ Les Chaboillez font partie d'une famille de trafiquants de fourrures : Charles, Jean-Baptiste et Louis. C'est sous leurs auspices qu'Antoine et Gabriel Belleau allèrent aux Pays-d'en-Haut.

²⁹ Gabriel Franchère est né à Montréal le 3 novembre 1786, de Gabriel Franchère et Félicité Morin.

³⁰ Joseph TASSÉ, *Les Canadiens de l'Ouest*, Montréal, Imprimerie canadienne, 1878, 2^e tome, p. 261-297.

³¹ GABRIEL FRANCHÈRE, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria 1810-1814*, avec introduction, notes et chronologie par Georges Aubin, Lux, Montréal, 2002.

³² Meriwether Lewis (1774-1809) et William Clark (1770-1838) publièrent un récit de l'expédition en 1809.

³³ John Jacob Astor (1763-1848), originaire d'Allemagne, arrivé en Amérique en 1784, est le plus riche négociant des États-Unis.

en 1810 une expédition vers l’Oregon. Il met sur pied deux équipes : l’une ira par terre depuis le Missouri, en partant de la ville de St. Louis³⁴, porte de l’Ouest, sous la responsabilité de W. P. Hunt et Donald McKenzie; une autre, par mer, partira de New York. C’est cette expédition par mer qui nous intéresse, car Antoine et Jean-Baptiste Bellot furent recrutés pour cette exploration qui tourna au tragique.

L’objectif d’Astor était bien précis : créer un poste de traite sur le fleuve Columbia, pour commercer avec le comptoir de Chine sans avoir à franchir les Rocheuses. Astor recrute Gabriel Franchère, et ce dernier engage 18 Canadiens dont plusieurs s’établirent en Oregon. Voici quelques noms de voyageurs : Jean-Baptiste Dubreuil, Étienne Lucier, Joseph Gervais dit Talbot, Louis Labonté dit Végiard, Michel Laframboise, Charles-Auguste Roussil, les frères Roy dit Lapensée (Basile, Ignace et Olivier), Joseph Nadeau, Paul-Denis Jérémie, Jean-Baptiste Prévost ainsi que Antoine et Jean-Baptiste Belleau.

Le *Tonkin*, navire de 290 tonneaux, avait été construit par Adam et Noah Brown à New York en 1807. Il mesurait 94 pi de longueur et 25 de largeur (29 sur 8 m). Avant d’être acheté par Astor en 1810 pour l’expédition du Nord-Ouest, il avait navigué dans le Pacifique, aux îles Fidji, et à Canton, en Chine. Astor avait choisi le capitaine Jonathan Thorn³⁵, de New York, capitaine à la main de fer, pour conduire le *Tonkin*.

L’AVENTURE, EN BREF

Le 26 juillet 1810, Gabriel Franchère, Antoine et Jean-Baptiste Belleau quittent Montréal pour New York; le 6 septembre, 21 hommes, des Jésuites, des commis, des voyageurs partent de New York sur le *Tonkin*. Le 4 décembre, on fait un arrêt aux îles Malouines; on cherche de l’eau mais on trouve plutôt des oies sauvages et deux loups-marins, pour se nourrir³⁶. Le capitaine repart et abandonne huit de ses hommes qui n’avaient pas entendu les signaux de rembarquement³⁷; ils rejoignent le bateau en canot. Le 14 février 1811, arrêt à Hawaï. Avant d’accoster, cinq hommes en canot vont sonder le chenal avec un drap pour voile, sur une mer agitée (!); on ne les revoit plus.

Le 28 février 1811, le navire repart avec des chèvres, des moutons et des légumes. Le 22 mars, lors d’une terrible tempête à l’entrée du fleuve Columbia, Jean-Baptiste Perreault tombe à la mer; heureusement, il est sauvé. On s’arrête dans la baie Waikiki où Sa Majesté Noire de l’île leur sert du

rhum; les hommes s’enivrent : le capitaine sévit. Le 12 avril, on cherche un emplacement pour s’établir sur la rive sud du Columbia. Certains explorent les lieux, espérant trouver un poste de Blancs de la Compagnie du Nord-Ouest. Le 8 mai, on construit un hangar spacieux qui portera le nom d’Astoria; la construction est terminée le 26 septembre. Pendant ce temps, le *Tonkin* poursuit sa route vers le nord.

Le 15 juillet 1811, un canot arrive, ayant à sa tête David Thompson³⁸, avec neuf hommes de la Compagnie du Nord-Ouest³⁹. Le 10 novembre, trois hommes désertent : les deux Belleau et Jérémie! Une équipe part à leur recherche; elle les trouve prisonniers d’un chef de nation indigène. Ils sont « plus enclins à revenir que de rester esclaves des sauvages »⁴⁰. Le 18 janvier 1812, l’équipe de terre dirigée par Hunt les rejoint : Donald McKenzie et neuf hommes racontent leur périple et font le récit de la destruction du *Tonkin*, récit qu’un seul survivant, George Ramzay⁴¹, leur a fait. Au moment de l’explosion du navire, George Ramzay⁴¹ sauta à la mer; c’est ainsi qu’il survécut au *Tonkin*. Il raconta qu’il vit le vaisseau *sauter dans un fracas terrible; de la grève, il vit des jambes, des bras et des têtes voler en toutes directions*⁴²; les quelque 400 sauvages qui étaient montés à bord⁴³ furent tués avec l’équipage. George Ramzay fut pendant deux ans prisonnier de cette tribu.

L’équipe d’Astoria (Oregon) songe alors à revenir au Canada par la voie de terre. Le 16 octobre 1813, Astoria est vendue à la Compagnie du Nord-Ouest : elle s’appellera désormais Fort George. Franchère quitte Astoria le 4 avril 1814 avec 78 voyageurs. Ils arrivent à Montréal le 1^{er} septembre; Franchère est toujours agent pour l’*American Fur Company* et poursuit le commerce des fourrures!

Que sont devenus **Antoine et Jean-Baptiste Belleau**? Mystère! Peut-être qu’un jour on retrouvera leurs traces aux États-Unis! En attendant, que faire de mieux que de se souvenir de leur engouement pour l’aventure... à la mémoire « des remarquables oubliés » de Serge Bouchard, et suivre la trace de ceux et celles qui encore en 2009 « voyagent » comme missionnaires dans le monde pour d’autres motifs que celui des fourrures!

³⁴ La ville de St. Louis a été fondée en 1764; en 1850, elle comptait 75 000 habitants.

³⁵ Jonathan Thorn, « homme exact et rigide, d’un naturel vif et emporté, habitué à se faire obéir au moindre signe, caractère dur et altier... allant même jusqu’à oublier 8 hommes... » (FRANCHÈRE, p. 35). Le *Cimetière du Pacifique* dit que « Thorn était mené par son désir d’échanger des bibelots pour des peaux de loutres de mer et de les vendre en Chine où il ferait fortune » (www.pacificshipwrecks.ca/french/tales_boston_tonquin.html). C’est le mépris de la vie humaine, dit-on, qui l’animait fondamentalement.

³⁶ FRANCHÈRE, *op. cit.*, p. 33.

³⁷ *Ibid.*, p. 35.

³⁸ David Thompson (1770-1857) avait été engagé par la Compagnie du Nord-Ouest pour faire obstacle au projet d’Astor.

³⁹ La Compagnie du Nord-Ouest, créée en 1783 par Benjamin et Joseph Frobisher et Simon McTavish, était chargée du négoce des fourrures pour faire concurrence à la Compagnie de la Baie-d’Hudson. Elle fut fusionnée à cette dernière en 1821.

⁴⁰ FRANCHÈRE, *op. cit.*, p. 70.

⁴¹ George Ramzay, qu’on appelait aussi Lamazee, est le fils michinook d’un marin britannique (*Le cimetière du Pacifique*).

⁴² FRANCHÈRE, *op. cit.*, p. 101.

⁴³ On raconte que Thorn obligea un marchand chef indien à quitter le bateau et que ce dernier refusa. Thorn lui lança un ballot de fourrures en plein visage. Pour venger cet acte, le peuple monta sur le navire et une main vengeresse l’a fait sauter. Le magasin du navire contenait 4 tonnes et demie de poudre à canon!

VOYAGEURS MISSIONNAIRES D'HIER À AUJOURD'HUI

Plusieurs Belleau ou Larose parcourent encore le monde aujourd'hui. Ce sont toujours des « voyageurs » dont le but n'est pas seulement de connaître de nouveaux mondes mais aussi de les servir. Ainsi, plusieurs Belleau ou Larose ont sillonné le monde et d'autres le font encore en 2009 de diverses façons. Je vous en présente quelques-uns.



Source : collection de l'auteur.

Belleau (1884-1954), fils d'Alfred Gauvreau Belleau et Emma Zoé Carrier de Québec. Il s'enrôle comme volontaire dans la guerre de 1914-1918. Il devient sergent puis lieutenant. Avec son régiment, il est en Angleterre. Spécialisé dans le contre-espionnage, il est envoyé à Salonique dans les Balkans, puis muté à l'état-major de l'armée d'Égypte. Résolument disponible, il est envoyé à Copenhague, au Danemark; enfin, muni d'un passeport diplomatique, il part pour la Russie. Il passe par la Finlande, la Norvège et la Suède. La révolution russe le surprend : il gagne l'Angleterre. Lorsque l'armistice sonne, il devient interprète pour la Société des Nations, en tant que polyglotte de grande renommée. Il revient au pays. Avec nostalgie, il reprend son poste de professeur de langues à l'Université Laval. De nouveau, il devient interprète pour l'armée anglaise durant la guerre de 1939-1945. Il publie un roman – le seul – intitulé *Rencontres*, en témoignage des multiples rencontres de sa vie. Il est médaillé de guerre. Son *Journal* est conservé aux archives du Séminaire de Québec, et de nombreux articles de revues témoignent de sa vaste culture.

Henri Belleau (1896-1976), fils d'Antoine-Emmanuel Belleau et Emma Miville-Deschênes, d'Ottawa. Jeune, il entre dans la communauté des Oblats de Marie-Immaculée. Ordonné prêtre en 1920 par M^{gr} Gauthier, archevêque d'Ottawa, et consacré évêque de Saint-Boniface, Manitoba, en 1940 par le cardinal Villeneuve, il est vicaire apostolique de la Baie-James jusqu'en 1964. Missionnaire chez les Amérindiens, il maîtrisait cinq dialectes des peuples du Nord. Il collabora à la traduction, en langue crie, des *Évangiles*, de *L'Imitation de Jésus-Christ* et du *Catéchisme en images*. Il fut l'un des grands pionniers du Grand Nord.



Source : collection de l'auteur.



Source : collection de l'auteur.

Georges Larose (1904-1996), fils de Pierre Napoléon Larose et Odélie Roy, de la lignée de Saint-Isidore de Dorchester. Après ses études au Séminaire de Québec, il fit son cours de théologie. Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Dominique à Québec, il part pour le Japon. Il étudia la langue japonaise à Koriyama, à Yumoto et à Tokyo. Il parlait couramment le français, le japonais, l'anglais et le latin. Il œuvra en pays nippon pendant 57 ans. Il revint au Canada à l'âge de 85 ans.

Rose Alma Irène Larose (1905-1981), fille d'Alphonse Larose et Aglaé Carrier, de Ham-Nord, comté de Wolfe. Elle fut d'abord institutrice puis missionnaire de Notre-Dames-des-Anges (SDNA). Elle a œuvré en Chine, à Calcutta en Inde, à Tahiti, au Zaïre et en Tanzanie. Avec beaucoup de discrétion, elle a accompli l'œuvre pour laquelle elle travaillait sans compter. En 1951, âgée de 46 ans, elle fut internée dans un cachot puis enfermée dans une chambre dénuée de tout confort. Malgré les menaces, elle resta calme et patiente. Sa santé en resta marquée. À 76 ans, son périple terminé, elle partit pour l'au-delà.



Source : collection de l'auteur.



Source : collection de l'auteur.

Aurore Larose (1926-1990), fille de Pierre Larose et Lumina Larose, de Saint-Isidore. Elle passa la majorité de sa vie à Bitam, au Gabon, en Afrique équatoriale, de 1946 à 1981, une première fois. Elle vient refaire ses forces et retourne, dit-elle, « *rassasier toutes les faims : de nourriture, d'amitié, de compréhension, de Dieu* ». À 64 ans, le paludisme eut raison d'elle dans la nuit du 5 au 6 mars 1990; elle repose face à l'église de Bitam. Sur la dalle de ciment sont gravés les mots : « L.S.J.M. Sœur René 1960-1990 », c'est-à-dire sœur René-Goupil de la communauté des sœurs de Jésus-Marie de Sillery.

Clément Larose (1930-...), fils d'Édouard Larose et Lucia Guay, de Barraute, en Abitibi. Là, il est de toutes les fonctions : homme d'entretien, taxidermiste, menuisier, sportif, etc. Il devient clerc de Saint-Viateur à Joliette, après ses études à Trois-Rivières. Il fait un

séjour d'études au collège Park Maryland, à Washington et, par vœu d'obéissance, il part pour le Pérou à 39 ans. À Lima, il étudie en sciences religieuses et s'inscrit par la suite à l'Institut supérieur des études théologiques, en Amazonie. Désireux d'accéder à la prêtrise, il est ordonné diacre, puis prêtre en 1980 dans la cathédrale d'Amos. Il retourne au Pérou, plus particulièrement à San Pablo, où il exerce toujours son ministère de pastorale à la paroisse et est aumônier à l'hôpital de Collique. En 2009, il y est encore.



Source : collection de l'auteur.

Yves Belleau (1931-1999), fils de René Belleau et Imogène Legendre, de Montréal, originaires de Neuville de Portneuf. À 27 ans, il revêt la bure des Dominicains et part pour le Japon. Il étudie le japonais et remplit rapidement les fonctions de curé, de prédicateur et de supérieur de la communauté dominicaine japonaise, surtout à Tokyo, pendant plus de 40 ans.

Fernande et Irène Larose ainsi que **Louis-de-Gonzague Belleau** ont tous trois œuvré en Saskatchewan. Fernande (1928-...), institutrice pendant 30 ans; et Irène (1930-...), infirmière en Saskatchewan mais aussi pendant quelques années au Cameroun : elles sont toutes deux religieuses de Notre-Dame-d'Auvergne, à Ponteix. Louis-de-Gonzague (1898-1977) a connu un parcours plus diversifié : ordonné prêtre à Joliette pour le diocèse de Prince-Albert en Saskatchewan, il œuvre surtout à Batoche, puis à Montréal et à Lachute, et part ensuite aux États-Unis où il devient curé de Blaine Lake (Montana). Fernande et Irène sont les filles de Pierre Larose et Annie Demers, de Saint-Henri de Lévis, tandis que Louis de Gonzague est le fils de Louis-Joseph Belleau et Élodie VanCorest, de Plessisville.

Enfin, **Joseph-René Bellot**⁴⁴ né à Paris le 18 mars 1826, officier de marine. Après quelques années dans les mers polaires, il voulut *s'associer aux glorieux dangers des recherches*, et il s'offrit pour aller à la recherche de Sir John Franklin⁴⁵, explorateur du Grand Nord de 1819 à 1822, qui y mourut avec de nombreux Cana-

diens dans les solitudes glaciales. Joseph-René Bellot avait développé une profonde amitié pour Lady Franklin et il aspirait à retrouver le corps du célèbre explorateur. Pour ce faire, il obtient les autorisations nécessaires et un congé de six mois; à la fin de mai 1851, il est prêt à partir avec son équipage.

C'est sur un des navires équipé aux frais de Lady Franklin, le *Prince-Albert*, que **Bellot** partit. Il revint en France et fut chaleureusement applaudi. Il avait trouvé certaines indications au sujet de Franklin, ce qui lui permit d'engager des hommes pour une deuxième expédition. Lady Franklin lui confia le vapeur *Isabelle*.

Mais **Bellot** partit sur le *Phénix*. Le voyage se réalisait selon ses espoirs quand, tout à coup, dans une nuit de bourrasques, un violent coup de vent emporta **Bellot** et deux de ses hommes. C'est le 18 août qu'il trouve la mort, emporté dans la mer, du haut d'un glaçon subitement en dérive, tombé dans une crevasse profonde. Son journal fut toutefois sauvé, et ce récit fut publié en 1860. Son nom résonne encore aujourd'hui dans la marine française.



Chute de Bellot dans une crevasse.

Source : *Voyages aux mers polaires*.

Tous ces exemples ou toutes ces témérités ne sont qu'un pâle reflet des aventures des temps passés. Ne s'agit-il pas aussi, dans ce domaine, de « sports extrêmes »? L'esprit humain ne semble pas connaître le mot « limite », encore moins sa réalité. Vaincre les obstacles est sans doute son seul défi.

BIBLIOGRAPHIE

- ASTOR, John Jacob. *Revue d'histoire des pionniers canadiens-français de l'Ouest américain*, vol. n° 4, décembre 2003, p. 9 et suivantes.
- BELLOT, J.-R. *Voyage aux mers polaires à la recherche de Sir John Franklin*, avec une introduction par M. Paul Boiteau et accompagné d'une carte des régions arctiques. Nouvelle édition illustrée par M. Ad. Beau-



⁴⁴ Joseph-René Bellot, même si sa filiation n'est pas reliée aux Belleau ou Larose précités, après ses études à l'École navale de Brest, parcourt les mers polaires et chaudes et, dès la première année de ses expéditions, il fut décoré. Membre de la famille des navigateurs de l'Arctique, il désirait connaître les mers glaciales, suivre les traces de Franklin au nord.

⁴⁵ Sir John Franklin, né le 16 avril 1786, faisait partie d'une famille de 12 enfants. On raconte qu'un jour de grande promenade, il

arriva sur le rivage de la mer. Jamais il ne l'avait vue. L'impression de ce spectacle fut si vive et si profonde qu'à partir de ce moment, le jeune écolier résolut d'embrasser la carrière de marin. C'est sa triste fin qui poussa J.-R. Bellot à sa recherche.

ne, Paris, Garnier Frères, 1880. [Peut être consulté sur Internet et téléchargé sans frais]

- BELLEAU, Irène. *Blaise Belleau et ses enfants*, à compte d'auteur, Québec, 2003.
- BROUILLETTE, Benoit. *La pénétration du continent américain par les Canadiens français, 1763-1846 : traitants, explorateurs, missionnaires*, Montréal, Fides, 1979.
- FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe. *La population des forts français d'Amérique, XVIII^e siècle*, Montréal, Éditions Bergeron, 1982.
- FRANCHÈRE, Gabriel. *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique - Fondation d'Astoria 1810-1814*, introduction, notes et chronologie par Georges Aubin, Montréal, Lux, 2002, 205 p.

- MARGRY, Pierre. *Exploration des affluents du Mississipi et découverte des montagnes Rocheuses, 1679-1754*, 6^e partie, chapitre VIII, Paris, 1938.
- MORICE, R. P. A.-G., o.m.i. *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, 2^e édition, Montréal/Winnipeg, 1912.
- MORICE, R. P. A.-G., o.m.i. *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien du lac Supérieur au Pacifique (1659-1915)*, Winnipeg, [s.n.], 1912.
- TASSÉ, Joseph. *Les Canadiens de l'Ouest*, 2^e édition, Montréal, Cie d'Imprimerie Canadienne, 1878.



Deux ans au mouillage dans le port de St-Jean de Lévis. (Page 2.)



Hivernage du Prince-Albert au milieu des glaces... (Page 214.)

Bateau *Prince-Albert* en mer et en hivernage au milieu des glaces.

Source : *Voyage aux mers polaires*.

NOUVEAUX MEMBRES

du 13 octobre 2009 au 11 janvier 2010

6396	TREMBLAY	Luce	Québec	6413	PAYETTE	Pierre	Québec
6397	FORTIN	Luc	Saguenay	6414	DESROCHERS	Richard	Saint-Lambert-de-Lauzon
6398	BÉDARD	Marie	Québec	6415	RAYMOND	Serge	Québec
6399	LABERGE	Henri	Salaberry-de-Valleyfield	6416	TREMBLAY	Lise	Québec
6400	TARDIF	Guy	Québec	6417	McNEIL	Valérie	Québec
6401	GIGNAC	René	Québec	6418	LAROSE	David	Québec
6402	LEGROS	Marcel	Québec	6419	PICARD	Carmen	Québec
6403	CORBIN	Francine	Québec	6420	VERVILLE	J.-Claude	Québec
6404	LEMIRE	Kathleen	Québec	6422	BINET	Réjean	Saint-Bruno-de-Montarville
6405	FRENETTE	Dominique	Saint-Jean-Chrysostome	6424	CHABOT	Jean	Québec
6406	FRENETTE	Jean-Pierre	Saint-Jean-Chrysostome	6425	CHAMBERLAND	Rénald	Québec
6407	ROBERGE	Louise	Saint-Nicolas	6426	DUSSAULT	Micheline	Québec
6408	GARNIER	Jacques	Québec	6427	MORIN	France	L'Ancienne-Lorette
6409	ROCH	Diane	Saint-Augustin-de-Desmaures	6428	BOUCHER	Andrée	Québec
6410	BELLEMARE	Luce	Acton Vale	6429	VALLIÈRES	Claude	Québec
6411	SAUVÉ	Daniel	Québec	6430	GINGRAS	Huguette	Laurier-Station
6412	RENY	Bruno	Saint-Prospère, Beauce				



JOSEPH MARCEAU, PATRIOTE EXILÉ EN AUSTRALIE

Fernand Thibault (5482)

Né en 1938 à Saint-Mathieu-de-Riou (Rimouski), l'auteur est l'aîné d'une famille qui compta un jour 12 enfants vivants. En 1951, son père acheta une ferme à Beaumont, dans Bellechasse. En 1961, il amorce une carrière au sein d'Air Canada qui devait durer presque 30 ans. C'est grâce à une énigme inexplicée jusqu'à ces dernières années, dans sa lignée ancestrale, que le goût lui est venu d'effectuer des recherches généalogiques et historiques. Depuis sa retraite, il est devenu un chercheur assidu.

Note de l'auteur : Je dois remercier Pierre Bolduc, un des généalogistes des familles Marceau, et ses collaborateurs, pour avoir effectué les recherches généalogiques des descendants de Joseph Marceau en Australie. Je lui suis reconnaissant également de m'avoir permis de partager cette saga unique dans notre histoire.

Résumé

Ce récit est celui d'un homme de chez nous dont le père est originaire de Saint-Michel-de-Bellechasse, qui tint des fonctions importantes au sein des Patriotes. Il fut arrêté, exilé en Australie avec ses 57 compagnons, mais il fut le seul qui ne revint pas au pays. Ses descendants, maintenant par milliers, vivent en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

NOTES HISTORIQUES CONCERNANT JOSEPH MARCEAU

Joseph-Pierre Marceau avait épousé Angélique Marcoux le 5 février 1759 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Montmagny). Cependant, il semble que le jeune couple s'est établi dans la paroisse de Saint-Michel, car tous leurs enfants furent baptisés à cet endroit sauf l'aîné, Joseph, né le 3 septembre 1760, et baptisé à Saint-Vallier.

Le cinquième enfant du couple se nommait Jacques; il est né le 20 février 1766 et il fut baptisé dans la paroisse de Saint-Michel. Lorsque vint le temps de s'établir, Jacques constata, comme la plupart des jeunes de sa génération, que les plus belles terres du comté de Bellechasse et une partie de celles de Dorchester avaient déjà été concédées. De nouvelles paroisses voyaient le jour périodiquement dans les contreforts de Bellechasse, par suite du développement de nouveaux territoires agricoles dans les cantons, c'est-à-dire dans l'arrière-pays dont la principale caractéristique était de faire partie de la chaîne des Appalaches.

À cette époque, le comté de L'Acadie, en Montérégie, regorgeait de belles terres disponibles pour les jeunes désirant s'y établir. Ne connaissant pas l'histoire de cette partie du Québec, je ne peux qu'émettre des hypothèses sur ce

qui s'est vraiment passé dans ce comté durant ces années d'après la Conquête. Cependant, il semble loisible de dire que Jacques s'est laissé tenter par les attraits de cette belle région. Fut-il attiré par une certaine jeune fille qu'il aurait pu rencontrer dans des circonstances qu'il nous est impossible de relater? Qui sait? Sans les connaître, nous savons que Jacques épousa Archange Bourgeois, fille de Jean-Baptiste et Marguerite Cyr, le 13 octobre 1794 à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie de L'Acadie, Québec.

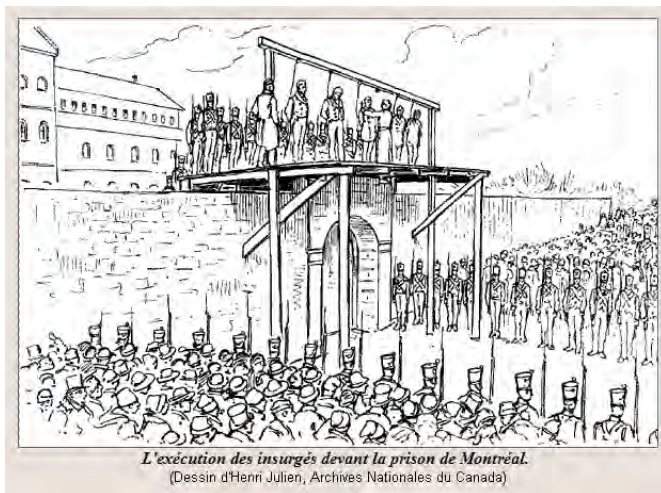
Le couple a eu huit enfants. Il est possible que d'autres enfants soient issus de ce couple; toutefois, ils n'auraient pas dépassé l'âge adulte. Celui des huit qui fait partie de notre histoire est prénommé Joseph et est né en 1806. On le surnommait « Petit-Jacques », sûrement en référence à son père Jacques dont il était peut-être le préféré, ou le fils à son papa. On sait qu'il ne mesurait que 5 pieds 6 pouces à l'âge adulte; il est donc possible qu'il ait été un garçon plutôt petit durant son enfance. Joseph épouse Émilie Piédalue le 5 octobre 1830 à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Lors de son mariage, le célébrant le dit cultivateur et tisserand.

De toute évidence, Joseph s'intéressait à la politique. Il voulait libérer le Bas-Canada de la domination anglaise et il était prêt



Photo de Joseph Marceau, fournie par Kevin Marceau, tirée de son livre publié à compte d'auteur, *All went Home but one*.

à y laisser sa vie pour y parvenir. Le mouvement des Patriotes semblait tout désigné pour lui. Il fallait faire partie d'une armée forte et nombreuse, dont les membres étaient prêts à se battre pour gagner leur noble cause. Malheureusement pour lui, ces enthousiastes guerriers en herbe n'avaient ni l'expérience ni les armes nécessaires pour contrer la grande armée britannique, même avec l'aide des Américains qui n'arrivaient pas nécessairement lorsque le besoin était là. (Pour en savoir plus sur la Rébellion de 1837-1838 et Joseph Marceau, voir dans Internet Joseph Marceau Patriote ou Rébellion 1837-1838).



L'exécution des insurgés devant la prison de Montréal.
(Dessin d'Henri Julien, Archives Nationales du Canada)

Voici les parties les plus importantes de notes colligées par Antoinette Marceau Lavallée et d'un texte écrit par Maurice Saint-Yves. Ce texte est libre de droit et je remercie les auteurs de pouvoir l'utiliser.

LES EXILÉS

(...) De tous les exilés politiques vers l'Australie en 1840, Joseph Marceau fut le seul à s'y établir et à fonder un foyer d'où sont issus les Marceau d'Australie. Les travaux de monsieur Mackaness, professeur à l'université de Sydney, permettent de connaître l'odyssée de ce Québécois déporté à l'autre extrémité de la terre. De cette terre d'exil, il fit une terre d'adoption. Il fut le seul parmi 58 exilés à suivre cette voie.

Ce n'est qu'au cours de l'hiver 1845 que le premier contingent de rapatriés revint au Canada au terme de cinq années d'exil dans ce qui était encore une colonie pénitentiaire de l'Empire britannique. Trois déportés manquaient à l'appel au terme de ce voyage de retour : deux étaient morts en exil et un troisième, Joseph Marceau, avait décidé de s'établir à demeure en Australie et d'y fonder un foyer.

(...) Dès 1730, les Marceau vont migrer vers la Rive-Sud du Saint-Laurent. C'est à Berthier en 1730 que Jacques Marceau épouse Marguerite Beaudoin. Joseph Marceau dit « patriote » était son petit-fils; il est né à l'Acadie, au Qué-

bec, le 24 janvier 1806. Vraisemblablement, c'est son père, appelé Jacques, qui quitta les rives du Saint-Laurent pour s'établir à l'Acadie où il se maria avec Archange Bourgeois en 1794. (...) Joseph Marceau, le patriote, était agriculteur à Napierville. Il épousa Émilie Piédalue le cinq octobre 1830 à l'Acadie, et leur premier enfant, prénommé Émilie comme sa mère, vint au monde le 21 septembre 1834. Deux autres enfants devaient naître au sein de ce foyer avant les événements tragiques qui devaient modifier le destin de tous ses membres : Zéphirin, né à Napierville, le 1^{er} mai 1836 et Odilon né à l'Acadie le 21 mars 1838.

Ces enfants étaient bien jeunes quand le destin vint frapper à la porte de leur foyer. Les dates parlent d'elles-mêmes.

Pendant l'insurrection de 1837-1838, Joseph Marceau fut l'un des organisateurs du camp retranché de Napierville. Il était à la tête d'une cinquantaine d'hommes lors de la bataille d'Odeltown le 10 novembre 1838. Manifestement, il était un homme d'influence et devait être bien considéré dans son milieu pour occuper un poste si hautement stratégique. Il fallait aussi un courage certain à ce jeune père de famille pour mener un combat dans lequel la victoire était loin d'être acquise. Après la défaite de 1837, à Saint-Denis, l'armée britannique s'était réorganisée; le chef Colborne avait décidé de jouer dur avec les patriotes et les secours attendus des États-Unis ne suffisaient pas. Ces hommes partirent au combat pour défendre une cause désespérée; mais ils y allèrent quand même.

Joseph Marceau fut appréhendé le 14 novembre 1838 et emprisonné dans la célèbre prison dite « Au pied du Courant » à Montréal. Il fut cité à procès en Cour martiale le 28 janvier 1839 et condamné à la pendaison comme plusieurs de ses concitoyens de Napierville et de l'Acadie. Quelques-uns furent d'ailleurs exécutés. Cependant, pour un grand nombre, cette sentence fut commuée et les patriotes furent condamnés à la déportation en Australie, à l'époque le plus grand bagne de l'Empire britannique.

Les événements tragiques furent trop difficiles à supporter pour sa conjointe, jeune mère de trois enfants en bas âge, dont un bébé de 9 mois. Le 23 mai 1839, Émilie Piédalue-Marceau décédait alors que son mari était en prison et en instance de déportation à l'autre bout du monde, ce qui devait se produire 4 mois plus tard. Trois jeunes enfants devenaient, par le fait même, orphelins de père et de mère.

En effet, le 26 septembre 1839, 4 mois après le décès de son épouse, en compagnie de 57 autres patriotes, Joseph Marceau prenait le chemin de l'exil. Il ne devait plus jamais revoir son pays. La traversée vers l'Australie fut longue et difficile. Un patriote en a fait le récit dans un journal qui a été publié depuis. Six longs mois d'errance sur les mers, avec un détour étonnant par le Brésil : tel fut le sort de ces condamnés au bagne pour avoir voulu améliorer le sort de leurs contemporains et leur procurer un peu de liberté.

Donc, ce n'est que le 25 février 1840 que Joseph Marceau et ses compagnons d'exil débarquèrent à Sydney, en

Nouvelle-Galles-du-Sud. Ils furent affectés à des travaux forcés, particulièrement à la construction de routes. Plusieurs tronçons de la route de Paramatta, aujourd'hui encore une voie de communication importante de Sydney, furent construits par ces déportés. Certains furent même envoyés en Tasmanie, colonie pénitentiaire d'une extrême dureté. Le plus étrange est que ces hommes ont tous survécu à ces terribles épreuves. Deux seulement sont morts en déportation : Louis Dumouchel, aubergiste de Sainte-Martine et Ignace-Gabriel Chèvrefils, cultivateur résidant dans la même paroisse. (Voir condamnation de Joseph Marceau à BANQ, fonds P224, pièce n° 2472, Déposition de John Mc Neil contre Joseph Marceau et Charles Huot [18 novembre 1838]. Description : Archives - BANQ p. 224).

cette déportation, aussi bien dans le Haut-Canada (Ontario) que dans le Bas-Canada (Québec), des personnalités influentes vont tout mettre en œuvre pour obtenir le pardon royal envers ces hommes dont on percevait la déportation comme une vengeance pure et simple. En 1844, le pardon était accordé et, le 9 juillet, un premier contingent de 38 prisonniers politiques prenait le chemin du retour vers la liberté. Les autres suivraient plus tard. Au cours de cette année, tous revinrent au Canada, sauf un : Joseph Marceau. Son mariage avec l'Australienne Mary Barrett fut sans doute décisif dans cette prise de décision, d'autant plus qu'il avait encore au Québec trois enfants qu'il n'avait plus revus depuis son arrestation en novembre 1838. Ces enfants avaient probablement trouvé un foyer d'adoption chez des parents de la famille, comme cela se pratiquait quand le père ou la mère décédait alors que les enfants étaient encore en bas âge. Joseph Marceau à 38 ans, exilé sans liens avec sa patrie d'origine, décida donc de demeurer en Australie et d'y refaire sa vie. Le 8 octobre 1844, il convola en justes noces à Dapto, en Nouvelle-Galles-du-Sud. L'abbé John Rigney célébra ce mariage selon les rites catholiques, quoique Mary Barrett fut protestante.

Avec ce second mariage, Joseph Marceau devint le père de 9 enfants qui formèrent la première génération des Marceau d'Australie issue de la famille des Marceau du Canada, eux-mêmes provenant du Poitou en France. Nous avons le signalement de quelques-uns des enfants de Joseph Marceau. John né en 1845; Joseph-François en 1851; Edward Luke en 1853; Emilia en 1855; Benjamin-Joseph en 1860; James en 1861, Perpetua en 1862; puis Mary Ann, Ellen Rose, Isabella T.; Teresa M. Il y a aussi deux autres enfants dont nous ignorons les noms.

Joseph Marceau éleva sa famille dans le township de Dapto, en Nouvelle-Galles-du-Sud*. Il mourut le 8 juin 1883 à l'âge de 77 ans. Une pierre tombale dans le cimetière catholique de West Dapto rappelle son souvenir. Sa femme

Mary lui survécut plus d'un quart de siècle puisqu'elle mourut le 14 février 1909 à l'âge de 84 ans. Son fils James atteignit lui aussi un âge avancé; il s'éteignit en 1947 à l'âge de 86 ans.

Les enfants de Joseph Marceau et leurs descendants ont migré un peu partout sur le territoire australien. Ils sont maintenant plusieurs centaines dans ce pays. En 1988, lors des célébrations du deuxième centenaire de l'Australie, un membre de cette famille, Kevin Marceau, de Sydney, a réuni plus de 300 personnes appartenant à la descendance du célèbre patriote canadien-français. Le premier ministre Pierre E. Trudeau, de passage à Sydney, fut invité à inaugurer un monument pour rappeler le souvenir des exilés cana-



PHOTO: Gilles Laporte
<http://www.cvm.qc.ca/Patriotes>

Monument des Patriotes à Napierville.

Source : <http://cgj2.cvm.qc.ca/glaporte/1837.pl?out=article&pno=1028&cherche=MONUMENTS>

SUITE DU TEXTE D'ANTOINETTE LAVALLÉE ET MAURICE SAINT-YVES.

On ne sait au juste où Joseph Marceau vécut ses premières années d'exil. Ses descendants australiens ont sans doute des informations là-dessus. Il serait intéressant de les contacter pour obtenir d'eux des renseignements pertinents afin de comprendre comment ce Québécois francophone va faire de cette terre d'exil sa patrie d'adoption. Tout ce que l'on sait, c'est que Joseph Marceau rencontra en Australie une jeune fille de 19 ans, Mary Barrett, et qu'ils se marièrent le 9 octobre 1844, c'est-à-dire 4 mois après que tous les autres prisonniers politiques québécois eurent été rapatriés au Canada.

Car il faut le noter, cette histoire commencée sur un fond tragique a connu un dénouement heureux. Dès le début de

*La Nouvelle-Galles-du-Sud est communément appelée NSW pour New South Wales.

diens; il rencontra en cette occasion les membres de la grande famille Marceau d'Australie.

Les historiens se sont intéressés à l'histoire de Joseph Marceau. Le professeur Georges Mackaness de l'Université de Sydney s'est particulièrement dévoué à retracer l'histoire de ces Canadiens exilés aux antipodes de leur pays. Il est à l'origine de la publication des mémoires de deux exilés. Léandre Ducharme a laissé le Journal d'un exilé politique aux terres australes, traduit et publié en anglais par le professeur Mackaness. Il y a aussi le texte de Prieur, Notes d'un condamné en Australie, qui donne des renseignements sur l'aventure de Joseph Marceau. Enfin, plusieurs ouvrages récents ajoutent des détails à cette histoire unique dans les annales de la nation canadienne-française. Les historiens australiens ont trouvé dans les journaux, lettres, et mémoires de toutes sortes des détails pertinents et d'une grande authenticité pour reconstituer le côté sombre de cette période pendant laquelle l'Australie fut une immense colonie pénitentiaire où les prisonniers étaient livrés à l'arbitraire le plus total. La plupart des prisonniers de droit commun étaient illettrés et, en conséquence, n'ont pas laissé d'écrits pour témoigner de leur expérience du bagne australien. Cependant, dans le groupe des exilés politiques canadiens, français ou anglais, plusieurs avaient une instruction suffisante pour noter au jour le jour ce qu'ils ont vécu. Ce sont ces écrits qui constituent aujourd'hui la base du matériel historique pour reconstituer la vie quotidienne des exilés en Australie à cette époque.

Évidemment, il serait souhaitable que les Marceau du Québec puissent être en contact avec les Marceau d'Australie afin de s'éclairer mutuellement sur le passé de leur famille. Les racines historiques françaises laissent deviner qu'il s'agit d'une famille très ancienne qui vécut probablement à l'origine dans l'est de la France ainsi que le laisse supposer la présence de la Croix de Lorraine dans le blason de cette famille.

Ces notes, du 20 mai 2000, ont été établies à partir de divers documents réunis par Antoinette Marceau Lavallée. La présente rédaction a été faite par Maurice Saint-Yves, époux de Ghislaine Marceau, fille de Donat Marceau, descendante en ligne directe de François Marceau, l'ancêtre français des Marceau du Canada et des Marceau d'Australie.

HISTOIRE DES PARENTS DE MARY BARRETT, FEMME DE JOSEPH (TRADUCTION DES ÉLÉMENTS LES PLUS PERTINENTS)

Mary est née vers 1824-1825 à Ribchester, Lancashire, Angleterre. Elle était la cadette des enfants de John et Ellen Simpson. (...) Mary était âgée de quatre ans lors du recensement australien de novembre 1828, ce qui veut dire qu'elle avait environ trois ans lorsqu'elle arriva à Sydney avec sa mère Ellen à bord du *Harmony*, le 27 septembre 1827. Le *HMS Harmony*

effectuait son premier voyage de Londres à Sydney. Parti le 4 juin 1827, il arriva à Sydney deux mois avant le *Guildford* sur lequel voyageait John Barrett, le père de Mary.

Le *Guildford* en était à son septième voyage de condamnés depuis Plymouth, Angleterre, à Sydney Cove, Australie. Il était parti le 31 mars 1827.

Ellen Simpson Barrett avait été poursuivie en justice avec son mari John, à Preston, Lancashire, le 10 janvier 1827 et les deux ont été déclarés coupables : Ellen d'avoir volé le 4 décembre 1826 à James Bradley un montant de 45 verges de *gingham* – étoffe, vichy – et cinq verges de ruban, et John pour avoir recelé ces biens. John fit appel et présenta un plaidoyer de non-culpabilité. Néanmoins, il fut déporté trois mois et demi plus tard. John était aussi accusé d'avoir volé à John Riley un panier et quatre livres d'oignons.

Nous savions que l'Empire britannique se débarrassait de ses surplus de population en jugeant des individus coupables de toutes sortes de larcins presque sans valeur. Considérés comme des bandits, ils étaient déportés vers l'Australie, sans ressources et, de plus, ils étaient dans la plupart des cas condamnés aux travaux forcés, ce qui fut le cas de Joseph et de ses compagnons de voyage. Si ces déportés avaient été des ban-



Monument des exilés canadiens, Hobart.

dits, comme le prétendaient les autorités anglaises, l'Australie ne serait pas devenue ce grand pays prospère couvrant la superficie d'un continent.

EXTRAITS DU LIVRE DE KEVIN MARCEAU ALL BUT ONE WENT HOME (« TOUS RETOURNÈRENT CHEZ EUX, SAUF UN »)

(On trouvera dans ces paragraphes quelques répétitions qu'il est difficile d'enlever sans changer la compréhension des textes.)

Des 68 condamnés, 12 furent pendus au grand jour devant la population. 27 furent relâchés sous caution, 2 ont été bannis et les 58 autres ont été condamnés à être transportés au bagne colonial australien. Ils ont été embarqués sur le HMS Buffalo rejoignant ainsi 83 autres insurgés en provenance du Haut-Canada. Le matin du 28 septembre, le Buffalo levait l'ancre pour un long voyage à destination de Sydney, Australie.

Le voyage en fut un d'horreurs ininterrompues. Confinés dans des quartiers d'environ douze mètres par sept mètres, dans le ventre du vaisseau, 141 prisonniers enchaînés ont souffert de la fièvre, des poux, du mal de mer et du manque de nourriture.

Les 83 hommes du Haut-Canada étaient tous anglophones unilingues venant de Port Arthur, Ont. À leur arrivée à Sydney, Australie, l'archevêque catholique de Sydney,

M. Polding et son aumônier, parlant tous les deux français, sont venus accueillir les 58 prisonniers francophones.

Le gouverneur Gipps avait l'intention de conduire les prisonniers à l'île Norfolk, mais l'archevêque a réussi à le convaincre de les garder à Sydney.

Aucun d'eux n'avait été condamné auparavant. Ils fuyaient les autres prisonniers et ne voulaient pas devenir amis avec eux. Ils étaient déjà consternés de devoir porter des vêtements étiquetés les identifiant comme détenus. En fait, pour eux, cette humiliation était beaucoup plus grande que l'absence de couvertures et de lits. Quelques années plus tard, tous les patriotes reçurent leur libération leur permettant de travailler en toute liberté comme des citoyens normaux.

Joseph Marceau était âgé de 34 ans lorsqu'il arriva à Sydney. Il est décédé en 1883 à l'âge de 77 ans et le dernier de ses enfants, James, est décédé en 1947 âgé de 90 ans.

Joseph Marceau devint un fermier florissant à Dapto. Il est difficile de dire jusqu'à quel point le pays de son enfance lui a manqué. Il n'a jamais rien dit à ses enfants de l'histoire de la Rébellion. Il préférerait plutôt parler d'un de ses lointains ancêtres, un général important dans l'armée de Napoléon durant la Révolution française. Rien de cette descendance n'a été prouvé.

EXTRAITS TRADUITS D'UN ARTICLE D'UN JOURNAL AUSTRALIEN, À LA SUITE D'UNE ENTREVUE AVEC KEVIN MARCEAU

(...) Suivant un séjour à Port Arthur en Tasmanie, les patriotes ont été envoyés à Longbottom Stockade où ils devaient travailler à casser de la pierre pour la construction de la route de Paramatta.

Deux ans plus tard, les 58 reçurent leur libération et purent aller rejoindre les travailleurs sur le marché libre. En 1843, ils reçurent leur pardon; tous retournèrent au Canada sauf trois. Deux sont décédés peu de temps après. Seul petit Jacques, celui dont la femme était décédée quelque temps avant son départ laissant trois orphelins aux bons soins de sa parenté, décida de rester en Australie. S'il est demeuré là-bas, c'était pour lui une affaire de cœur. En effet, alors qu'il travaillait sur une ferme, petit Jacques, alors âgé de 34 ans, est tombé amoureux d'une jeune fille de 19 ans, Mary Barrett, la petite Anglaise dont nous avons parlé plus haut. Le couple s'est marié à l'église catholique St. Francis. Xavier de Wollongong, même si Mary était de religion protestante. Joseph et Mary s'établirent sur une ferme et en plus de garder des animaux, ils ont mis au monde onze enfants qui, eux aussi, ont élevé de grandes familles.

150 ans plus tard, le bottin téléphonique de Sydney compte sept familles de Marceau. Toutes sauf une sont descendantes de petit Jacques. Dans les parties rurales de New South Wales (Nouvelle-Galles-du-Sud) où la plupart des membres du clan ont pris racine, on peut compter 400 autres descendants du patriote canadien-français. Les autres sont dispersés aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande.



Monuments des exilés canadiens, Sydney.

Kevin Marceau a l'allure bien française (il est le sosie de Philippe Noiret, le fougueux acteur français), et il a baptisé sa maison de la Rive-Nord « Richelieu », rappelant la vallée d'où venait son ancêtre. En dépit de tout cela, il est très fier d'être un descendant de la quatrième génération d'Australiens Marceau. Le prénom français de sa conjointe, Estelle n'est qu'une coïncidence, car elle vient d'Irlande.

Il répète ici que Joseph n'a jamais divulgué à ses enfants toutes ces histoires d'horreurs dont il ne voulait plus se souvenir. Dans la famille, on ne connaissait presque rien à propos de Joseph, sinon qu'il était un catholique pratiquant qui adorait ses enfants, que lui et sa femme étaient des personnes en vue dans leur communauté rurale. En moins de temps qu'il faut pour le dire, son surnom de petit Jacques était changé pour Honest Joe.

En août 1988, lors des célébrations du bicentenaire de l'Australie, Kevin Marceau avait organisé une réunion de famille à Concord. Ce fut un jour merveilleux, dit-il, les vraies retrouvailles du clan. Plus de 300 personnes ont participé, à un point tel qu'il a été impossible de parler à tous.

Les membres du clan viennent de toutes les couches de la société. Il y a des plombiers, des avocats, des docteurs, des jardiniers, des comptables, des metteurs en scène, et en majorité encore aujourd'hui, des fermiers. Plusieurs ont servi dans les forces armées australiennes. Il y a eu aussi des sportifs et des hommes forts, incluant Tom Kirk, le champion coupeur de bois depuis vingt ans.

CONVERSATIONS AVEC VICTOR MARCEAU

Le 13 juillet 1850, Joseph avait obtenu une concession d'un lot de 26 acres où il s'est établi avec sa famille. Lorsque son beau-père décède le 10 janvier 1873, ce dernier lègue à son beau-fils toute sa terre contenant 72 acres, située à West Dapto avec bâtiments dessus construits qu'il considère comme l'héritage destiné à sa fille Mary. Lorsque Joseph décède en 1883, son testament stipule qu'il possède une ferme comprenant 75 acres avec bâtiments dessus construits et une autre terre de 26 acres à West Dapto bornée par McPhails.

À la suite de conversations avec Victor Marceau, nous pouvons déduire que Joseph a mené une vie simple de fermier. Il vendait ses produits tels œufs, lait, légumes, etc. au marché de Wollongong, près du port.

Il s'était fait une bonne réputation au point que ses pairs l'ont surnommé Honest Joe.

Entre les années 1845 et 1869, Joseph et Mary ont élevé 11 enfants dans une maison de madriers ou bois rond (*timber*) que Victor décrit comme ayant une grande cuisine sur un sol de terre battue, des chambres à coucher séparées pour les garçons et les filles. Au centre était une grande salle avec plancher de madriers, qu'on utilisait à l'occasion comme salle de danse. Une galerie et une véranda ornaient tout le devant de la maison. À l'intérieur, tous les murs avaient été plâtrés. La résidence fait face au cimetière catholique où reposent Joseph et Mary.

NDLR : Exilés canadiens de 1840

Source du texte qui suit et des photos des deux monuments australiens : http://geo.international.gc.ca/asia/australia/giraffe/2_shared-fr.aspx

TEXTE À HOBART : Près de l'estacade de Longbottom, cinquante-huit prisonniers canadiens-français qui avaient participé au soulèvement de 1837-1838 dans le Bas-Canada ont été incarcérés du 11 mars 1840 jusqu'en novembre 1842, avant d'être libérés conditionnellement, graciés et autorisés à rentrer au Canada. Les noms de Exile Bay, France Bay et Canada Bay rappellent leur séjour dans le secteur de la rivière Parramatta.

De même, quatre-vingt-douze prisonniers de langue anglaise capturés dans le Haut-Canada en 1838 ont été exilés sur la terre de Van Diemen.

Les mesures prises à la suite des soulèvements qui ont eu lieu à la fois dans le Bas-Canada et le Haut-Canada ont constitué des étapes importantes dans l'évolution du gouvernement responsable et de la démocratie parlementaire au Canada et en Australie.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, a dévoilé cette plaque le 19 mai 1970 pour souligner le 130^e anniversaire de l'arrivée des exilés canadiens en Australie et commémorer les sacrifices accomplis par de nombreux Canadiens et Australiens, pour hâter au sein du Commonwealth l'évolution de nations libres, égales et autonomes.

TEXTE À SYDNEY : Un autre monument, plus modeste, se trouve sur les terrains des casernes Victoria, à Sydney. Dévoilé pendant le Bicentenaire de l'Australie, en 1988, il commémore la contribution des Patriotes à la construction de ces casernes en 1840. Le texte de la plaque se lit comme suit : *À la mémoire des patriotes canadiens exilés en Nouvelle-Galles du Sud de 1840 à 1844 et dont certains participèrent à la construction des Victoria Barracks. Inaugurée par l'honorable Don Mazankowski, Vice-Premier ministre du Canada. Le 6 juillet 1988.*



CORRECTION MAISON ROUTHIER DE SAINTE-FOY



Une erreur s'est glissée dans la mention de la maison Routhier, à la page 75 du numéro 289 de *L'Ancêtre*, hiver 2010. Il s'agit bien de la maison Routhier ou Routhier-Belleau. L'appellation *maison Basile-Routhier*, mentionnée dans un site web, est erronée.



PLAISIR D'AMOUR ET CRAINTE DE DIEU SEXUALITÉ ET CONFESSION AU BAS-CANADA

Serge Gagnon

Né à Sainte-Agnès de Charlevoix au début de la Deuxième Guerre mondiale, l'auteur a fait des études classiques à La Malbaie et à La Pocatière, puis a obtenu une licence en 1963, un diplôme d'études supérieures en 1968 et un doctorat en 1975. Il a enseigné l'histoire au Collège de Sainte-Anne (La Pocatière) entre 1963 et 1967, puis à l'Université d'Ottawa de 1967 à 1976, et enfin à l'UQTR de 1976 à 1996. Sa carrière l'a amené dans plusieurs endroits en Amérique pour parler du Québec (en Nouvelle-Écosse et autres provinces maritimes, dans l'Ouest canadien), et en Californie à la demande du gouvernement du Québec aux universités Stanford, Berkeley, et San Francisco State, sur la question nationale, l'historiographie québécoise et son sujet de prédilection : l'histoire religieuse du Bas-Canada. Les livres cités ici font partie d'une saga en anthropologie historique du religieux, inachevée... et toujours en marche. Sous presse : *L'argent du curé de campagne*. Serge Gagnon a publié *Mourir hier et aujourd'hui* (1987), *Plaisir d'amour et crainte de Dieu* (1990), *Mariage et famille au temps de Papineau* (1993), *Religion, moralité, modernité* (1999), *Quand le Québec manquait de prêtres* (2006).

Résumé

L'auteur a prononcé cette conférence le 14 octobre 2009 devant les membres de la Société de généalogie de Québec. Il a particulièrement insisté sur les causes et les conséquences des interdits et empêchements publics et occultes au mariage au XIX^e siècle au Québec. La morale sexuelle de l'époque était étroitement contrôlée par le clergé, et étonnamment en faveur des femmes dans des cas particuliers. Le Québec au XX^e siècle connaîtra une deuxième révolution sexuelle, et l'émancipation relative des couples à cet égard.

Toutes les sociétés ont imposé des limites à l'usage de l'énergie sexuelle, celle-ci étant naturellement polyvalente : elle peut être source de vie, source de plaisir et source de violence. On sait comment le dictateur roumain Nicolae Ceaușescu a fait surveiller les femmes enceintes pour faire en sorte qu'elles ne puissent avorter. Le chef de l'État communiste a mis en place une véritable police politique vouée à la surveillance des médecins. Ce décideur du XX^e siècle agissait de façon plus autoritaire que Louis XIV qui avait besoin de soldats et dès lors favorisait un comportement populationniste.

Dans la France du XVII^e siècle, le monde rural faisait moins d'enfants que le monde urbain, parce que les femmes de la ville confiaient leurs nouveau-nés à l'allaitement mercenaire des paysannes. Progressivement, on s'est rendu compte que l'allaitement prolongé était une façon de limiter la taille des familles et qu'il fut pratiqué dans cette vue; la **première révolution sexuelle** était née. « Un seul veau à l'herbage », disait-on en Normandie, pour exprimer le vœu jamais réalisé du fils unique, repreneur de la ferme familiale. Au XVIII^e siècle, la très catholique Bretagne est restée fidèle aux consignes du confesseur, les femmes continuant d'accoucher en moyenne tous les 18 mois, alors qu'ailleurs le détachement des consignes religieuses est très net : un enfant tous les 24 mois, soit un peu plus que l'intervalle intergénéral moyen observé au Saguenay jusqu'aux années 1930-1940.

LA SECONDE RÉVOLUTION SEXUELLE

Les années 1960 sont celles de la **seconde révolution sexuelle** occidentale qui, des deux côtés de l'Atlantique, a donné lieu à des pratiques contraceptives répandues, facilitées par la pilule anticonceptionnelle et le recours légal à l'avortement. Les naissances allaient décliner davantage dans les populations d'obédience catholique qu'au sein des communautés protestantes, depuis longtemps ralliées à l'idéal d'une famille peu nombreuse. Au Québec, les femmes nées entre 1931 et 1936 ont eu en moyenne 3 enfants, dont 9 % d'enfants uniques; celles nées entre 1941 et 1946, 2 enfants dont 15 % d'enfants uniques; celles nées entre 1956 et 1961, 1,5 enfant dont 20 % d'enfants uniques.

Après la publication des résultats du recensement de 1941, le Canada anglais pouvait encore craindre qu'au milieu du XX^e siècle, les Canadiens français les dépasseraient en nombre. Ils furent quelque peu rassurés par le recensement suivant, et poursuivirent une politique d'immigration massive en direction du Québec. Les gros contingents d'immigrants provenant des familles catholiques d'Italie, d'Espagne, du Portugal et de la Pologne sont sur le point de se tarir.

Mes recherches sur la vie intime bas-canadienne sont nées de l'idée que la sexualité a été un enjeu politique : l'immigration massive des îles britanniques au cours des années 1810-1820 ne réussit pas à noyer l'élément francophone, parce que les Canadiens de l'époque – on dira Canadiens français à compter du milieu

du XIX^e siècle – dégageaient année après année un formidable excédent des naissances sur les décès, faisant doubler leur nombre en moins de 30 ans. Les surnuméraires ont fini par prendre le chemin de l'exil vers les États-Unis. Ils sont aujourd'hui remplacés par les immigrés venus du sud de la frontière, dernières populations catholiques prolifiques. La révolution sexuelle a gagné de larges pans du Sud.

COMMENT CONNAÎTRE LA VIE INTIME D'AUTREFOIS?

La méthode de *reconstitution des familles* mise au point par les historiens démographes est le *nec plus ultra* de la précision en la matière. Gérard Bouchard l'a appliquée à la population du Saguenay depuis ses origines (milieu XIX^e siècle) jusqu'aux années 1971. Elle consiste à ouvrir une fiche de famille chaque fois que les registres signalent un mariage : chaque enfant né du couple est reporté sur la fiche, ce qui permet de connaître le nombre (extrêmement rare, mais en augmentation au XX^e siècle) de conceptions pré-nuptiales (accouchement moins de sept mois après le mariage). Des intervalles intergénéraliques moyens de plus de 20 mois et la taille optimale (10 à 11 enfants) des familles dites complètes, soit celles dont la mère n'est pas décédée avant la ménopause, ont été révélés par ces enquêtes exhaustives portant sur des dizaines de milliers de couples.

On a également pu saisir à partir de quel moment s'est introduite la contraception d'arrêt, celle qui est pratiquée avant la ménopause, soit par l'absence de rapports sexuels pour une minorité dépistée en cours d'enquêtes orales, soit par la pratique du coït interrompu. S'agissant de cette dernière forme de contraception, illicite aux yeux des prêtres, des historiens démographes et ethnologues¹ en ont observé une diffusion particulièrement intense dans le Montréal de l'entre-deux-guerres parmi les Canadiens français; les enquêtes orales ont démontré que les couples dont le mari était en contact avec l'élément anglophone – les voyageurs de commerce, par exemple – ont imité leurs concitoyens en se procurant grâce à eux le condom, passablement répandu même parmi les catholiques de langue anglaise. Il existait donc chez les anglo-catholiques une prise de distance précoce des interdits religieux.

Le Bas-Canada n'ayant pas donné lieu à de grandes enquêtes démographiques, je me suis rabattu sur les archives religieuses pour constituer une série docu-

mentaire exhaustive extrêmement riche sur les interdits de mariage dits de proche endogamie familiale : les cousins germains, consanguins et alliés. Les manuels des confesseurs sont une autre source de connaissance de la vie intime.

(NDLR : ce type de livre se trouvait souvent dans la bibliothèque du curé. Le chapitre des questions que devait poser le confesseur était aussi révélateur des intentions des sermons en chaire).

Un troisième indicateur des rarissimes pratiques interdites m'a été fourni par les aveux des péchés sexuels les plus graves (appelés *cas réservés*) dont le pardon ne pouvait, en principe, être obtenu que de l'évêque. Tromper sa femme avec sa belle-sœur est beaucoup plus grave que l'étreinte d'une étrangère qu'on a peu de chance de revoir. Si la rencontre sexuelle entre alliés a été particulièrement jouissive et que la vie conjugale est plutôt monotone, le danger de récurrence est élevé...

Un quatrième indicateur de déviance m'a été fourni par des disputes théologiques dont une longue dissertation, en latin, sur la masturbation (*De pollutione*) d'un curé de campagne, rabroué pour sa tolérance envers un péché jugé infâme par les prêtres, les médecins et les populations animistes d'Afrique².

Une cinquième filière est particulièrement éclairante : elle concerne les interdits occultes de mariage. Car il ne faut pas confondre les empêchements *publics* de mariage (empêchements de parenté et d'affinité ou alliance) et les empêchements que seul le confesseur connaît par suite d'aveux sollicités au confessionnal et répétés devant le prêtre au moment de demander la publication des bans de mariage.

LES EMPÊCHEMENTS PUBLICS

Ce qu'on appelle la *loi d'exogamie*, c'est-à-dire l'obligation d'épouser une femme étrangère à la famille, est fondé sur l'idée que les liens sociaux hors du cercle familial créent de l'harmonie, ou du moins contiennent la violence : je ne tue pas mon beau-frère, même si je le déteste à mort, parce que c'est le conjoint de ma sœur!

La levée des interdits publics suppose des conditions sociales particulières comme ce que le droit canonique appelle la *petitesse du lieu*. Dans Charlevoix et en Gaspésie, il est plus facile d'obtenir la permission d'épouser une parente parce que le marché matrimonial est restreint... La peur d'avoir des enfants tarés

¹ Danielle GAUVREAU, Diane GERVAIS, Peter GOSSAGE, *La fécondité des Québécoises 1870-1970*, Montréal, Boréal, 2007, 346 p.

² Françoise HÉRITIER, *Les deux sœurs et leur mère, anthropologie de l'inceste*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1994, 376 p.

n'est donc pas due au fondement de l'interdit de consanguinité et d'affinité. Je vous rappelle que Nadia Comaneci, championne olympique des jeux de Montréal, était née de cousins germains. Au reste, pourquoi était-il aussi difficile de marier la sœur ou la cousine de son épouse décédée (premier et deuxième degré d'affinité) que la sœur ou la cousine de sa défunte? Dans ces derniers cas, la parenté est née de l'alliance, pas de la consanguinité.

L'octroi d'une permission d'épouser un parent s'inspire généralement d'une volonté de protéger les femmes et les enfants. Une cousine est mère célibataire. Son proche parent est autorisé à la marier, protégeant une mère et un enfant. Si la cousine est âgée (plus de 25 ans), infirme, pauvre (sans dot) ou laide et qu'elle rebute les prétendants hors de la parenté, elle pourra facilement obtenir la permission d'épouser un cousin qui la désire. Une veuve chargée d'enfants en bas âge et dès lors incapable de cultiver le bien familial est aussi favorisée, lorsque l'évêque reçoit une demande en mariage du cousin. Une jeune orpheline que sa famille pauvre ne peut nourrir est obligée de se faire domestique et courir ainsi le risque d'être engrossée par le patron (amours ancillaires); si un cousin la désire, il obtiendra permission de la protéger contre les dangers de la domesticité. Un cousin borgne s'est vu refuser la permission de marier sa cousine; l'évêque motive le refus par le fait qu'il s'agit d'un homme et non d'une femme, un exemple parmi d'autres qui illustre le sexisme bénéfique des prêtres de jadis.

À la fin du XVIII^e siècle, les évêques d'ici reçoivent de Rome des permissions de marier des cousins germains pour un certain nombre d'années. Il s'agit d'un privilège refusé aux évêques d'Europe de l'Ouest; là-bas, il faut demander à Rome la permission de se marier quand on est proches parents.

Durant l'épiscopat de M^{gr} Joseph-Octave Plessis (1806-1825), Rome se fait plus chiche en accordant le pouvoir d'autoriser les mariages de cousins pour un certain nombre de cas... rapidement épuisés. Il y a pire, les guerres napoléoniennes empêchent l'évêque de recevoir à temps les *indults*, ces pouvoirs extraordinaires susceptibles d'augmenter la proche endogamie familiale.

Résultat? Sous M^{gr} Plessis, des cousins font vie commune lorsqu'ils ont des enfants. Sous l'épiscopat de M^{gr} Bernard-Claude Panet (1825-1833), on assiste à une flopée de mariages de cousins germains. Or il s'agit de régulations postérieures aux unions depuis parfois nombre d'années. La séparation exigée pour « sacramentaliser » une union de fait est toujours pénible pour le couple et les enfants. J'y reviendrai.

Il en coûte assez cher (25 £) pour obtenir un permis de mariage lorsque le degré de parenté et d'affinité est rapproché. Diverses stratégies des familles modestes visent à extorquer de l'évêque ladite permission sans verser les *componendes* exigées : déclarer que la cousine attend un enfant, menacer de recourir à un ministre protestant ou à un juge de paix pour contracter un mariage civil font partie des stratagèmes de couples réfractaires, cependant que d'autres obtiennent des rabais pour divers motifs jugés raisonnables.

LES EMPÊCHEMENTS OCCULTES DE MARIAGE

En droit canonique, un lien de parenté se forme à partir d'une simple conjonction sexuelle. Voilà pourquoi il est demandé à celui qui vient rencontrer le curé pour faire publier une promesse de mariage : avez-vous eu des rapports intimes avec la sœur, la mère de celle que vous voulez épouser? Ne pas déclarer entraîne la nullité du mariage. J'ai rassemblé quelques dizaines de cas de ce type. Parfois les aveux se font sur le lit de mort alors qu'avant le mariage, tel prétendant avait répondu non aux questions posées. Il y a donc lieu de reconnaître une morale des prêtres qui ne rejoint pas celle des fidèles. Les premiers veulent la pérennité de l'harmonie conjugale. Les seconds veulent s'assurer de marier, de préférence, celle qui s'est refusée.

Morale de cette histoire? Celle qui s'est donnée avant le mariage continuera de tricher dans la vie conjugale. Les adultères sont toujours redoutés parce qu'ils peuvent ajouter un étranger au partage du patrimoine. Une femme qui confesse avoir un enfant qui n'est pas de son mari est priée de travailler plus fort pour compenser l'injustice faite aux héritiers légitimes.

La revalidation ou *réhabilitation* des mariages contractés sans avoir avoué les privautés sexuelles avec une éventuelle belle-sœur ou belle-mère s'effectue avec beaucoup de prudence si l'épouse légitime ignore ou feint d'ignorer le fait. Il ne faut surtout pas ouvrir la porte à une séparation, si jamais l'union n'est pas trop harmonieuse. Le prêtre suggère au fautif de demander à sa femme, au moment propice – avant l'étreinte : si j'étais célibataire et que je te demandais en mariage, accepterais-tu de t'unir à moi? Le oui de l'épouse produit enfin le mariage réel, le mariage civil inscrit au registre depuis longtemps n'étant, aux yeux des prêtres, qu'un acte de concubinage.

Des cas dévoilent diverses misères. Dans le nord de Montréal, un père veut marier sa fille à son employé de ferme. Le curé s'y oppose sous prétexte qu'il existe un empêchement. Colère du père... Il n'y a pas de parenté! Or, le futur époux couche avec sa future belle-

mère. Le but recherché par les prêtres est évidemment de maximiser les chances de réussite du mariage. Si un homme a épousé une femme frigide ou simplement rebutée par ses avances, comment croire qu'il ne voudra pas récidiver avec sa belle-mère qui lui a procuré un plaisir partagé...

Une mère de jeunes enfants, alitée par une maladie qui va l'emporter, est secourue par sa sœur ou sa cousine. Non seulement elle s'occupe des enfants, mais elle fait le ménage, prépare les repas. Le désir du candidat au veuvage peut naître d'une friction de l'épaule dans une porte étroite, d'un involontaire toucher de la main au moment de servir le repas... De là à caresser un projet qui peut mener au « conjugicide », interdit que seule Rome peut lever, il y a de la marge. Philippe-Aubert de Gaspé raconte une intrigue du même genre à Saint-Jean-Port-Joli.

Jusqu'aux années 1880, la loi civile canadienne interdit le remariage successif des deux sœurs. Alexander-Tilloch Galt, député de Sherbrooke, devenu représentant du Canada en Grande-Bretagne, a cependant réussi à contourner la loi. Il est allé marier la sœur de sa défunte aux États-Unis. Résultat? Comme l'interdit existe également en métropole, la reine Victoria refusa de recevoir le diplomate à sa cour.

DES PÉCHÉS SOLITAIRES

La capacité de sublimer est mise à l'épreuve lors d'aveux de pratiques autoérotiques. Un jeune homme sur le point de se marier avoue de telles jouissances solitaires? Le confesseur consulte l'évêque qui répond que le masturbateur doit se contenir, particulièrement si le futur époux est appelé à travailler loin de son épouse. À un vieillard qui s'avoue incapable de résister aux pratiques solitaires si sa légitime lui refuse l'étreinte, l'évêque répond que cette dernière a bien eu raison de le quitter pour cause de violence conjugale.

Cela me rappelle une intrigue vue à la télé : un homme incarcéré pour meurtre de son épouse avait cru, masturbateur frénétique du temps de son célibat, qu'il ferait l'amour à volonté après son mariage. Sur un refus obstiné de sa femme, il l'a tuée.

Ces meurtres passionnels montrent à quel point l'énergie sexuelle, à défaut d'être harnachée par des limites imposées comme des codes d'usage des plaisirs, aujourd'hui sous la responsabilité des sexologues et autres professionnels de l'assistance, peut être source de violence et pas seulement de jouissance réciproque.

CONCLUSION

La morale sexuelle, hier comme aujourd'hui, suppose l'assentiment de celles et ceux auxquels elle est destinée. « Combien de temps pourrions-nous maintenir les pénitences publiques? », demandait, il y a deux siècles, un curé de campagne à propos de la mise en retrait d'un homme à genoux derrière l'église durant la messe, parce que son adultère est connu de la communauté. Réponse épiscopale : aussi longtemps que les fidèles accepteront d'être ainsi humiliés en guise de réparation d'un mauvais exemple à ne pas suivre...

Lorsque, jusque vers le milieu du XIX^e siècle, un couple vivant en union libre demande le mariage, les intéressés sont priés de se séparer un certain temps, puis de se tenir en face de la communauté paroissiale, bougie à la main, pendant que le prêtre demande pour eux pardon d'avoir transgressé les règles; il faut imaginer le consentement implicite de parents de jeunes adultes qui craignent toujours l'exemple de ceux qui ont refusé des règles admises par la communauté...

Par contre, l'Église a toujours privilégié la liberté des jeunes à l'opposition des parents à un mariage, habituellement inspirée par les intérêts matériels des familles. Cette conquête de la liberté des femmes, obtenue par la médiation des prêtres, n'est pas encore acquise pour la majorité des femmes de la planète...



Pour en savoir plus :

- GAGNON, Serge. *Plaisir d'amour et crainte de Dieu. Sexualité et confession au Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, 208 p.
- GAGNON, Serge. *Mariage et famille au temps de Papineau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, 308 p.
- GAGNON, Serge. *Religion, moralité, modernité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 191 p.
- GAGNON, Serge. *Quand le Québec manquait de prêtres*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 426 p.



GÉNÉALOGIE ET INFORMATIQUE

Guy Simard (5905)

UNE BONNE MÉTHODE DE CLASSEMENT

Qu'on se le dise, il n'y a pas de logiciel de généalogie parfait. Tôt ou tard, vous aurez besoin de mettre à jour, d'une manière ou d'une autre, votre logiciel par des outils d'appoint d'une part et, d'autre part, par une méthodologie de fonctionnement que vous allez développer au fur et à mesure que les besoins se feront sentir. Le présent article vous propose quelques trucs qui ont fait leurs preuves. Nul doute que votre créativité vous permettra de mettre en place des solutions simples et efficaces. La gestion de données généalogiques nécessite beaucoup de discipline et de rigueur. Ça vaut la peine d'y réfléchir avant de commencer.

Cet article propose donc une méthode de codification des documents numérisés (photos, actes, etc.) qui accompagnent votre généalogie ou mieux, qui font partie de votre histoire de famille, donc de vos données généalogiques toutes très importantes. La codification des documents en facilite le classement et la manipulation et, surtout, permet de les retrouver rapidement et facilement. Une bonne nomenclature, c'est un IN-CONTOURNABLE!

Code	Nom, Prénom	père	mère	épouse	Commentaire
A001	Trottier, Robert			A002	Époux de Sylvie Demers
A003	Demers, Denis			B776	Frère de Louise Demers
A005	Simard, Michael	A009	A010		Fils d'Israël
A007	Simard, Marc	A009	A010		Fils d'Israël
A009	Simard, Israël			A010	Époux de Julie Marsan

Les noms indiqués dans ce tableau sont fictifs et pris au hasard de l'inspiration de l'auteur de cet article.

D'ABORD, UNE CODIFICATION EFFICACE

La première clé consiste à coder chaque personne pour qui vous aurez un document pouvant servir de référence. Certains logiciels de généalogie permettent à l'utilisateur d'inscrire un code personnel à chaque individu inscrit dans sa base de données de généalogie. Par exemple, *Heredis* permet ce genre de chose. Mais comme *Heredis* n'est pas un logiciel parfait¹, après un

¹ *Heredis* ne fournit pas de liste par code personnel d'utilisateur.

certain temps, l'utilisateur pourrait se demander où il en est rendu dans sa numérotation. Il est alors fortement recommandé de garder, dans un autre document (texte ou chiffrier), la liste des codes que vous inscrivez pour chaque individu.

Ce code, c'est à vous de le définir et de le structurer. Comme vous êtes passionné de généalogie et que vous souhaitez monter un gros arbre – disons au moins 12 à 15 générations – autant prévoir un code en conséquence. Ça fait bien au moins 10 000 personnes², 20 000 peut-être. Ceci signifie que si vous choisissez une codification par chiffres, il vous faudra au moins cinq chiffres. Mais vous pouvez aussi les combiner avec des lettres si vous préférez. L'important, c'est de se donner une structure de code qui soit facile à utiliser et fonctionnelle pour tous les cas.

Par exemple, vous pourriez utiliser une lettre et trois chiffres, ce qui vous permet de coder plus de 25 000 personnes³. Il n'est généralement pas nécessaire de coder les personnes pour lesquelles il n'y a pas de document à associer. Si je donne le code B004⁴ à

une personne, je l'inscris quelque part sur sa fiche à partir du logiciel de généalogie; puis j'inscris ce code avec le nom correspondant dans un chiffrier. Dans le chiffrier ou la liste en texte, il est aussi recommandé d'ajouter les codes correspondant aux parents, si ces derniers possèdent un code,

bien sûr. Le tableau qui suit vous présente un exemple de codification⁵.

² Chers débutants et débutantes, ne vous découragez pas, ça vient bien plus rapidement que vous ne le croyez.

³ Un code de quatre caractères combinant les 26 lettres et les 10 chiffres vous permet de coder plus de 1,6 million de personnes.

⁴ Notez que les chiffres prennent obligatoirement trois positions afin d'assurer un tri bien ordonné. Il faut écrire B004 et non B4.

⁵ Arbitrairement, par convention, l'auteur utilise des nombres impairs pour les hommes et pairs pour les femmes.

Code de document	Signification
A009AB1-1864-IsraelSimard.jpg	A009 (les quatre premiers caractères) se rapportent à l'identification de la personne; AB1 (les trois caractères suivants) se rapportent au type de document où « A » signifie qu'il s'agit d'un acte numérisé, le « B » signifie qu'il s'agit de son baptême, et le « 1 » la première page de l'acte; -1864 est l'année de rédaction de l'acte; « IsraelSimard » est le nom de la personne.
A009AM1-1884-Simard-Marsan.jpg	A009 (les quatre premiers caractères) se rapportent à l'identification de la personne; AM1 se rapportent au type de document où « A » signifie qu'il s'agit d'un acte numérisé, le « M » signifie qu'il s'agit de son mariage, et le « 1 » la première page de l'acte; -1884 est l'année du mariage; « Simard-Marsan » étant les patronymes du couple.
A009P34-1915-IsraelSimard-Beauce.jpg	A009 (les quatre premiers caractères) se rapportent à l'identification de la personne; « P34 » signifie qu'il s'agit d'une photo de la personne (photo n° 34); -1915 est l'année de la photo; « IsraelSimard-Beauce », ce sont le nom de la personne et le lieu où la photo a été prise.
A009F07-1902-familleSimard.jpg	A009 (les quatre premiers caractères) se rapportent à l'identification de la personne; « F07 » identifie le type de document, à savoir « F » pour photo de famille et « 07 » étant un numéro d'ordre de la photo; -1902 est l'année de la photo; « familleSimard » désigne le sujet de la photo.

Le premier défi que vous aurez à relever est celui de la nomenclature de vos fichiers d'accompagnement. Par fichier d'accompagnement, j'entends tous les fichiers que vous attachez à vos données de généalogie. Les plus connus – et sans doute les plus utilisés –, ce sont les photos de personnes et les actes numérisés. Une nomenclature est une convention de codification, un ensemble de mots d'une discipline ou d'un domaine, classés de manière méthodique. Comment, donc, allez-vous nommer vos photos afin que ça ne devienne pas le plus magnifique foutoir au bout de quelques semaines? Car, comme par hasard, vous retrouvez plusieurs fois tel prénom avec tel nom (Gaston Untel par exemple)⁶.

Le meilleur moyen de nommer les documents se rapportant à une personne, c'est de les codifier à partir d'une structure, d'une nomenclature, d'une manière – partout semblable – de nommer vos documents. Par exemple, si on se rapporte au tableau ci-dessus, une photo d'Israël Simard sera codée en débutant par « A009... ». Mais comment coder la suite si l'on a plusieurs photos?

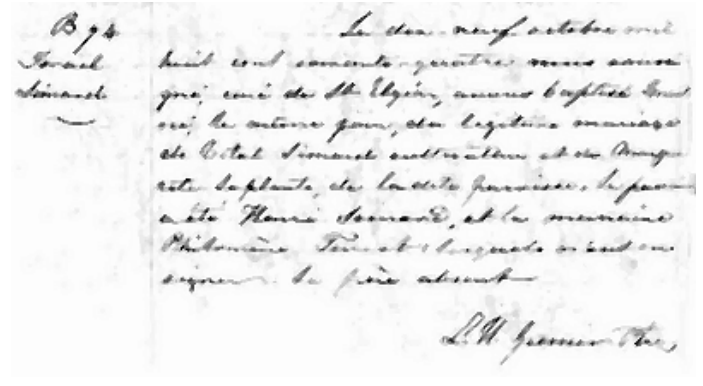
En effet, il serait intéressant d'ajouter une codification supplémentaire indiquant à quel type de document on a affaire. Ici encore, vous avez pleine liberté de vous

donner une codification de documents. Idéalement, il faudrait identifier le type de document ainsi qu'une précision supplémentaire. Le tableau suivant propose une codification pour quelques types de documents.

Mais, me direz-vous, que faire si l'on a plusieurs photos de la même personne? Ou plusieurs actes se rapportant à la même personne? Eh bien! on ajoute simplement un ou deux caractères ou chiffres supplémentaires, toujours selon une convention que l'on se donne soi-même. Ces conventions doivent être suffisamment claires et précises pour répondre à tous vos besoins. Vous pourrez modifier ou ajuster vos conventions au fur et à mesure de vos besoins. Par exemple, si l'on a plusieurs photos d'Israël Simard, on pourra les nommer A009P01, A009P02, etc.

Mais ce n'est pas tout. Supposons que vous ayez trouvé des actes se rapportant à Israël : actes de baptême, de mariage et de sépulture (ou décès). Et supposons, de plus, que son acte de mariage soit rédigé sur deux pages différentes dans le registre, ce qui vous donne deux documents numérisés différents pour le même acte. Ces deux documents pourraient être codés AM1 et AM2. Donc, en bout de ligne, on aura les noms de documents suivants : A009AM1... ou A009AM2... selon le choix de codification, les quatre premiers caractères se rapportant à la personne, les trois caractères suivants se rapportant au type d'acte et à sa spécificité.

⁶ Exemple : Gaston Untel, fils de Gaston, fils de Gaston, fils de Gaston... Untel toujours, bien sûr, sur 5 ou 6 générations de suite.



A009P34-1915-IsraelSimard-Beauce.jpg

A009AB1-1864-IsraelSimard.jpg

Photo n° 34 d'Israël Simard prise en 1915 dans la Beauce.

Acte de baptême d'Israël Simard, né en 1864.

Jusqu'ici, nous avons une nomenclature suffisante pour identifier pratiquement tous nos documents. Pour vous faciliter la lecture de vos documents, il est fortement suggéré d'ajouter, au nom du document, l'année où le document a été produit, ainsi que le nom de la personne à laquelle il se rapporte. Voici quelques exemples de codification avec explications⁷.

Ainsi donc, tous les documents numérisés se rapportant à Israël Simard vont débiter par « A009... ». Suivront, par ordre, les actes de baptême, de contrats, de mariage, de sépulture, les transactions (achat ou vente de terre ou de commerce), les photos de famille puis les photos personnelles, etc. Voici (page précédente et ci-dessus) deux exemples de documents codifiés selon la nomenclature proposée ci-dessus.

PUIS UN CLASSEMENT SIMPLE ET EFFICACE

Pour le classement dans votre ordinateur, ce n'est pas compliqué. Placez tous vos documents ainsi codifiés dans un seul répertoire. Je dis bien tous dans le même répertoire. Et il y a quelques raisons qui justifient ce choix d'un seul répertoire.

1) Vous n'aurez plus à vous demander dans quel répertoire vous aurez placé tel ou tel document. Utiliser une structure de répertoires suivant la même arborescence que la généalogie est un mauvais choix, car vous devrez savoir de quel côté familial – paternel ou maternel – se trouve la personne en question. Un seul répertoire, c'est vraiment ce qu'il y a de plus simple.

⁷ Dans le cas des codes de documents, les sept (ou huit si nécessaire) premiers caractères sont suffisants pour identifier vos documents de manière unique. Les caractères supplémentaires sont simplement utiles et facilitent la lecture. Ainsi codés, pour une personne, tous les actes seront regroupés.

2) En général, les logiciels de généalogie gardent en mémoire – c'est une manière de parler – l'adresse du répertoire racine où se trouvent vos documents numérisés. La plupart ne gardent qu'un seul nom de répertoire de référence⁸. Ainsi, si vous placez tous vos documents dans ce répertoire racine, votre logiciel va y référer automatiquement et les trouver. Et lorsque vous voudrez ajouter un document dans votre base de données – via votre logiciel de généalogie –, ce dernier vous proposera directement ce répertoire, ce qui vous facilitera la tâche et accélèrera la saisie de vos données.

Lorsque tous vos documents se trouvent dans un seul répertoire, il est facile et rapide de vérifier où vous en êtes rendu dans votre numérotation séquentielle de documents. Ceci est particulièrement pratique pour les photos.

La prise de copies de sécurité est grandement simplifiée. Il en est de même lors de la vérification de vos documents, notamment lors de comparaisons de répertoires.

Le transfert éventuel dans un autre logiciel de généalogie sera grandement simplifié.

AUTRES CODIFICATIONS

Il n'y a pas que les personnes ou les documents numérisés à codifier. Il y a les sources de données et les lieux. Ici encore, votre créativité saura trouver LA BONNE CONVENTION DE CODIFICATION pour vous y retrouver facilement. De la simplicité! C'est le secret. Une bonne codification demeure simple. C'est ainsi qu'elle garde son efficacité.

La codification des lieux ne devrait pas poser de problème. En effet, le nombre de lieux demeure géné-

⁸ Dans certains logiciels, il s'agit d'un paramètre optionnel à fournir dans les « préférences » du logiciel.

ralement assez restreint, soit quelques centaines d'endroits, car rares sont les chercheurs qui se retrouvent avec une banque de plus d'un millier de lieux.

La codification des sources de renseignements est un peu plus problématique. Il faut non seulement indiquer le type de document original (livre, film, carte géographique ou topographique), mais aussi l'endroit où il est stocké, surtout si ce n'est pas un document que vous possédez personnellement. Les adresses de site Internet – ces dernières étant très volatiles – devraient être évitées. À court terme, elles sont déjà plus ou moins fiables et, à long terme, elles ne sont pas fiables du tout. Dans le cas des documents sur Internet, je vous suggère plutôt d'en prendre une copie en format PDF – c'est actuellement le format qui offre la meilleure pérennité⁹ – que vous pourrez facilement associer, tels vos autres documents numérisés, à une personne spécifique de votre arbre généalogique ou à un lieu.

PETITE MISE EN GARDE

Dans la mesure du possible, évitez, pour votre codification, les caractères dont les lettres ressemblent aux chiffres, notamment les « i » en majuscule et les « l » en minuscule que l'on peut prendre pour le chiffre « 1 » et les « ô » en minuscule ou majuscule, que l'on peut

⁹ Un document en format PDF (Portable Document Format) se transforme facilement en un autre format d'image (JPG ou TIF ou PNG, etc.). La plupart des imprimantes offrent l'option d'imprimer en format PDF, ce qui a pour effet de produire un document en format PDF qu'il vous suffit d'enregistrer dans le répertoire de votre choix.

confondre avec le zéro. Dans une moindre envergure, on peut aussi mélanger le « Z » majuscule avec le chiffre 2.

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS

N'oubliez pas que le chiffrier ou le document de texte contenant vos codes constitue un document aussi essentiel que tous les autres documents de votre généalogie. Il faut donc EN PRENDRE UNE COPIE DE SÉCURITÉ RÉGULIÈREMENT. Ce chiffrier ne fera pas partie du Gedcom car il est indépendant, dans un certain sens, de votre base de données de généalogie gérée par votre logiciel de généalogie.

SUGGESTION SUPPLÉMENTAIRE EN GUISE DE CADEAU

Il nous arrive tous de tomber sur des documents à propos de personnes dont le patronyme se trouve dans notre généalogie, mais sans aucun lien entre elles cependant. Dans le cas où l'on croit que ça pourrait servir, alors, pourquoi ne pas conserver ces renseignements dans un autre fichier de généalogie? Ceci a pour avantage que notre banque ne contient pas d'individus sans lien avec d'autres personnes d'une part et, d'autre part, ça nous permet de retrouver rapidement quelqu'un qu'on aurait croisé dans un document. Tôt ou tard, vous vous félicitez d'avoir conservé ces renseignements quelque part et il vous sera facile de transférer les données dans votre banque active.

N'hésitez pas à me transmettre vos commentaires, vos questions ou vos suggestions de sujets à traiter par courriel, à l'adresse suivante :

sgq@total.net à l'attention de Guy Simard.



CORRECTION – LEBRET-LEBREUX



Je souhaite apporter une correction à l'article Étienne-Alexis Gagné dit Bellavance, paru dans *L'Ancêtre*, numéro 288, automne 2009. Dans cet article, par ailleurs fort intéressant, l'auteur Stéphane Côté identifie Michel Lebreux-Saint-Amand à quatre endroits, soit à la page 24 sous les titres « INVENTAIRE DES BIENS DE FEU SON PÈRE » (7^e ligne), « VENTE DES BIENS DE LA SUCCESSION » (3^e ligne), « PARTAGE DES BIENS » (12^e ligne) ainsi qu'à la page 26 sous le titre « D'AUTRES RACHATS DE TERRE LIÉS À LA SUCCESSION DE SON PÈRE » (1^{re} ligne).

En fait, il s'agit non pas de Michel Lebreux-Saint-Amand, mais plutôt de mon ancêtre Michel Lebret dit Saint-Amand qui avait épousé Marie-Catherine, fille d'Alexis Gagné dit Bellavance et Marie-Catherine Cloutier, à Cap-Saint-Ignace le 6 novembre 1739.

Reynold St-Amand (5845)

Précision de l'auteur sur ce commentaire :

Certains textes notariés font mention de « Lebreux » en lieu et place de « Lebret ».

LES COUSINS GÉNÉALOGIQUES

Julien Gignac (2527)



En 1986 paraissait aux *Éditions de l'Homme*, sous la plume de Pierre Godin, un magnifique ouvrage intitulé *Les frères divorcés*. Ce livre jetait un nouvel éclairage sur les événements qui ont conduit René Lévesque à la tête de l'indépendantisme, et Robert Bourassa à la réalisation de son rêve, soit devenir un jour premier ministre du Québec. Je cite quelques passages montrant à quel point ils pouvaient avoir du respect l'un pour l'autre.

Au moment où René Lévesque pénètre dans la grande salle de bal du Château Frontenac, où va se jouer trois heures plus tard son sort, des délégués à la langue aussi dure que la dent scandent à son passage : — Lévesque, dehors! Lévesque, dehors! — Est-ce Dieu possible? L'enfant terrible du parti de Jean Lesage, la diva de la Révolution tranquille, huée copieusement et ouvertement par les siens. Geste de révolte ou de profanation impensable hier encore mais qui traduit aujourd'hui, ce samedi 14 octobre 1967, le drame politique qui perturbe le congrès annuel de la Fédération libérale du Québec. Il est dix-huit heures. L'assemblée semble tout à coup saisie de trac. Les bavards ne crient plus, réduits au silence par le sentiment indicible qu'une page d'histoire sera bientôt tournée devant eux. En effet, dans un instant, René Lévesque s'immolera lui-même, pour sauver ce qui reste de son aura. [...]

Alors que Lévesque s'apprête à grimper sur l'estrade pour mettre le point final à sa carrière « libérale », un député de trente-cinq ans vient s'asseoir près de lui. Il est long et porte des lunettes à monture noire qui rendent son aspect sévère. Son costume d'une sobriété extrême, mais de bonne coupe, n'est pas pour arranger les choses. Des épaules légèrement voûtées — surprenant pour son jeune âge — accentuent une allure d'homme maigre... Son nom : Robert Bourassa. C'est une star, lui aussi, même s'il ne s'adonne à la politique active que depuis un an à peine. Cet homme raisonnable, qui a le portefeuille à droite mais le cœur à gauche, voue une admiration sans borne à celui qui incarne mieux que tout autre à ses yeux la Révolution tranquille : René Lévesque. Proche de ce dernier comme de Lesage, dont il sait également cultiver avec un art consommé le moi orgueilleux, Bourassa s'affaire depuis un bon bout de temps entre les deux hommes pour éviter une scission selon lui irréparable.

Car Lévesque constitue à ses yeux la meilleure police d'assurance contre l'embourgeoisement des libéraux. S'il s'en va, les droitistes et les revanchards de toutes filiations, qui se sont emparés de l'oreille de Lesage depuis l'humiliante et imprévue déconfiture électorale du 5 juin 1966, feront la pluie et le beau temps dans ce parti qu'il compte bien diriger un jour pas trop lointain — René, vous ne pouvez démissionner pour ça, supplie Bourassa à voix feutrée [...] —, De toute façon, c'est trop tard... peste l'ancien ministre de l'électricité en fonçant sur le micro comme un taureau buté sur l'épée du matador.



Robert Bourassa

Mais, après ce long préambule, je dois avouer que le livre attirera mon attention pour une autre raison, le propos de cette chronique. Il est évident que ces deux grands personnages ne sont pas frères, mais se peut-il qu'ils soient cousins généalogiques? Encore une fois, un peu de recherche permet de trouver un ancêtre commun. Il s'agit de Jean Côté, marié à Anne Couture à Québec le 11 novembre 1669. Jean eut quatre fils et trois filles de ce mariage. Il eut aussi huit fils et trois filles d'un second mariage avec Geneviève Verdon. Un de ses fils, Joseph, est l'ancêtre de Robert Bourassa, tandis qu'un autre, Jean-Baptiste, est celui de René Lévesque. La politique au Québec est encore une fois une histoire de famille.



René Lévesque

Source des photos : site de l'Assemblée nationale du Québec, www.assnat.qc.ca/

ASCENDANCE COMMUNE DE RENÉ LÉVESQUE ET ROBERT BOURASSA

Jean Côté en 2^e noces et Geneviève Verdon
Mariage à Québec
25 février 1686

Joseph Côté
Marie-Jeanne Roussin
L'Ange-Gardien
janvier 1730

Marie-Joseph Côté
Alexis Lefrançois
L'Ange-Gardien
5 février 1759

Catherine Lefrançois
Pierre Lefort
La Prairie
24 avril 1786

Vital Lefort
Catherine Guérin
La Prairie
27 novembre 1827

Césarie Lefort
Guillaume Brosseau
La Prairie
18 juin 1855

Joséphine Brosseau
Toussaint Bourassa
La Prairie
9 avril 1873

Aubert Bourassa
Adrienne Courville
Montréal
5 octobre 1926

ROBERT BOURASSA

Jean Côté en 1^{res} noces et Anne Couture
Mariage à Québec
11 novembre 1669

Jean-Baptiste Côté
Françoise Choret
Saint-Pierre, île d'Orléans
24 octobre 1695

Marie Côté
Joseph Lévesque
Rimouski
19 novembre 1733

Benoît Lévesque
Marie Lebrun
Rivière-Ouelle
15 janvier 1776

Benoît Lévesque
Angélique Lévesque
Rivière-Ouelle
25 août 1806

Benoît Lévesque
Céline-Élisabeth Hudon dit Beaulieu
Rivière-Ouelle
26 août 1845

Céline Lévesque
Zacharie Lévesque
Saint-Pacôme
19 août 1879

Dominique Lévesque
Diane Dionne
Rivière-du-Loup
4 octobre 1920

RENÉ LÉVESQUE



GÉNÉALOGIE INSOLITE

Louis Richer (4140)

QUI DIT MIEUX?

DE RECORD EN RECORD

Il y a quelque temps, Jacques Olivier, directeur de la revue *L'Ancêtre*, me faisait part d'un cas plutôt insolite, sinon exceptionnel, de mariages entre enfants issus de deux mêmes couples. Il s'agit de cinq enfants nés de l'union de Norbert BRISSETTE et Marie-Louise BOUCHER, mariés le 30 avril 1895 à Saint-Thomas, de Joliette d'une part et, d'autre part, de six enfants issus de celle d'Anthime MOREAU et Marie-Victoria OLIVIER, mariés le 27 juillet 1897 au même endroit. Cinq des enfants Brissette ont épousé six des enfants Moreau; Sylvio Brissette ayant épousé deux des sœurs Moreau. Voici donc, dans l'ordre d'occurrence, la liste de ces mariages :

- | | |
|---|---|
| 1) BRISSETTE, Sylvio (1 ^{er})
1919-02-05 | MOREAU, Délia
Saint-Thomas de Joliette |
| 2) BRISSETTE, Auréa
1921-06-08 | MOREAU, Joseph
Sainte-Geneviève, Berthierville |
| 3) BRISSETTE, Roméo
1921-12-28 | MOREAU, Angéline
Saint-Thomas de Joliette |
| 4) BRISSETTE, Armand
1924-06-18 | MOREAU, Aurore
Saint-Thomas de Joliette |
| 5) BRISSETTE, Sylvio (2 ^e)
1927-10-19 | MOREAU, Aldéa
Saint-Thomas de Joliette |
| 6) BRISSETTE, Simonne
1934-06-30 | MOREAU, Donat
Sainte-Geneviève, Berthierville |

Du même souffle, Jacques Olivier se demandait si les lecteurs de la revue pouvaient trouver *un cas plus patent*. Eh bien, coïncidence ou pas, à peine quelques jours plus tard, sur le chemin du retour de la Gaspésie, je visitais le musée la Maison Horace-Bouffard, situé à Saint-Jérôme, un secteur de la ville de Matane. J'apprends que six enfants issus du mariage de Charles BOUFFARD et Sérazine MARQUIS, cinq garçons et une fille, ont épousé les enfants du couple Louis DURETTE et Philomène THIBAUT. Le premier

couple avait uni sa destinée le 5 juillet 1859 à Saint-Jérôme, Matane et le deuxième, le 21 janvier 1862 à Sainte-Cécile, au Bic. Voici donc la liste des mariages de leurs enfants :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1) BOUFFARD, Auguste
1882-01-09 | DURETTE, Cordélie
Saint-Jérôme, Matane |
| 2) BOUFFARD, Lumina
1885-07-07 | DURETTE, Épiphanie
Saint-Jérôme, Matane |
| 3) BOUFFARD, Elzéar
1887-07-19 | DURETTE, Cécile
Saint-Jérôme, Matane |
| 4) BOUFFARD, Horace
1896-04-13 | DURETTE, Azilda
Saint-Jérôme, Matane |
| 5) BOUFFARD, Napoléon
1898-10-25 | DURETTE, Léontine
Saint-Jérôme, Matane |
| 6) BOUFFARD, Luc
1901-09-03 | DURETTE, Adèle
Saint-Jérôme, Matane |

De plus, le guide du musée, Georgy Bouffard, qui n'est pas un descendant de l'un des six couples, m'apprend qu'il s'agit d'un record mondial homologué en 1982 dans le *Livre Guinness des records*, et il me tend une copie du précieux certificat.



Ces unions entre mêmes familles rappellent les unions endogames, alors qu'on se mariait dans un même groupe social afin de préserver le patrimoine familial, ou encore pour maintenir un certain rang social. Traditionnellement, une union entre personnes de différents milieux sociaux donnait l'impression de « déchoir ». Tel ne semble pas être le cas, du moins en ce qui concerne les BOUFFARD-DURETTE. La proximité des deux familles, demeurant dans le même rang, semble avoir été l'élément décisif menant aux unions multiples entre les deux clans.

Chez les BRISSETTE-MOREAU, les mariages concernent donc 11 enfants issus de deux mariages tandis que chez les BOUFFARD-DURETTE, il s'agit de 12 enfants nés de deux mariages. Cette dernière association de deux familles a donc une longueur d'avance et conserve son record mondial. L'invitation est maintenant lancée aux lecteurs de cette chronique qui pourront porter à notre attention un nombre égal ou supérieur de mariages entre membres de deux familles.

Les familles BOUFFARD de la région de Matane n'ont pas fini de nous étonner. Le guide du musée la



Maison Horace-Bouffard, Georgy Bouffard, m'a fait parvenir un court article* portant sur Joseph Bouffard, premier centenaire issu de cette famille installée dans la région. Il a accompagné son écrit de deux photos, l'une représentant Joseph à l'âge d'un an et quelques mois et datant de 1901, et l'autre à l'âge de 104 ans, le 28 décembre 2003, jour de son anniversaire. La première a été prise dans un studio aux États-Unis où la famille Bouffard était en visite, et l'autre à Farnham, Missisquoi, quelques jours avant son décès, le 11 janvier 2004. Joseph Bouffard est né le 28 décembre 1899 à Petit-Matane. Il était le fils de Théodore Bouffard et Eugénie Caron. Qui peut se vanter d'avoir sa photo prise à près de 103 ans d'écart!

CHANGEMENT DE NOM, CHANGEMENT DE SEXE

J'aimerais revenir sur une dernière chronique où j'ai évoqué une méprise quant au sexe d'un enfant à sa naissance (voir ma chronique dans *L'Ancêtre*, n° 288, volume 36, automne 2009). Au fait, s'agissait-il d'une erreur? Certains lecteurs ont mentionné l'androgynie

*Georgy BOUFFARD, « Joseph Bouffard », Série Mémoire vivante, dans *Au pays de Matane*.



comme possibilité, d'autant plus qu'aucun enfant n'est né du mariage de la personne en question, née au féminin, mariée au masculin. Michel Lamoureux m'a signalé les cas de deux enfants nés filles, décédés garçons quelques mois plus tard.

Le 29 août 1836, le curé de Saint-André d'Argenteuil baptise Zéphirine, née la veille, fille de François Lamoureux et Marie-Louise Desjardins. L'année suivante, le 27 juillet, au même endroit, on enterre Exupère, fils de François Lamoureux et Marie-Louise Desjardins, *âgé d'un an*. Le 21 décembre 1845, le curé de Saint-Louis-de-France de Terrebonne baptise Ludivine née la veille, fille de Joseph Lamoureux et Marie Filiatreau, demeurant à l'île Jésus. L'année suivante, le 14 mai, au même endroit, le curé préside à la sépulture de François, fils de Joseph Lamoureux et Marie Filiatreau, demeurant à l'île Jésus, *âgé de cinq mois*.

EMPÊCHEMENT AU MARIAGE

Il est rare qu'un empêchement au mariage soit évoqué à la suite de la publication des bans. Charles Verner, par l'intermédiaire du notaire Louis Barbeau, présente une opposition au mariage d'Augustin Lamoureux et Félicité Hémar, la veille de leur union. Le curé prend la chose au sérieux et, après avoir entendus les témoins *...fait annuler, dédire & lever,*

par le susdit Charles Verner,... l'opposition au mariage qui sera célébré, comme prévu, le lendemain, le 17 février 1817 à Saint-Constant de La Prairie. Malgré des recherches dans le greffe du notaire Barbeau, nous n'avons pas trouvé la raison qui motivait Verner. On peut penser à un amoureux éconduit suite à des fiançailles. Si oui, celui-ci a pris peu de temps pour s'en remettre. Six mois plus tard, il épousait Suzanne Clauss, au même endroit.

Vous pouvez faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires à l'adresse courriel : richersgq@yahoo.ca ou encore, à mon attention, au bureau de la Société de généalogie de Québec situé au pavillon Louis-Jacques-Casault de l'Université Laval.

Pour en connaître plus sur le sujet intitulé *Conjointes de même sexe en 1834*, paru dans ma chronique du printemps 2009 (n° 286, vol. 35, p. 258), lire l'article suivant : Hubert Charbonneau, « Un mariage insolite, infécond et invalide au Québec ancien », dans *Mémoires* de la SGCF (vol. 50, n° 3, automne 1999, p. 231-239).

Je remercie les personnes suivantes qui ont collaboré à cette chronique : Georgy Bouffard du musée la Maison Horace-Bouffard de Matane, et mes deux collègues de la Société de généalogie de Québec, Michel Lamoureux et Jacques Olivier.

MÉDAILLE D'HONNEUR DÉCERNÉE PAR LA FRANCE À MARCEL FOURNIER

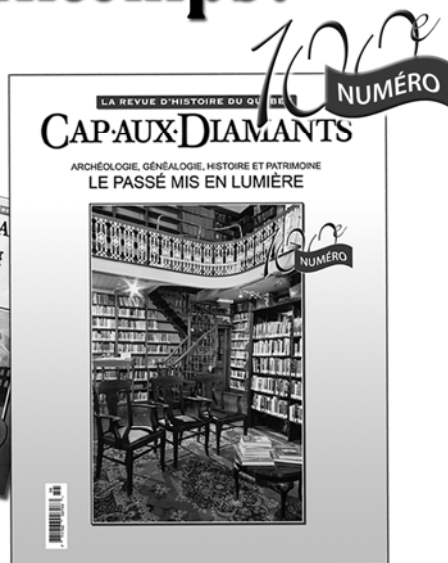


La Société de généalogie de Québec tient à signaler la remise d'une médaille d'honneur par le général Gilles Robert, chef du Service historique de la Défense à Vincennes, en France, à M. Marcel Fournier pour son rôle de maître d'œuvre du Projet Montcalm et la publication *Combattre pour la France en Amérique : les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France, 1735-1760*.

La cérémonie s'est tenue le 14 septembre 2009 à la Maison de la découverte de la Commission des champs de bataille nationaux, à Québec. Ce projet est le fruit de plus de trois années de recherche dans les dépôts d'archives d'Amérique et d'Europe, grâce à un partenariat d'équipes de généalogistes et d'historiens rassemblés dans le cadre du Projet Montcalm, sous la direction de Marcel Fournier. Nos plus chaleureuses félicitations de la part des membres de la Société de généalogie de Québec.

Photo : remise de la médaille du Service historique de la Défense à Marcel Fournier par le général Gilles Robert.
Source : Commission des champs de bataille nationaux du Canada.

C'est notre 25^e printemps!



Tél. : (418) 656-5040
Télé. : (418) 656-7282
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez notre site Internet :
www.capauxdiamants.org

25
ans
1985-2010

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAPAUX-DIAMANTS



- Photocopies libre-service • Photocopies noires
- Photocopies couleurs • Imprimerie • Graphisme
- Reliure (spirale, cerlox, brochage, thermoreliure)
- Plastification • Trouage • Pliage • Numérotage

2326, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1S5
Tél. : 418 657-1718 • Téléc. : 418 657-1677 • prem-imp@biz.videotron.ca



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

L'ORIGINE DES ARMOIRIES (1^{re} partie) LES THÉORIES DES AUTEURS ANCIENS

Les hérauts d'armes ont été, au tournant du XIV^e siècle, les premiers à définir les armoiries et leur origine. Leurs traités racontent invariablement dans quelles conditions légendaires ces emblèmes furent inventés et pourquoi. Découvrons ici les fondements de leur théorie ancienne, qui marqua les esprits jusqu'au XVII^e siècle¹.

UNE EXISTENCE DATANT DE L'ANTIQUITÉ

Enseignée pendant près de deux siècles sans que nul ne la remette en question, l'ancienneté de la création des armoiries est perçue comme une réalité historique. Les armoiries ont été inventées par un roi (voire un prince), le créateur le plus souvent désigné étant Alexandre le Grand. Les auteurs attribuent aux armoiries des origines troyenne, grecque ou romaine. Une origine égyptienne, quelque peu ésotérique, est développée au XVI^e siècle sans que les autres théories antiques ne soient pour autant supplantées.

Au départ, les hérauts puisent leurs croyances aux sources romanesques des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Les auteurs de romans furent en effet les premiers à attribuer des armoiries aux principaux héros de l'Antiquité et de la Bible. Les livres d'histoire et les armoriaux comprenaient, eux aussi, des descriptions d'armoiries attribuées à des personnages de légendes ou vivant à des époques bien antérieures au XII^e siècle, qui vit l'apparition des armoiries, lesquelles figuraient par ailleurs sur des tapisseries, des sculptures et des tableaux. Ces armoiries, globalement qualifiées aujourd'hui d'« imaginaires », parce qu'elles sont le produit de l'imagination des hommes du Moyen Âge, précédèrent, inspirèrent et confortèrent la théorie ancienne des origines des armoiries, tout au long des derniers siècles du Moyen Âge.

UNE ORIGINE ROYALE

Dans la pensée des auteurs anciens, l'invention des armoiries est le fait d'un roi ou d'un personnage de haut niveau pouvant émettre des ordonnances pour le bien du royaume. Le roi étant le représentant de Dieu sur terre, les armoiries sont donc implicitement aussi l'œuvre de Dieu. Leur création première résulte d'une démarche réfléchie car le conseil royal, précise-t-on souvent, a ap-

puyé le roi dans sa décision. Le consensus des représentants du pouvoir augmente la valeur de la création armoriale originelle.

Cette paternité royale confère au créateur initial des droits et des devoirs qui définissent son autorité héraldique. Cette dernière se transmet de génération en génération aux souverains qui se voient, à l'occasion, dotés de pouvoirs réglementaires qui n'ont existé que dans l'imagination des auteurs de traités de blason. On avance, par exemple, que le roi de France surveille et contrôle l'utilisation générale de la fleur de lis dans les armoiries, de même que l'utilisation des couleurs azur et or. D'autres exemples concernent des figures variées du blason. Ne nous y trompons pas : il s'agit là de souhaits pieux d'écrivains car aucun souverain du Moyen Âge ne s'est ingéré de si près dans les pratiques héraldiques.

LA TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE

Le caractère héréditaire des armoiries constitue un autre élément marquant de la définition armoriale ancienne. Le fait que les armoiries se transmettent de père en fils dans le cadre des lignées familiales est selon eux présent dès l'apparition antique des armoiries. Cette conception des armoiries était l'objet d'un consensus large à la fin du Moyen Âge et durant tout le XVI^e siècle. La vivacité des débats qui ont porté sur l'hérédité et l'ancienneté des armoiries démontre bien la position dominante que cette conception occupait encore au XVII^e siècle.

LE REJET DES ARMOIRIES LIBREMENT ADOPTÉES

Les auteurs de traités de blason enseignent qu'à l'origine toutes les armoiries – et ce sans exception – ont été royalement octroyées à leurs premiers possesseurs. Cette idée entraîne l'unanime dévalorisation des armoiries nouvelles, des armoiries prises librement et des armoiries modifiées sans l'autorisation de l'autorité telle que les auteurs se l'imaginent. Dans cet esprit, seuls les nobles de souche guerrière peuvent légitimement porter des armoiries. Plusieurs ouvrages passent sous silence l'état de la pratique coutumière, qui est tout autre, alors que d'autres la critiquent sans jamais s'y attarder.

L'acte de concession se situe dans le passé lointain et la grande majorité des armoiries véritables sont anciennes. Ce sont des marques d'appréciation, des récompenses.

¹ Le texte de cette chronique est une version très abrégée de l'introduction de Claire BOUDREAU, *L'héritage symbolique des hérauts d'armes*, Le léopard d'or, Paris, 2006.

IDENTIFIER ET RÉCOMPENSER LES COMBATTANTS

Sous la plume des premiers écrivains du blason, les armoiries sont avant tout créées dans le but de corriger une situation problématique. Le contexte se résume ainsi : un roi, dont l'identité peut varier, célèbre par ses conquêtes, déplore son incapacité à apprécier et récompenser la valeur personnelle de ses combattants qu'il ne peut distinguer les uns des autres lors des batailles. Il souhaite remédier au désordre qui s'ensuit et récompenser ses hommes de la façon la plus juste possible, c'est-à-dire en respectant les mérites de chacun. Les récompenses inciteront ses hommes au courage et à la prouesse militaire. Ce roi invente donc, d'un commun accord avec ses conseillers, le système des armoiries qui lui permet de reconnaître, de près ou de loin, les meilleurs chevaliers sur les champs de bataille. Elles constitueront les récompenses qu'il souhaite accorder à ses guerriers. Les armoiries devront pour cela être à l'image des prouesses de leur porteur, dont elles rappelleront et vanteront les mérites. Elles auront pour mission de personnaliser les hommes et de rendre compte de la hiérarchie naturelle qui élève et sépare les guerriers exceptionnels de la masse des combattants. Elles révéleront l'action glorieuse effectuée pour le bien public, au service du roi.

LE CONTEXTE DE LA GUERRE

Les théoriciens du blason s'accordent pour réserver aux combattants l'usage exclusif des armoiries. Ils ignorent donc, consciemment ou non, qu'à la fin du Moyen Âge les armoiries peuvent et sont quotidiennement utilisées par des individus étrangers au monde de la guerre. Les armoiries des bourgeois, des marchands, des communautés, des villes et des corporations ne sont citées que pour être critiquées ou dévalorisées d'une façon ou d'une autre.

Jusqu'au XVII^e siècle, seuls deux extraits de traités sont entièrement consacrés aux armoiries des femmes et des ecclésiastiques. Quelques femmes ayant livré combat, comme Alix de Montfort ou Jeanne d'Arc, ainsi que les reines, pourront conserver la forme classique de l'écu comme champ de leurs armoiries. Ce n'est qu'en souvenir des femmes guerrières que les autres femmes obtiennent le droit de porter des armoiries, qu'elles doivent obligatoirement disposer sur un écu en losange. De même, les ecclésiastiques qui défendent leur monastère et leur domaine ont le droit de porter des armoiries sur un écu classique. Tous les

autres doivent les porter sur un écu circulaire pour bien marquer qu'il ne s'agit que d'une exception ou d'un privilège. Les études modernes basées sur les sceaux armoriés du Moyen Âge montrent que ces enseignements ne sont pas suivis de près dans la pratique et que les catégories sociales non combattantes ont utilisé des écus de formes variables selon les lieux et les époques.

Le discours des traités de blason se caractérise donc par la simplicité de son idéologie quant à l'essence et l'origine des armoiries. Imprégné d'une conception armoriale militaire, il rejette les usages véritables de la société médiévale en matière d'armoiries. Les armoriaux anciens sont les produits d'une conception similaire des armoiries puisque seuls les écus des nobles et des guerriers y sont la plupart du temps recensés.

CONCLUSION

Les auteurs anciens du blason consacrent traditionnellement les premières lignes de leurs écrits au thème des origines des armoiries. Ils partagent une vision statique des armoiries qui demeure la même jusqu'au XVII^e siècle. Bien que l'on ne sache pas grand chose sur la vie de la plupart d'entre eux, on peut tout de même suggérer que leur enseignement était naturellement inspiré de l'environnement nobiliaire dans lequel ils évoluaient.

La définition médiévale des armoiries est aujourd'hui tout à fait désuète. Les données sur lesquelles elle se fondait, notamment pour affirmer une origine antique et royale du système armorial, ont en effet été progressivement puis complètement rejetées à partir du XVII^e siècle. Peu à peu dénigrée et finalement ridiculisée, cette théorie ancienne est en grande partie responsable du désintéressement des héraldistes et des historiens envers les traités de blason médiévaux. Or, il n'est pas rare qu'encore aujourd'hui certaines théories et préjugés, de même que des classifications de meubles héraldiques dérivées des croyances dépassées, trouvent place dans des livres d'introduction à l'héraldique.

N'ayant pas, loin de là, épuisé le sujet, je consacrerai ma prochaine chronique à l'origine des armoiries telle qu'elle est enseignée de nos jours. Nous verrons que les recherches historiques ont, depuis le XX^e siècle, grandement renouvelé l'état de la question sans la résoudre entièrement.



Premier de trois volumes de l'auteure, les deux premiers étant un dictionnaire et le troisième un index. Le tout fait plus de 1 000 pages.



LE GÉNÉALOGISTE JURISTE

Raymond Deraspe (1735)

NON SEULEMENT UN BON JURISTE, MAIS UN HOMME JUSTE

Pierre Letarte avocat, membre du Barreau de Québec, de 1932 à 1965, puis juge de la Cour supérieure jusqu'à son décès survenu le 12 août 1971, a laissé le souvenir d'un juriste compétent et intègre, d'une rare disponibilité pour les œuvres de son milieu. Témoin de son exceptionnelle conscience, le dernier fait que je connais de sa vie : voyant que le cancer l'emporterait à brève échéance, il prie le médecin de lui prolonger la vie pour qu'il puisse rendre jugement dans deux longues causes dont il avait fait l'audition, afin de ne pas obliger l'État à reprendre les procès. Désir exaucé.

Après avoir fait connaître sa filiation paternelle, je livrerai un mot de sa carrière, puis de son implication sociale.

MARIAGE À CHICOUTIMI

Ses parents avaient contracté mariage à la cathédrale de Saint-François-Xavier à Chicoutimi le 11 août 1906. Qui sont-ils?

« François Letarte, comptable à la Banque nationale, et Démerise Savard, tous deux majeurs et paroissiens, cette dernière, [est la] fille de Xavier Savard et de feu Anna Warren. Dispense de deux bans, accordée par le célébrant à titre de vicaire général du diocèse, publication du troisième, consentement des époux, bénédiction nuptiale ».

Signent : les époux, William Warren ami de l'époux, puis le père et témoin de l'épouse, Jean Perron, Marie-Louise Boily, Lydia Morin et L. E. Savard, suivis du curé de la paroisse, F.-X. Belley (Saint-Alexis de Grande-Baie, 1849 – Baie-Saint-Paul, 1919).

Le couple Letarte-Savard a donné la vie à cinq enfants : le docteur François Letarte, oto-rhino-laryngologiste qui a ouvert ce service à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, et a effectué de nombreux voyages de recherches archéologiques; le juge Pierre Letarte; Louis-Philippe Letarte, dont il sera question plus loin; et André Letarte, longtemps journaliste, puis en fin de carrière attaché à l'entreprise paternelle, décédé avant son père. Une fille, Gabrielle, est décédée en 1929, à l'âge de 17 ans. François Letarte est mort en 1963; son épouse, Démerise Savard, avait quitté ce monde en 1934.



Juge Pierre Letarte, vers 1966.
Photo : M. Bruno Letarte.

CÉLÉBRATION À SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Les aïeuls paternels du juge Letarte s'étaient unis le 19 janvier 1869 en la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, après dispense de deux bans accordée par l'archevêque de Québec, et publication locale, à L'Ange-Gardien, puis à Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland, paroisses respectives des deux époux. Ce sont Joseph Letarte, majeur, cultivateur, et Marie-Sophie Fontaine, fille mineure de Louis Fontaine, pilote, et Sophie Ginchereau, consentant tous deux au mariage. C'est le curé de Sainte-Anne qui officie. Après la déclaration que le père de l'époux n'a su signer, l'on peut lire « les signatures des époux, du père et témoin de l'épouse et de Nazaire Simard ». Pourtant, la seule signature féminine est celle d'Anna Fontaine. Est-ce l'épouse qui, elle-même, se prénomme ainsi? La signature qui clôt l'acte est celle du curé : Louis-Alexis Bourret, prêtre (Louiseville, 1815 – Saint-Isidore de Dorchester, 1881). Cet acte contient une erreur évidente sans conséquence pour ce travail, mais que je signalerai dans la médiagraphie.

UNIONS À L'ANGE-GARDIEN

Le 2 février 1836, à L'Ange-Gardien, comté de Montmorency, les bisaïeuls du juge Letarte, Augustin Letarte, majeur, et Marceline (*sic*, dans le corps de l'acte) Laberge, mineure, coparoissiens, cette dernière, fille de Charles Laberge et Christine Quentin, consentaient au mariage, scellaient leur union, et ce, après publication de trois bans. Le célébrant, François Boucher, (Saint-François [Beauceville], 1803 – Loretteville, 1880) indique la présence des pères des époux, de Louis Huot et de plusieurs autres. Trois laïcs signent l'acte : Marcelline Laberge, épouse, Pierre Lépine et Joseph Gariépy.

Au même endroit, la génération précédente avait fait de même, le 18 octobre 1808, après trois publications. Augustin Letarte, « garçon majeur », épousait Marie Garneau, fille majeure de Jacques Garneau et de Marguerite Maheu. Tous sont de la même paroisse. Le célébrant, le curé Pierre Olivier Langlois-Germain (Québec, 1771 – Château-Richer, 1825) note la présence, du côté de l'époux : du père et témoin, de Pierre

Letarte, son oncle; de Nicolas Letarte, son frère; du côté de l'épouse : de son père et témoin à elle aussi, et de Gabriel Garneau, son frère, comme de plusieurs autres. Tous ont déclaré ne savoir signer, de ce requis suivant l'ordonnance.

Après la signature d'un contrat de mariage chez le notaire Antoine Crespin le 10 septembre 1776, le 18 novembre suivant, à la même église, Augustin Letartre (*sic*), dans la même paroisse et après trois publications lui aussi, épousait sa coparoissienne Marie Hébert, fille de Louis Hébert et Catherine Quantin (*sic*). L'acte ne traitant pas de consentement des parents, je conclus à la majorité des parties à qui l'évêque de Québec a consenti dispense de parenté du troisième au quatrième degré. Il faut noter que nous sommes avant le 19 avril 1908, date où l'Église catholique a limité au troisième degré l'interdiction de mariage modifiant ainsi la législation de droit canonique. Le célébrant Charles-François Bailly de Messin (Varennes, 1740 – Québec, 1794), directeur du Séminaire de Québec, déclarant agir à la sollicitation de M. Dolbec, curé de L'Ange-Gardien, souligne la présence des pères des parties, comme de François Letartre, ajoutant que nul n'a su signer.

Au même endroit, le 8 février 1745, Nicolas Letartre (*sic*) épouse, lui aussi après trois publications, celle que je suppose sa coparoissienne [le curé célébrant n'en précisant rien], Angélique Tardy, fille de feu Charles Tardy et Geneviève Roy. Aucune mention de l'âge des époux. Les consentements sont exprimés par paroles et présence. Sont indiquées la présence de Joseph Tardy, tuteur de l'épouse, René Letartre, oncle, Charles Letartre, Joseph Letartre, François Tardy, oncle, Charles Goulet, Charles Jonchet, Louis Giroux et autres parents et amis. L'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir signer. Je crois lire les signatures de Charles Letartre, Ch. Bois, Jean Denis Goyer, Charles Vézina et Louis Dufour, suivies de celle du curé Louis-Gaspard Dufournel (France, 1662 – L'Ange-Gardien, 1757).

Toujours à L'Ange-Gardien, Augustin Letartre, le 14 juillet 1716, encore après publication de trois bans, épouse Marie-Anne Riopel, fille de Pierre Riopel et Magdeleine Julien habitant autrefois la ville de Québec. J'ai supposé que les époux étaient tous deux de la même paroisse, faute d'indication contraire, et tous deux majeurs. On souligne la présence de René Letartre, Charles Letartre, Joseph Gravel, Charles Garnier, son oncle, Pierre Vézina, Jean-Pierre Riopel, Louis Riopel, Nicolas Riopel, frères de l'épouse, Louis Gariépy, Jean Riopel, Pierre Brisson et autres parents et amis « dont quelques-uns ont signé, les autres avec l'époux et l'épouse ont déclaré ne pas le savoir, de ce requis, suivant l'ordonnance ». Signent : Charles Letartre, Louis Gariépy, Charles Lefrançois, Pierre Brisson, suivis du curé Dufournel de la paroisse.

Diverses sources, dont les répertoires de mariage, me permettent d'affirmer que le premier mariage Letarte au Québec fut célébré lui aussi à L'Ange-Gardien, côte de Beaupré, mais comme je n'ai pas trouvé de copie lisible, je fais part de ce que j'en sais. C'est le 6 novembre 1678 que

Charles Letarte, décédé au moment du mariage de son fils Augustin en 1716, a épousé Marie Maheu, fille de Pierre Maheu et Jeanne Drouin. Son baptême aurait eu lieu en 1657. Ses père et mère étaient René Letarte (1627-1699), sabotier, et Louise Goulet baptisée en 1627. Selon le Programme de recherches en démographie historique (PRDH), étaient présents à part les époux et leurs parents : Mathurin Huot, Zacharie Cloustier (*sic*) et Jean Trudele (*sic*). C'est le missionnaire François Fillion (diocèse d'Autun, 1629 – Baie-Saint-Paul, 1679) qui clôt l'acte. L'époux, René Letartre, qui serait né vers 1626, puis décédé en 1699, serait originaire de La Poterie-au-Perche, tout comme l'épouse qui, elle, aurait été baptisée en 1628 à Saint-Pierre de La Poterie-au-Perche. TANGUAY le dit baptisé en 1627 mais LANGLOIS le fait naître en 1626. L'épouse serait la fille de Thomas Goulet et Marie Chalumel.

Le contrat de mariage du couple Letartre-Maheu (2^e génération) porterait la date du 11 septembre 1678, auquel aurait instrumenté le notaire Paul Vachon à Château-Richer, en exercice à Beauport de 1644 à 1693.

NAISSANCE, MARIAGE, CARRIÈRE ET IMPLICATION COMMUNAUTAIRE DU JUGE PIERRE LETARTE

Né le 3 juillet 1909, et baptisé le lendemain à la cathédrale de Chicoutimi sous le nom de Joseph Pierre Almas Letarte, il eut pour parrain son grand-oncle Pitre Savard et pour marraine sa tante Marie-Alma Savard. Le célébrant signe Louis Plourde (Saint-Jérôme, Métabetchouan, 1878 – Saint-Wilbrod d'Hébertville-Station, 1921).

Le 19 juin 1937, Pierre Letarte, avocat, après dispense de deux bans, et publication du dernier ban et à Saint-Raymond et à Saint-Cœur-de-Marie, ville de Québec, avait épousé en l'église de Saint-Raymond, comté de Portneuf, Yvonne Bourassa, fille majeure de Barthélémi Bourassa et Vitaline Boisvert, tous trois de Saint-Raymond. Il faut dire que la famille Letarte possédait une résidence secondaire à Lac-Sept-Îles, dans ladite localité. M. François Letarte, de la Corporation de prêtres de Québec, est témoin pour son fils comme M. Barthélémi Bourassa l'est pour sa fille. Le célébrant, Sylvio Kirouac (Jonquière, 1894 – Chicoutimi, 1977), déclare être muni de l'autorisation du curé. Conformément aux exigences nouvelles du Code civil depuis 1931, les époux affirment avoir signé un contrat de mariage devant le notaire Marcel Larue, de Saint-Raymond. Homme d'une rare délicatesse et particulièrement instruit en droit, l'avocat Letarte, qui n'a pas dû signer les yeux fermés, a respecté la loi du notariat, laquelle laissait le choix du notaire à la future épouse. Protection aujourd'hui jugée désuète, le législateur ayant assez récemment modifié cela : inutile pour des femmes ayant pleine capacité juridique. Signent les époux, leurs pères, Irène Bourassa, Juliette Bourassa, André Letarte, P. G. Carb (?), Jacques Dumoulin, Gérald Molleur, et un dernier dont je ne puis lire le nom.

Professionnellement, le juge Letarte a exercé avec plusieurs confrères : durant 20 ans, avec Philippe Ferland deve-

nu juge à la Cour provinciale; puis avec Gérard Larochelle qui siégeait à la même cour; ensuite avec Paul Lebel, réputé procureur en droit du travail, dont le fils Louis siège à la Cour suprême; puis avec Jacques Perron, ensuite avec Euclide Bisson, André Bilodeau et Raymond Boily, ces deux derniers ayant siégé à la Cour provinciale, devenue Cour du Québec. À deux reprises, le juge Letarte présida la Société des études juridiques où se retrouvaient magistrats, avocats et notaires.

Membre à deux reprises du Comité de la bibliothèque du Barreau de Québec, il avait commencé sa carrière durant la grande crise économique, se joignant avec deux confrères au groupe d'études sociales : Marie-Louis Beaulieu et Roger Vézina. Au moins six de ses textes se retrouvent dans la *Revue du Barreau*, sauf une conférence sur la fiducie, institution de droit anglais, probablement devant les membres de la Société des études juridiques, performance dont peu de francophones auraient pu s'acquitter. Un neveu, M^c Bruno Letarte, exerce à Québec comme notaire depuis une trentaine d'années.

Fils de Louis-Philippe Letarte, continuateur de l'entreprise paternelle, la Corporation de prêts de Québec, le notaire Letarte, de la Société Letarte, Verville et Cusan, possède l'immeuble propriété de son aïeul depuis 1922; phénomène assez rare en milieu urbain qu'un immeuble, le 141 (naguère 103) rue Lockwell soit entre les mains de la même famille durant près de 90 ans. Un fils du notaire Letarte, M^c Bernard Letarte, membre du Barreau depuis 1999, exerce au ministère de la Justice du Canada, à Ottawa.

Je me permets de citer trois exemples de la pratique professionnelle du juge Letarte.

- a) Un homme d'affaires le consulte sur une délicate relation avec un associé de longue date. L'avocat Letarte lui fournit un avis préliminaire. Puis, le client exhibe les documents relatifs à leur entreprise. Le procureur se rend compte alors que l'associé est son client de longue date. Aussitôt, sa recommandation est de recourir à un confrère dont il lui suggère le nom, puis ajoute que si son client de toujours le consulte, il se désisterra, l'informant de la situation.
- b) Puis, représentant la partie patronale dans une entreprise où sévit un long conflit de travail parfaitement légal, il affirme à un intime qu'il ignore totale-

ment qui sont ses clients, peut-être des Israélites, des Sud-africains...

- c) Enfin, procureur de la poursuite dans une cause de meurtre – crime passionnel –, il a en face de lui un défenseur réputé et un débutant. Le procès se conclut par un verdict d'homicide involontaire. Prié d'expliquer son succès relatif, le débutant a une explication : « l'avocat de la partie adverse a été humain, mettant même nos témoins à l'aise ».

Brève incursion en politique partisane : à l'élection générale de 1944, Pierre Letarte représentera le Bloc populaire canadien dans Lévis.

À l'élection générale de 1962, celle portant surtout sur l'ensemble de l'étatisation des entreprises fournissant l'électricité au Québec, il appuiera publiquement dans Montmorency le candidat du parti libéral dirigé par Jean Lesage, voué à une telle réalisation politique.

Avec le juge Armand Sylvestre de la Cour supérieure du Québec, et le comptable Guy Fortier, Pierre Letarte mènera deux enquêtes publiques, l'une sur le mode d'élection dans la Ville de Québec, l'autre sur l'administration de la Cour municipale de Québec.

Qu'ajouter de plus? Générosités discrètes, tantôt pour aider un confrère de collègue en difficulté, tantôt à la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, la sienne à la suite de son déménagement de Sillery à la rue Sainte-Ursule, au bénéfice de la conférence Saint-Vincent-de-Paul. Oui, je puis en témoigner, l'« homéliste » lors de ses funérailles, le père Maurice Gagnon, assomptionniste, ancien comme lui du Petit Sémi-



Le train et la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, au XIX^e siècle. Source : BANQ, P56051P1103-3.

naire de Québec, voyait juste en soulignant son culte de la vérité et son indépendance de caractère, marquent de l'authenticité de son être.

MÉDIAGRAPHIE

- BÉLANGER, Louis-Philippe, cssr. *Histoire et souvenirs de Sainte-Anne-de-Beaupré, pèlerinage et paroisse*, [Sainte-Anne-de-Beaupré], s.n, 1998.
- BMS2000 (Baptêmes, mariages et sépultures), Société de généalogie de Québec.
- CASGRAIN, René-Édouard. *Histoire de la paroisse de L'Ange-Gardien*, Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs, 1902, 374 p.
- Entretiens avec le notaire Bruno Letarte.
- GARIÉPY, Raymond. *Les terres de L'Ange-Gardien, Côte-de-Beaupré*, 2^e édition mise à jour, Québec, Société de généalogie de Québec, 2002, 744 p. On y trouve les éléments suivants :
Minute 4090 du notaire Gabriel Dick, de Château-Richer, datée du 11 janvier 1869 : Donation par Augustin Letarte et son épouse Marcelline Laberge à leur fils Joseph Letarte. [C'est que je ne trouvais pas d'épouse défunte pour Augustin Letarte, portant le nom mentionné au mariage de Joseph Letarte. Cela s'explique :

le célébrant ne connaissait pas les gens, à plus forte raison les familles, aucun n'étant de ses paroissiens.]

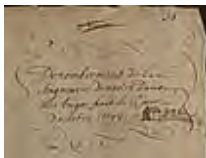
- GINGRAS, Robert-Edmond. *Mariages de la Côte-de-Beaupré, du début des paroisses à 1980*, Québec, Société de généalogie de Québec, 1982, 437 p.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, 2000, tome 3, Sillery, La Maison des ancêtres, p. 279.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques. « Notice nécrologique : Pierre Letarte », *Revue du Barreau*, janvier 1972, p. 71 et suivantes.
- PRDH : Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal.
- *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français 1760-1935* (Drouin bleu) conservé à la Société de généalogie de Québec.
- Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures, fonds Drouin jusqu'à 1941, conservé à la Société de généalogie de Québec.
- Tableau de la Chambre des notaires du Québec, 1979.
- TANGUAY, M^{sr} Cyprien. *Dictionnaire des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Éditions Élysée, 1977, 7 volumes.

MARIAGE ET FILIATION PATRILINÉAIRE ASCENDANTE DE PIERRE LETARTE

LETARTE Pierre (François; SAVARD Démerise)	1937-06-19 Saint-Raymond de Portneuf	BOURASSA Yvonne (Barthélémi; BOISVERT Vitaline)
LETARTE François (Joseph; FONTAINE Marie-Sophie)	1906-08-11 Cathédrale de Saint-François-Xavier à Chicoutimi	SAVARD Démerise (Xavier; WARREN Anna)
LETARTE Joseph (Augustin; LABERGE Marcelline)*	1869-01-19 Sainte-Anne-de-Beaupré	FONTAINE Marie-Sophie (Louis; GINCHEREAU Sophie)
LETARTE Augustin (Augustin; GARNEAU Marie)	1836-02-02 L'Ange-Gardien (Montmorency)	LABERGE Marcelline (Charles; QUENTIN Christine)
LETARTE Augustin (Augustin; HÉBERT Marie)	1808-10-18 L'Ange-Gardien (Montmorency)	GARNEAU Marie (Jacques; MAHEU Marguerite)
LETARTE Augustin (Nicolas; TARDIF Angélique)	1776-11-18 L'Ange-Gardien (Montmorency)	HÉBERT Marie (Louis; CANTIN Catherine)
LETARTE Nicolas (Augustin; RIOPEL M.-Anne)	1745-02-08 L'Ange-Gardien (Montmorency)	TARDIF Angélique (Charles; ROY Geneviève)
LETARTE Augustin (Charles; MAHEU Marie)	1716-07-14 L'Ange-Gardien (Montmorency)	RIOPEL M.-Anne (Pierre; JULIEN Madeleine)
LETARTE Charles (René; GOULET Louise)	1678-11-06 L'Ange-Gardien (Montmorency)	MAHEU Marie (Pierre; DROUIN Jeanne)

*Pour la correction apparue nécessaire à cet acte, voir Médiagraphie.

LES ARCHIVES VOUS PARLENT DE...



Rénald Lessard (1791)

Coordonnateur, Centre d'archives de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
en collaboration avec Annie Labrecque et Marjolaine Villeneuve

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC : 90 ANS AU SERVICE DES CHERCHEURS

Il y a souvent des trésors qui méritent d'être découverts ou redécouverts. La bibliothèque du Centre d'archives de Québec, logée depuis 1992 dans l'aile nord du 4^e étage du pavillon Louis-Jacques-Casault de l'Université Laval, en est un. Dès la création même des Archives de la province de Québec en 1920, des imprimés y sont reçus et conservés. En 1931, la bibliothèque et les archives s'installent dans le nouveau musée – l'actuel Musée national des beaux-arts du Québec – sur le site du parc des Champs-de-Bataille à Québec. En juin 1933, au moment où le Musée ouvre ses portes au public, la bibliothèque compte alors « plus de 14 000 volumes canadiens. C'est assurément la plus complète que l'on puisse trouver dans notre province », prétend-on (*L'Action catholique*, 2 juin 1933).

D'autres bibliothèques importantes existent à Québec à cette époque. La Ville de Québec met à la disposition de sa population la bibliothèque de l'Institut canadien, installé depuis 1897 à l'Hôtel de ville, mais son mandat est plus universel. On retrouve également la bibliothèque du Parlement et celle de l'Université Laval, mais elles ne sont pas accessibles au grand public. Par sa taille, son contenu et son accessibilité, la bibliothèque des Archives est donc un lieu majeur de culture à Québec.

La bibliothèque des Archives occupe en 1933 la moitié de l'espace prévu pour le Bureau des Archives. Cet espace devenu insuffisant, il faut disperser les collections dans divers locaux de l'édifice. Depuis le début de son existence, son personnel s'est efforcé de l'enrichir plus spécialement d'ouvrages sur l'histoire du Canada français



et des Canadiens français, aussi bien dans le Québec que dans le reste du pays et dans les états américains.

En 1945, M. Gérard Martin, diplômé en bibliothéconomie de l'Université de Montréal, devient bibliothécaire et donne à la bibliothèque des normes selon la classification décimale Dewey. Il la dote d'un catalogue dictionnaire (auteur, titre et sujets; catalogue officiel d'auteurs) et d'un catalogue topographique. Avec l'arrivée de M. Antonio Drolet comme conseiller technique à la bibliothèque en 1964, le service prend beaucoup d'expansion, les nouveaux budgets permettant des acquisitions plus nombreuses. En effet, la bibliothèque a augmenté ses collections d'environ 1 500 volumes par année. En janvier 1964, la bibliothèque comprend 10 260 volumes et 3 265 brochures. Au printemps 1965, un rapport précise qu'elle reçoit régulièrement 102 revues, 5 journaux quotidiens et 11 hebdomadaires, et possède 17 055 volumes et brochures. Au 31 mars 1971, elle possède 24 262 volumes dont 5 000 brochures et 13 055 périodiques. En 1973, on recense 30 000 volumes, 5 000 brochures, 150 collections de journaux et 300 bobines de microfilm. En 1974, le personnel affecté à la bibliothèque est officiellement composé de cinq personnes : un directeur, une bibliothécaire-adjointe et trois déposés.

Au fil des ans, son mandat évolue. En 1933, le Musée dans son ensemble se voulait un hommage à la civilisation canadienne-française. Puis, nous avons eu, successivement : l'achat par le gouvernement de la bibliothèque de Saint-Sulpice en 1941; la création de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) en 1967, à qui on confie le dépôt légal; le développement d'un réseau de bibliothèques universitaires, administratives et publiques; l'apparition et le développement des sociétés de généalogie; la croissance fulgurante d'Internet dans les années 1990.

Les restrictions budgétaires et l'explosion du nombre de publications ont obligé les Archives nationales du Québec à en revoir les orientations en tant que bibliothèque et à faire des choix. Au début des années 1970, alors qu'elle est à son apogée, l'heure est à la spécialisation à l'intérieur d'un réseau québécois de bibliothèques. En 1972, on prévoit élarger au profit de la Bibliothèque nationale du Québec et de d'autres services du gouvernement, un peu plus de 18 406 livres, brochures et périodiques, essentiellement des ouvrages de littérature québécoise. En 1973,

après l'exécution de cette opération, la collection se compose tout de même de 30 000 volumes, de 5 000 monographies et de 150 collections de journaux. De 1979 à 1987, les journaux originaux sont cédés en grande partie à la Bibliothèque nationale du Québec.

En 1991, la politique d'acquisition encadrant la mission de la bibliothèque devient axée sur le mandat plus spécifique des Archives nationales, qui veillent à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion des archives, en quatre secteurs de développement : l'archivistique, la généalogie, l'administration gouvernementale québécoise et l'histoire du Québec et de l'Amérique française. La bibliothèque dessert autant le personnel des Archives que les chercheurs qui fréquentent ses salles. Elle vise à fournir l'information permettant de faciliter l'accès aux archives ou une meilleure compréhension du contexte de leur création.

Le 31 janvier 2006, la Direction générale des archives du ministère de la Culture et des Communications a été fusionnée à la Bibliothèque nationale du Québec, pour devenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Actuellement, la bibliothèque compte environ 24 500 titres de monographies et de périodiques autres que les journaux, ce qui représente près de 45 000 volumes. La consultation se fait sur place. La bibliothèque reçoit 62 titres de périodiques, dont 38 font l'objet d'un routage parmi les membres du personnel. Elle offre un service de prêt entre bibliothèques (PEB) de microfilms et de volumes et gère le prêt des 14 000 microfilms produits par BANQ. Elle acquiert par dons ou par achats des centaines de titres chaque année et procède à leur catalogage.

Le grand défi actuel est de s'adapter aux nouvelles réalités institutionnelles, technologiques et budgétaires. Les éléments majeurs en sont l'accès en ligne du catalogue de la bibliothèque et le catalogage de l'ensemble des ouvrages, l'élaboration d'une nouvelle politique d'acquisition et le maintien d'une expertise pour la clientèle.



Pour le généalogiste, la bibliothèque du Centre d'archives de Québec offre des trésors. Les annuaires d'adresses de la ville de Québec (1844-1976) permettent de trouver un chef de ménage, sa profession et son adresse. Contrairement aux annuaires

de téléphone de Bell Canada pour le Québec, aussi disponibles sur microfilm des débuts à 1979, ils incluent théoriquement tous les chefs de famille. Puisqu'ils étaient publiés à tous les ans, ces annuaires permettent de suivre

la population. La bibliothèque est aussi l'un des meilleurs endroits pour consulter les centaines de monographies paroissiales. L'acquisition récente de la collection des Frères du Sacré-Cœur, qui contenait celle de Gaétan Rémillard, a permis de compléter notre fonds de monographies paroissiales. Nous avons reçu en don ou acquis au fil des ans bon nombre de monographies familiales, souvent très difficiles à trouver ailleurs. Les dictionnaires anciens de Trévoux et de Furetière, également disponibles, peuvent aider à définir des termes anciens : objets, termes juridiques, etc.



La Section des livres rares conserve nombre d'incunables dont l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* (1624), l'*Historiae Canadensis seu Novae-Franciae libri decem ad annum usque Christi MDCLVI*, de François Du Creux (1664), l'*Histoire de la navigation, son commencement, son progrès : traduit de l'anglois : le commerce des Indes occidentales, avec un catalogue des meilleures cartes géographiques, des meilleurs livres de voyages & le caractère de leurs auteurs*, de John Locke (1722), ou la *Construction des vaisseaux du roy, et le nom de toutes les pièces qui y entrent, marquées en la table par numéro : avec toutes les proportions des rangs, leur explication, & l'exercice du canon* (1723), le *Kyriale Augustinia*, de 1776, donné par le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau en 1931, *The Holy Bible* (1772) donnée par le roi George III pour l'assermentation des députés du premier Parlement en 1792, et le plus ancien ouvrage que nous possédons, *L'Organe d'Aristote*, publié en 1589. La bibliothèque contient également des ouvrages de droits anciens, des récits de voyage ou des traités de construction navale.

Outre l'ancien catalogue sur fiches, le chercheur peut consulter en ligne le site de Biblio-Archives (<http://services.banq.qc.ca/sdx/coba/search.xsp?db=notice>). Ce catalogue recense une partie de la collection des bibliothèques des quatre centres d'archives de BANQ suivants : Québec, Montréal, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (situé à Rimouski), et Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (situé à Rouyn-Noranda). Il est à noter toutefois que ce catalogue est graduellement intégré dans le catalogue Iris (http://catalogue.banq.qc.ca/cap_fr.html), qui recense tous les documents publiés faisant partie des collections de BANQ.

NDLR : les photos sont une gracieuseté de Rénald Lessard.



À LIVRES OUVERTS

Collaboration

COMBATTRE POUR LA FRANCE EN AMÉRIQUE, LES SOLDATS DE LA GUERRE DE SEPT ANS EN NOUVELLE-FRANCE 1755-1760, MONTRÉAL, SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE CANADIENNE-FRANÇAISE, 2009, 628 PAGES.



Le rappel de la bataille des plaines d'Abraham en 2009, à l'occasion de son 250^e anniversaire, a apporté son lot de discussions, de chicanes, mais aussi de nouvelles publications, certaines plus passionnantes que d'autres. À retenir : celle qui nous intéresse aujourd'hui.

Mené d'une main de maître par le directeur du Projet Montcalm, Marcel Fournier, historien, généalogiste et conférencier, ce collectif est un monument à la présence militaire française en Amérique lors de la guerre de Sept Ans : ce conflit qui enflamma les puissances de l'époque en Europe et sonna le glas de l'empire français en Amérique septentrionale, du moins dans la vallée du Saint-Laurent et de ce qui restait de l'ancienne Acadie. Rappelons tout simplement que près de 8 000 militaires faisant partie de 13 bataillons de Terre de l'armée régulière française ont traversé l'Atlantique pour venir combattre pour la France en terre d'Amérique, entre 1755 et 1760.

Mais avant de les rencontrer individuellement, ce qui fait le bonheur des généalogistes, les auteurs de ce collectif – une brochette de spécialistes venant de divers horizons –, ont eu la bonne idée de décrire, dans la première partie du volume, le conflit sous toutes ses coutures. Aussi, on trouvera un bref historique de la guerre et de ses enjeux; une description des 12 régiments auxquels appartenaient les bataillons venus en Nouvelle-France; le tableau général des effectifs; une réflexion sur l'inclusion sociale des soldats; les relations entre l'armée française et les Autochtones combattants; les compagnies franches de la Marine à l'époque du conflit, celles-ci assurant la paix dans la colonie depuis 1683; les navires de transport des troupes vers la Nouvelle-France puis, à la fin du conflit, vers l'Europe et enfin la démarche de recherche pour trouver un ancêtre, soldat dans les archives militaires françaises.

Parmi le flot de renseignements, on apprend que chaque militaire avait un nom de guerre, ou surnom, donné par le capitaine de sa compagnie. Parmi les plus usuels, on y trouve Vadeboncoeur, Lajoie, Prêt-à-boire, Bellerose; parmi les plus inusités : Belétoile, Condom, Lamagnificence et Vit-sans-Craindre.

Par la suite, on présente, un par un et par ordre alphabétique, le répertoire de tous les officiers, soldats et recrues, présents ou susceptibles d'être venus combattre en sol américain. Pour chaque entrée – il y en a 7 462 –, on peut lire le

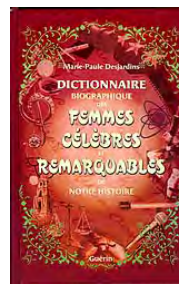
nom, le surnom et le prénom, les états de service militaire, les blessures, les hospitalisations et, lorsque connus, les dates et lieux de naissance, de baptême, ou lieux d'origine, de mariage et de décès, et parfois les caractéristiques physiques de chacun. Il va sans dire que ce répertoire constitue une mine d'or pour les généalogistes d'autant plus que 722 de ces militaires se sont mariés en Nouvelle-France entre 1755 et 1761 et que 605 s'y sont établis, ce qui représente une source importante de la population actuelle du Québec.

Présenté sous une couverture rigide, le volume renferme de nombreuses illustrations, certaines nouvelles d'autres anciennes, en couleurs, en noir et blanc, ce qui rend sa consultation agréable à l'œil. De plus, l'ouvrage est accompagné de nombreuses cartes et tableaux explicatifs, ce qui facilite sa lecture et le rend accessible au public en général. Bref, un livre à posséder dans sa bibliothèque ou à laisser sur la table à café du salon.

Pour terminer, il est à souhaiter que les soldats des compagnies franches de la Marine, la plupart d'origine française, et les miliciens, la plupart d'origine canadienne, ces grands oubliés qui ont participé à la guerre de Sept Ans, fassent l'objet d'une telle publication. Ils le méritent.

Louis Richer (4140)

MARIE-PAULE DESJARDINS, DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES FEMMES CÉLÈBRES ET REMARQUABLES DE NOTRE HISTOIRE, MONTRÉAL, GUÉ-RIN, 2007, 600 PAGES.



En publiant son *Dictionnaire biographique des femmes célèbres et remarquables*, Marie-Paule Desjardins, auteure en solo, a su produire un ouvrage rempli d'informations précieuses qu'il faut consulter. Elle s'adresse à un grand public dans ces 600 pages uniquement consacrées à des femmes pionnières connues ou oubliées, et qui ont eu une influence reconnue dans maints domaines professionnels à prépondérance masculine. De nombreuses références bibliographiques sont présentées sous la forme alphabétique classique d'un dictionnaire. Pour élargir le champ de recherche, l'auteure propose également un index des noms maritaux, des femmes premières, entre autres. Le chapitre de « premières » est à souligner, surtout la partie concernant la première femme présidente de la Chambre des communes et première femme gouverneure générale du Canada, Jeanne Benoit-Sauvé; Charlotte Whitton, première mairesse d'une ville canadienne (Ottawa); Marie Gérin-Lajoie, première Cana-

dienne française à obtenir un baccalauréat ès arts en 1911; Myra Cree, première chef d'antenne à Radio-Canada, originaire de Kanesatake. Ce répertoire couvre toutes les époques et tous les domaines d'action confondus, mais il faut que la personne soit décédée pour y figurer. Citons encore Marcelle Ferron, Madeleine Laliberté, Pauline Paré, pour ne nommer que celles-là. Elles sont de toutes les professions et de tous les métiers : athlète, ministre, professeure, pilote, religieuse. Près de 1 000 femmes, avec conjoint dans le cas de celles qui ont été mariées.

Il faut retenir de cet ouvrage l'évolution de la situation des Québécoises et des Canadiennes, les empreintes qu'elles ont laissées et qui montrent qu'en plus d'être égales et excellentes, elles ont atteint parfois des sommets inégaux, porteurs de leurs réalisations et de leurs héritages. Ce travail demeure un aide-mémoire utile à tous les chercheurs en généalogie et en histoire.

Mariette Parent (3914)

BERNARD ÉMONT, ILS L'APPELAIENT NOUVELLE-FRANCE... (SOUS LA DIRECTION DE), INTRODUCTION À LA NOUVELLE-FRANCE ET ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDE, COLLECTION « PASSAGE NORD-OUEST », PARIS, ÉDITIONS LE BRETTEUR, 2008, 304 PAGES.



Qu'est-ce qui motivait ces hommes et ces femmes qui ont traversé un océan, qui ont fait face aux dangers et à l'inconnu pour venir fonder en Amérique de nouveaux établissements? Si la question vous intéresse, ce volume devrait satisfaire votre curiosité. Sous la direction de Bernard Émont, diplômé de la Sorbonne et professeur associé à l'Université de Moncton, un groupe de spécialistes se réunissaient à la Sorbonne pour discuter de la question, du 21 au 24 mai 2008.

Ce livre sur les *mythes et rêves fondateurs de l'Amérique française* est le fruit de ces journées d'étude. Il comprend deux parties. La première est une mise en contexte, nécessaire et probablement fort appréciée par les non-initiés de notre passé historique. En plus de présenter sous forme de chronologie comparée les événements marquants de l'histoire de la Nouvelle-France, on fait connaissance avec ses principaux acteurs, de Samuel de Champlain à Pierre Le Moyne d'Iberville, et aussi avec ses principales actrices, de Marie Guyard (et non Guyart), mère Marie-de-l'Incarnation, à Marie-Charlotte de Ramezay, sans oublier les Filles du roi. Détail intéressant, on apprend que Marie-de-l'Incarnation appelait *canadoises* la première génération de filles nées en Nouvelle-France. On termine, en quelques pages trop brèves, sur une esquisse de la vie intellectuelle du pays.

Dans la deuxième partie, on entre dans le vif du sujet. Le professeur Émont présente une typologie, fort utile pour

comprendre la suite, des mythes fondateurs allant du fabuleux, au religieux ou carrément au profane. Par la suite, divers articles provenant de différents auteurs sont regroupés en quatre catégories : Port-Royal et Québec; Montréal; la Louisiane et les Îles (XVIII^e siècle); au XIX^e siècle, en Amérique du Nord. En premier lieu, on fait connaissance avec *quelques utopies* d'après Marc Lescarbot, cet avocat poète venu à Port-Royal qui rêve d'un *paradis champêtre et forestier* et pour qui le commerce *ne doit pas être le moteur principal de la Nouvelle-France*. Puis, on nous sert Samuel de Champlain qui, avec son projet de ville modèle appelée Ludovica rêve de la cité idéale pour la Nouvelle-France : *un état cathédrale aux quatre « arc-boutants », ...la force, la justice, la marchandise et le labourage*. Par la suite, les entretiens portent sur les écrits du père jésuite Paul Le Jeune et de son confrère récollet Gabriel Sagard, récits qui *éveillent la curiosité, l'esprit de l'aventure et aussi la dévotion* et enfin, sur les *songes et ravissements* de Marie-de-l'Incarnation.

On ne peut pas mentionner Montréal sans penser à la *folle entreprise* de Ville-Marie, expression venant de la plume de son père spirituel, Jérôme Le Royer de la Dauversière, et dont l'objectif de fondation, d'inspiration mystique, était l'évangélisation des Autochtones, les *sauvages* comme on écrivait à l'époque. Ou encore à Jeanne Mance et à son *rêve* réalisé avec la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Puis, les *visées* de l'intendant Jean Talon et les *projets* du gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac, nous rappellent que même les administrateurs ont des idéaux : le premier dont l'importance *plus ou moins mythique* est immortalisée à Montréal par une station de métro, une artère principale, un marché et un hôpital; le deuxième à Québec par le château Frontenac, *l'hôtel le plus photographié au monde*.

Fait nouveau, du moins pour moi, nous faisons connaissance avec un écrivain, Robert Challe, celui qui a créé *le mythe américain*. La grande Louisiane, celle qui englobait le Midwest américain, est représentée par René-Robert Cavelier de La Salle dont la correspondance a contribué à *la représentation discursive et symbolique de l'Amérindien* chez les lecteurs européens. On traite également d'un autre grand mythe fondateur, le baptême *du bon Sauvage*. Puis on fait connaissance avec une autre dimension du *rêve américain* partagé cette fois-ci par les nombreux Béarnais qui émigrèrent vers les Antilles au XVIII^e siècle ou encore par l'établissement de colonies françaises au Mexique lié au mythe de *la terre promise* ou la malheureuse aventure française au Mexique entre 1862 et 1867, résultat des ambitions immodérées de Napoléon III. Louis Riel et sa *nouvelle Église* sont également évoqués. Puis, le tout se termine sur une mythologie nouvelle, contemporaine, assise sur une double identité de *ses racines américaines et françaises* et qui vient d'aussi loin que le Missouri.

En conclusion, il est toujours agréable de constater que notre histoire, celle de la Nouvelle-France, suscite autant d'intérêt chez des spécialistes venant du Québec et d'aussi loin que les universités de Naples, Vienne, Paris, Saint-Louis, Kiehl.

Louis Richer (4140)



SERVICE D'ENTRAIDE

André Dionne (3208)

Lorsque vous prenez le temps de nous préciser certains indices, cela nous conduit plus facilement au chaînon à découvrir. Par exemple : « Date, lieu du mariage et les parents de **William Bordeleau-Grey** et de Marguerite **Bordeleau**. Leur fils Georges a épousé Marie Denis le 10 novembre 1863 à Lauzon (Raymond Rioux 4003) ».

Légende

Q = Question du présent numéro

R = Réponse complète

P = Réponse partielle

Les membres qui désirent recevoir plus rapidement une réponse à leur demande doivent ajouter à leurs questions leur adresse de courriel.

Par exemple : Q6106R signifie qu'à la question 6106 du présent numéro, nous avons trouvé une réponse; Q6101 signifie qu'à la question 6101 du présent numéro, nous n'avons aucune réponse pour le moment.

PATRONYME	PRÉNOM	CONJOINT/E	PRÉNOM	N ^o QUESTION
Bergeron	Louis	Lessard	Malvina	Q6106R
Bisson	Jean-Baptiste	Desjardins	Marguerite	Q6101
Boutin	Luc	Soucy	Alexina	Q6105R
Champagne	Charles	Vandelac	Eléonore	Q6093
Gaboury	Nicolas	Mercier	Cécile	Q6103R
Girard	Eusèbe	Drouin	Joséphine	Q6100R
Giroux	Roméo	Keough	Ellen	Q6104R
Labrecque	Paul	Ouellet	Marie-Anna	Q6097
Labrecque	Renaud	Gravel	Lise	Q6098
Labrecque	Robert	Bissonnette	Diane	Q6099
Letarte	Augustin	Martineau	Joseph	Q6094R
Ménard	Marie	(1) Archambault (2) Dumas	(1) Henri (2) Joseph	Q6102R
Roberts	Frank	Prestaut	Suzanne-Gabrielle-Lucie	Q6095
St-Pierre	Joseph Romain	Lahaie	Marie	Q6107R
Waddell	Charles	Young	Sally	Q6096

QUESTIONS

- 6093 Mariage et parents de Charles **Champagne** qui épouse Eléonore **Vandelac** le 31 juillet 1837 à Montréal, paroisse de Notre-Dame. On le dit fils ou veuf de Marguerite Champagne. (Jean Charest, 3753)
- 6094 Date et lieu du mariage d'Augustin **Letarte** et Joseph **Martineau**. Leur fils Joseph Letarte épouse Marie-Sophie Fontaine (Louis, Sophie Jinchereau) le 19 janvier 1869 à Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency. (Georges Roy, 3813)
- 6095 Je recherche les descendants de Frank **Roberts** marié à Suzanne-Gabrielle-Lucie **Prestaut** le 8 mai 1917 à Mers-les-

Bains (Somme), France. Ils déménagent à Toronto et quatre enfants sont nés : Gabrielle en 1919, Henri en 1920, Hélène en 1925 et Lucette en 1927. En 1952, dernière adresse connue : 12 River Street, Toronto. (Lisette Gamache, 2886)

- 6096 Date et lieu de mariage de Charles **Waddell** et Sally **Young**. Leur fils Jean-Baptiste a épousé Esther Gratton à Sainte-Thérèse-d'Avila (Blainville) le 9 février 1841. Jean-Baptiste a été baptisé à Sainte-Thérèse-d'Avila, Blainville, le 27 juin 1833. Son parrain et sa marraine sont Jean-Louis Constant et M.-Louise Plouffe. Jean-Baptiste est décédé également à Sainte-Thérèse-d'Avila le 12 mars 1888 à l'âge de 66 ans et 7 mois; il serait donc né vers août 1821. À son

- mariage, ses parents sont décédés et son tuteur est Jean-Baptiste Turcot. (Roger Lafrance, 0651)
- 6097 Parents de Paul **Labrecque** et de Marie-Anna **Ouellet** et date de leur mariage. Paul est né vers 1917 et ses funérailles eurent lieu le 18 mars 1981 à l'église de Saint-François-Xavier de Duberger, Québec. (Jacques Olivier, 4046)
- 6098 Parents de Renaud **Labrecque** et de Lise **Gravel** mariés au palais de justice de Saint-Jérôme de Terrebonne le 8 juillet 1994. (Jacques Olivier, 4046)
- 6099 Parents de Robert **Labrecque** et de Diane **Bissonnette** et date de leur mariage; le couple a fait baptiser Simone Sheila Labrecque le 17 juillet 1966 à l'église de Saint-Charles d'Ottawa. Simone Sheila a épousé Médéric Lebeau le 29 janvier 1994 à l'église de Saint-Joseph d'Orléans, Ontario. (Jacques Olivier, 4046)
- 6100 Mariage et parents d'Eusèbe **Girard** et de Joséphine **Drouin**; leur fils Bruno épouse Dérilda Marcotte le 24 juillet 1933 à Trois-Rivières. (Marthe Tremblay, 3867)
- 6101 Mariage de John **Bisson** et Marguerite ?; leur fille Lovina Bisson se marie avec George Allen le 14 février 1901 à la United Aylmer Church, Aylmer, Québec. On dit que son père est John Bisson et sa mère Marguerite. (Marie-Marthe Bisson, 1697)
- 6102 Je cherche les parents de Marie **Ménard**, veuve de Joseph **Dumas**. Elle épouse Henri **Archambault** le 15 février 1858 à Saint-Ours, Richelieu. (Louise Poirier, 6036)
- 6103 Date et lieu de naissance de Cécile **Mercier** qui épouse Nicolas **Gaboury** le 14 novembre 1814 à Québec, paroisse de Notre-Dame. Les parents de Cécile seraient Pierre Mercier et Madeleine Lessard. (Antonio Bisson, 5308)
- 6104 Joseph Roméo Albert Giroux est baptisé à Beauport le 16 décembre 1924; le père mentionné est Roméo **Giroux**, conducteur, et la mère Alain **Keough** (*sic*). Je recherche le véritable nom de la mère. (Guy Gagnon, 3883)
- 6105 Mariage et parents de Luc **Boutin** et d'Alexina **Soucy**. Leur fils Alfred a épousé Anna Paradis, fille d'Auguste Paradis et Claudia Bérubé, le 17 novembre 1914 à Mont-Carmel, Kamouraska. (Georges Roy, 3813)
- 6106 Mariage et parents de Louis **Bergeron** et de Malvina **Lessard**. En secondes noces, Louis épouse Sophie Devarenes (Louis, Angélique Paquet) le 30 août 1881 à L'Ancienne-Lorette. (Georges Roy, 3813; Grant Regalbuto, 6390)
- 6100 Au mariage d'un autre fils d'Eusèbe et Joséphine, soit Alexandre **Girard** qui épouse Aurore Landry le 17 juin 1927 à Trois-Rivières, paroisse de Saint-Philippe, ce dernier se dit natif de Turners Falls, Mass. Au recensement de 1900 aux États-Unis, on retrouve à Franklin County, Montague Town, Turners Falls village : Zeb (Eusèbe) Girard né en mars 1871 au Canada, son épouse Joséphine née en septembre 1872 au Canada, et Arthur né au Mass. Il est fort probable que ce couple se soit épousé à Turners Falls en 1898. Joseph Eusèbe Girard est né le 9 et baptisé le 10 mars 1871 à la cathédrale de Trois-Rivières; il est le fils de Joseph Girard et Henriette Levasseur. Marie-Louise Joséphine **Drouin** est née et a été baptisée le 15 septembre 1872 à la cathédrale de Trois-Rivières; elle est la fille de Nazaire Drouin et Alzire Duplessis. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)
- 6101 Jean-Baptiste **Bisson**, veuf de Domithilde Huneau, épouse Marguerite **Desjardins**, fille d'Augustin Desjardins et Marguerite Pilon, le 17 octobre 1853 à Saint-Jérôme de Terrebonne. Les premiers enfants de ce couple sont baptisés à Saint-Jérôme de Terrebonne. Au recensement de 1881, la famille de John Bisson et Marguerite se trouve aux États-Unis; Malvina (Lovina) a deux ans. On les retrouve à nouveau au recensement de 1900 à Laconia, Belknap County, New Hampshire; Malvina est devenue Lovina et a 22 ans, et se dit native du New Hampshire. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)
- 6102 Marie **Ménard** (Louis, Sophie Girouard) est née le 14 et a été baptisée le 15 août 1839 à Saint-Ours, Richelieu. Au baptême des enfants d'Henri **Archambault** et Marie Ménard, les parrains et marraines sont souvent les frères et sœurs de Marie Ménard. Le premier mariage de Marie Ménard et Joseph **Dumas** demeure introuvable, mais a dû être de courte durée car, à son second mariage, Marie Ménard était âgée de 18 ans et 6 mois. Source : Fonds Drouin. (Michel Drolet, 3674)
- 6103 Le nom de la mère de la mariée est inscrit erronément dans l'acte de mariage entre Nicolas **Gaboury** et Cécile **Mercier**. Au lieu d'écrire Madeleine Lessard, on aurait dû écrire Madeleine Roy. Madeleine Gaboury, fille de Nicolas et Cécile Mercier, épouse Pierre Canac-Marquis le 17 janvier 1843 à Saint-Anselme de Dorchester; ces derniers font rédiger un contrat de mariage devant le notaire Joseph-Clovis Bélanger le 14 janvier 1843. Un des témoins de la future épouse est Barthélémy Royer, son oncle. Barthélémy Royer épouse Marie Mercier (Pascal [Pierre], Madeleine Roy) le 22 août 1803 à Saint-Gervais. Cécile Mercier (Pascal, Madeleine Roy) était née et avait été baptisée le 22 juillet 1787 à Saint-Gervais. (Michel Drolet, 3674)

RÉPONSES

- 6094 Au mariage de Joseph Letarte avec Marie Sophie Fontaine (elle signe son nom Anna Fontaine) le 19 janvier 1869 à Sainte-Anne-de-Beaupré, il est écrit que Joseph Letarte est le fils d'Augustin **Letarte** et de défunte Josephite **Martineau**. Ce dernier mariage est introuvable, car il y a erreur du célébrant au registre. Joseph Letarte et Marie Anna Fontaine font rédiger un contrat de mariage chez le notaire Léonidas Gabriel Dick, le 14 janvier 1869. Il y est écrit que les parents de Joseph Letarte sont Augustin Letarte et Marcelline Laberge. Ces derniers se sont épousés le 2 février 1836 à L'Ange-Gardien, Montmorency. (Alain Gariépy, 4109; Michel Drolet, 3674)
- 6104 Il faut aller voir l'acte de mariage. Albert **Giroux** (Roméo, Ellen **Keough**) épouse Alma Pouliot le 22 juillet 1967 à Québec, paroisse de Saint-Roch. Roméo Giroux épouse Ellen Keough le 20 mai 1922 à Sainte-Brigitte-de-Laval. Roméo Giroux est le fils d'Honoré Giroux et Marie-Délina Gingras. Ellen est la fille de Thomas Keough et Mary-Ann Ryan. Sources : BMS2000 et registres de Saint-Roch de Québec et de Sainte-Brigitte-de-Laval. (André Dionne, 3208)
- 6105 Luc **Boutin** (David, Marie Vézina) a épousé Alexina **Soucy** (Frédéric, Julie Bérubé) le 10 juin 1882 à Saint-Louis-de-Gonzague de Nashua, New Hampshire. Luc se marie en

secondes noces avec Marie Roussell, fille de Jean-Baptiste Roussell et Cécile Lévesque, le 8 septembre 1902 à Saint-Louis-de-Gonzague, Nashua, NH. Luc Boutin était né et avait été baptisé le 15 août 1853 à Saint-Raphaël de Bellechasse. (Michel Drolet, 3674; Paul Lessard, 2661)

6106 Louis **Bergeron** (Louis, Clémentine Boucher dit Desrosiers) est né le 7 et a été baptisé le 8 mai 1847 à Québec, paroisse de Saint-Roch. Marie Malvina **Lessard**

(Joseph, Cécile Bourget) est née et a été baptisée le 17 août 1845 à Québec, paroisse de Saint-Roch; elle est décédée le 26 et inhumée le 28 avril 1880 à Québec, paroisse de Saint-Sauveur, à l'âge de 34 ans. Le mariage de Louis Bergeron et Malvina Lessard est toujours introuvable à ce jour. (Michel Drolet, 3674)

Rédacteur de la chronique : Alain Gariépy (4109)

CONDITIONS DU SERVICE D'ENTRAIDE OFFERT AUX MEMBRES

La chronique d'entraide est offerte gratuitement aux membres en vue d'aider à solutionner des problèmes qui surgissent au cours de **leurs recherches personnelles**. Pour assurer un meilleur travail, le Service d'entraide limitera à trois le nombre de questions, par publication, pour un même membre.

Membres collaborateurs

Si vous désirez répondre à une question, faites parvenir question et réponse correspondante à la SGQ, à l'attention du Service d'entraide, et inscrivez votre numéro de membre si vous l'êtes. Indiquez la référence de votre réponse, afin qu'elle soit validée, si possible. Il n'est pas nécessaire d'être membre de la Société de généalogie de Québec pour répondre aux questions de cette chronique.

RECHERCHER : C'EST SIMPLE OU COMPLIQUÉ

Michel Lamoureux (4705)

Voici un bel exemple d'un cas compliqué :

Louis Lamoria, qui naît vers 1816 dans Deux-Montagnes et décède dans le canton de Finch, comté de Stormont, Ontario, est-il un Lamoureux? Il a épousé Madeleine (Mary) Clemence, née vers 1816. Quatre enfants connus naissent de cette union.



Toutes les recherches simples n'ayant rien donné, je passe donc à la recherche compliquée et je transmets le cas à Michel Drolet. Michel et un autre chercheur tout aussi émérite, Paul Lessard, se partagent la tâche.

Après trois semaines d'étude, de comparaison et d'analyse des recensements et des registres, religieux et civils, les chercheurs arrivent à la conclusion que Louis Lamoria n'est nul autre que Vincent-Louis Lamoureux, né le 19 juillet 1813 à Terrebonne. Il épouse Magdeleine Carrière (Carier) le 6 juin 1831 à Sainte-Scholastique de Deux-Montagnes; elle était née le 3 janvier 1809 à Saint-Eustache de Deux-Montagnes. Une descendance ontarienne de cinq générations leur survit toujours. Une imposante documentation soutient leurs recherches.

Merci à Michel Drolet et à Paul Lessard, membres du Service d'entraide de la SGQ, pour leur patience et leur savoir-faire.

RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart
1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
Québec (Québec)

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres

1. Le mercredi 17 mars 2010

Conférencier : David Vachon

Sujet : *Homicides à Québec entre 1880 et 1930.*

2. Le mercredi 14 avril 2010

Conférencier : Guy Giguère

Sujet : *Scandaleuse Nouvelle-France, quelques ancêtres criminels.*

3. Le mercredi 19 mai 2010

Assemblée générale de la Société de généalogie de Québec.



Société de généalogie de Québec

CENTRE DE DOCUMENTATION ROLAND - J.- AUGER

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Lundi, mardi et vendredi **fermé**

Mercredi 14 h 30 à 20 h 30

Jeudi 9 h 30 à 20 h 30

Samedi 9 h 30 à 16 h 30 **fermé le 1^{er} samedi du mois**

Dimanche 9 h 30 à 16 h 30

COLLECTION DU FONDS DROUIN NUMÉRISÉ DISPONIBLE POUR CONSULTATION.

Publications de la Société : Répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec

**Local 3112, pavillon Louis- Jacques- Casault,
Université Laval**

Tous les services sont fermés le lundi.

Manuscrits et microfilms

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi et dimanche 9 h à 17 h

La communication des documents se termine
15 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque : archivistique, généalogie, histoire du Québec
et de l'Amérique française et administration gouvernementale.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h

Archives iconographiques, cartographiques, architecturales et
audiovisuelles.

Mardi au vendredi 9 h à 17 h